

04
avril

**BULLETIN
OFFICIEL 2022**

Tome 1 : délibérations



SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental

- Réunion du 4 avril 2022.....

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Date : Lundi 4 Avril 2022

Horaire : 10:00

000 Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 187 et 685

(Page 20 - 21)

Délibération CDL (Page 20 - 21)

199 Vœu relatif à l'aménagement d'une maison du don de sang dans le département de l'Aisne

(Page 22 - 23)

Délibération CDL (Page 22 - 23)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 1 - FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE (CD des 4 et 5-04-2022)

101 Communication institutionnelle, territoriale et événementielle * Compétence exclusive

(Page 24 - 25)

Délibération CDL (Page 24 - 25)

102 Gestion de la dette - Intérêts * Compétence exclusive

(Page 26 - 27)

Délibération CDL (Page 26 - 27)

103 Prise en charges des dépenses des groupes d'élus * Compétence exclusive

(Page 28 - 29)

Délibération CDL (Page 28 - 29)

- 104 Fixation de la contribution départementale "2022" aux dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours * Compétence exclusive
(Page 30 - 31)
Délibération CDL (Page 30 - 31)
- 105 Frais généraux * Compétence exclusive
(Page 32 - 33)
Délibération CDL (Page 32 - 33)
- 106 Frais généraux * Compétence exclusive
(Page 34 - 35)
Délibération CDL (Page 34 - 35)
- 107 Exercice des mandats locaux * Compétence exclusive
(Page 36 - 37)
Délibération CDL (Page 36 - 37)
- 108 Dépenses de personnel * Compétence exclusive
(Page 38 - 40)
Délibération CDL (Page 38 - 40)
- 109 Reconduction de la convention entre le Département et l'Agence de Services et de Paiements (ASP)
(Page 41 - 42)
Délibération CDL (Page 41 - 42)
- 110 Direction informatique - Maintenance, entretien, prestations, téléphonie, courrier et atelier numérique * Compétence exclusive
(Page 43 - 44)
Délibération CDL (Page 43 - 44)

Rapport Particulier - 1 - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
(CD des 4 et 5-04-2022)

190 Etalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire

(Page 45 - 46)

Délibération CDL (Page 45 - 46)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 2 - EDUCATION ET JEUNESSE (CD
des 4 et 5-04-2022)

201 Interventions départementales en faveur des établissements publics locaux d'enseignement et privés sous contrat d'association du Département * Compétence exclusive

(Page 47 - 49)

Délibération CDL (Page 47 - 49)

202 Bourse départementale dans le premier cycle du second degré - Année scolaire 2022-2023 *Compétence exclusive

(Page 50 - 51)

Délibération CDL (Page 50 - 51)

203 Bourses de l'enseignement supérieur et séjours éducatifs scolaires dans l'enseignement du premier degré # Compétence partagée

(Page 52 - 53)

Délibération CDL (Page 52 - 53)

204 Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année universitaire 2022-2023 # Compétence partagée

(Page 54 - 55)

Délibération CDL (Page 54 - 55)

205 Intervention du Département dans le domaine de la jeunesse # Compétence partagée

(Page 56 - 57)

Délibération CDL (Page 56 - 57)

206 Intervention du Département dans le domaine de l'Education Populaire (FACEP) # Compétence partagée

(Page 58 - 59)

Délibération CDL (Page 58 - 59)

207 Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (CAP'Jeunes) # Compétence partagée

(Page 60 - 61)

Délibération CDL (Page 60 - 61)

208 Dispositif "Collège au Cinéma" # Compétence partagée

(Page 62 - 63)

Délibération CDL (Page 62 - 63)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 3 - AGRICULTURE - LABORATOIRE - TOURISME (CD des 4 et 5-04-2022)

301 Budget Primitif du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

(Page 64 - 65)

Délibération CDL (Page 64 - 65)

302 Politique départementale de soutien au domaine de l'Agriculture et du Tourisme # Compétence partagée

(Page 66 - 68)

Délibération CDL (Page 66 - 68)

303 Gestion de la Zone d'Intérêt Départemental (ZID) de l'Omois - Adoption du budget annexe 2022 * Compétence exclusive

(Page 69 - 70)

Délibération CDL (Page 69 - 70)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 4 - EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX ET INFRASTRUCTURES (CD des 4 et 5-04-2022)

401 Gestion patrimoniale courante : dépenses de fonctionnement et recettes locatives * Compétence exclusive

(Page 71 - 72)

Délibération CDL (Page 71 - 72)

402 Transports - Voirie - Dépenses et recettes de fonctionnement * Compétence exclusive

(Page 73 - 74)

Délibération CDL (Page 73 - 74)

403 Participation du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne # Compétence partagée

(Page 75 - 76)

Délibération CDL (Page 75 - 76)

404 Entretien et exploitation des collèges et des bâtiments affectés aux services du Département, entretien de la flotte des véhicules et équipement des agents du Département * Compétence exclusive

(Page 77 - 79)

Délibération CDL (Page 77 - 78)

Annexe à la délibération - Crédits matière alloués aux collèges publics pour 2022 (Page 79 - 79)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 5 - SPORT - ACTION CULTURELLE
(CD des 4 et 5-04-2022)

501 Intervention du Département dans le domaine du Sport # Compétence partagée

(Page 80 - 81)

Délibération CDL (Page 80 - 81)

502 Installations sportives de CUFFIES # Compétence exclusive

(Page 82 - 83)

Délibération CDL (Page 82 - 83)

503 Initiatives départementales dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux "Jeux olympiques et paralympiques PARIS 2024" # Compétence partagée

(Page 84 - 86)

Délibération CDL (Page 84 - 86)

504 Fonds Départemental d'Animation Locale 2022 # Compétence partagée

(Page 87 - 88)

Délibération CDL (Page 87 - 88)

505 Services et Etablissements culturels du Département - Dépenses et Recettes de fonctionnement * Compétence exclusive

(Page 89 - 90)

Délibération CDL (Page 89 - 90)

506 Intervention du Département dans le domaine de la Culture - Soutien aux partenaires culturels # Compétence partagée

(Page 91 - 93)

Délibération CDL (Page 91 - 93)

507 Intervention du Département dans le domaine de l'éducation culturelle et de l'accessibilité en matière musicale * Compétence exclusive

(Page 94 - 95)

Délibération CDL (Page 94 - 95)

508 Intervention du Département dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme # Compétence partagée

(Page 96 - 97)

Délibération CDL (Page 96 - 97)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 6 - AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITE - AUTONOMIE - HABITAT (CD des 4 et 5-04-2022)

601 Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
Budget primitif 2022 * Compétence exclusive

(Page 98 - 99)

Délibération CDL (Page 98 - 99)

602 Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille * Compétence exclusive
(Page 100 - 101)

Délibération CDL (Page 100 - 101)

603 Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille # Compétence partagée
(Page 102 - 103)

Délibération CDL (Page 102 - 103)

604 Aide exceptionnelle d'urgence à destination des victimes de la crise ukrainienne

(Page 104 - 105)

Délibération CDL (Page 104 - 105)

605 Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées du Département de l'Aisne * Compétence exclusive

(Page 106 - 107)

Délibération CDL (Page 106 - 107)

606 Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées du Département de l'Aisne # Compétence partagée

(Page 108 - 109)

Délibération CDL (Page 108 - 109)

607 Dispositif d'accompagnement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers des emplois dans le secteur de l'aide à domicile : Financement de 25 Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE)

(Page 110 - 111)

Délibération CDL (Page 110 - 111)

608 Action sociale générale * Compétence exclusive

(Page 112 - 113)

Délibération CDL (Page 112 - 113)

609 Intervention dans le domaine du logement * Compétence exclusive

(Page 114 - 120)

Délibération CDL (Page 114 - 115)

Annexe à la délibération - Convention d'objectifs SOLIHA Aisne 2022 (Page 116 - 120)

610 Intervention dans le domaine du logement # Compétence partagée

(Page 121 - 122)

Délibération CDL (Page 121 - 122)

611 Action sociale générale # Compétence partagée

(Page 123 - 125)

Délibération CDL (Page 123 - 124)

Annexe à la délibération - Tableau subventions (Page 125 - 125)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 7 - RSA - INSERTION - RETOUR A L'EMPLOI (CD des 4 et 5-04-2022)

701 Financement du Revenu de Solidarité Active * Compétence exclusive

(Page 126 - 127)

Délibération CDL (Page 126 - 127)

702 Actions d'insertion en faveur des Allocataires du Revenu de Solidarité Active # Compétence partagée

(Page 128 - 129)

Délibération CDL (Page 128 - 129)

703 Financement des actions inscrites dans le cadre de la Stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) # Compétence partagée

(Page 130 - 132)

Délibération CDL (Page 130 - 132)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 8 - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE (CD des 4 et 5-04-2022)

801 Frais généraux * Compétence exclusive

(Page 133 - 134)

Délibération CDL (Page 133 - 134)

802 Assistance technique départementale, cours d'eau - Adhésions statutaires, GEODOMIA * Compétence exclusive

(Page 135 - 136)

Délibération CDL (Page 135 - 136)

803 Taxe d'Aménagement perçue au profit du Département de l'Aisne * Compétence exclusive

(Page 137 - 138)

Délibération CDL (Page 137 - 138)

804 Politique Espace Naturel Sensible, d'itinéraires de promenades et de randonnée * Compétence exclusive

(Page 139 - 140)

Délibération CDL (Page 139 - 140)

805 Politique Environnement, Education populaire liée à l'environnement et Valorisation des Véloroutes et Voies Vertes # Compétence partagée

(Page 141 - 142)

Délibération CDL (Page 141 - 142)

806 Politique de développement durable # Compétence partagée

(Page 143 - 144)

Délibération CDL (Page 143 - 144)

807 Politique Energie Climat

(Page 145 - 146)

Délibération CDL (Page 145 - 146)

Rapport budgétaire Fonctionnement - 9 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE TERRITORIALE (CD des 4 et 5-04-2022)

901 Electrification rurale - Téléphonie mobile du Département * Compétence exclusive

(Page 147 - 148)

Délibération CDL (Page 147 - 148)

902 Politique départementale de soutien au domaine du Développement local # Compétence partagée

(Page 149 - 150)

Délibération CDL (Page 149 - 150)

903 Gestion du Fonds Social Européen (FSE) et Financement européen REACT-EU sur le volet numérique ° Compétence déléguée

(Page 151 - 152)

Délibération CDL (Page 151 - 152)

Rapport budgétaire Investissement - 1 - FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE (CD des 4 et 5-04-2022)

141 Gestion de la dette - Capital * Dépenses propres

(Page 153 - 154)

Délibération CDL (Page 153 - 154)

142 Subventions en annuités d'emprunt # Dépenses pour tiers

(Page 155 - 156)

Délibération CDL (Page 155 - 156)

143 Direction informatique - Acquisition de matériels et de logiciels * Dé-
penses propres

(Page 157 - 158)

Délibération CDL (Page 157 - 158)

144 Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rachat d'actions aux collectivités
ou groupements de collectivités

(Page 159 - 160)

Délibération CDL (Page 159 - 160)

Rapport budgétaire Investissement - 2 - EDUCATION ET JEUNESSE (CD
des 4 et 5-04-2022)

241 Equipement des collèges * Dépenses propres

(Page 161 - 162)

Délibération CDL (Page 161 - 162)

242 Equipement des EPLE et établissements d'enseignement privé sous
contrat d'association du Département # Dépenses pour tiers

(Page 163 - 164)

Délibération CDL (Page 163 - 164)

Rapport budgétaire Investissement - 3 - AGRICULTURE - LABORATOIRE
- TOURISME (CD des 4 et 5-04-2022)

341 Politique départementale de soutien au domaine du Tourisme # Dépenses pour tiers

(Page 165 - 166)

Délibération CDL (Page 165 - 166)

342 Politique départementale de soutien au domaine de l'économie et de l'agriculture # Dépenses pour tiers

(Page 167 - 169)

Délibération CDL (Page 167 - 168)

Annexe à la délibération - annexe diversification agricole (Page 169 - 169)

Rapport budgétaire Investissement - 4 - EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX
ET INFRASTRUCTURES (CD des 4 et 5-04-2022)

441 Gestion patrimoniale - Dépenses et recettes d'investissement * Dépenses propres

(Page 170 - 171)

Délibération CDL (Page 170 - 171)

442 Transport - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales - Dépenses et recettes d'Investissement * Dépenses propres

(Page 172 - 173)

Délibération CDL (Page 172 - 173)

443 Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Dépenses et Recettes d'investissement # Dépenses pour tiers

(Page 174 - 175)

Délibération CDL (Page 174 - 175)

444 Travaux dans les bâtiments départementaux et dans les Etablissements Publics d'Enseignement du premier cycle du second degré * Dépenses propres

(Page 176 - 177)

Délibération CDL (Page 176 - 177)

Rapport budgétaire Investissement - 5 - SPORT - ACTION CULTURELLE
(CD des 4 et 5-04-2022)

541 Intervention du Département relevant du domaine du sport # Dépenses pour tiers

(Page 178 - 179)

Délibération CDL (Page 178 - 179)

542 Services culturels du Département - Investissement * Dépenses propres
(Page 180 - 181)

Délibération CDL (Page 180 - 181)

543 Intervention du Département en faveur des musées # Dépenses pour tiers

(Page 182 - 183)

Délibération CDL (Page 182 - 183)

Rapport budgétaire Investissement - 6 - AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITE
- AUTONOMIE - HABITAT (CD des 4 et 5-04-2022)

641 Affaires sociales Investissement # Dépenses pour tiers

(Page 184 - 185)

Délibération CDL (Page 184 - 185)

642 Prévention et protection de l'Enfance * Dépenses propres

(Page 186 - 187)

Délibération CDL (Page 186 - 187)

643 Intervention dans le domaine du Logement # Dépenses pour tiers

(Page 188 - 190)

Délibération CDL (Page 188 - 190)

Rapport budgétaire Investissement - 8 - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE (CD des 4 et 5-04-2022)

841 Aménagement foncier rural # Dépenses pour tiers

(Page 191 - 192)

Délibération CDL (Page 191 - 192)

842 Politique de l'eau, des itinéraires de promenades et de randonnée et des Véloroutes, équipements GEODOMIA, Espace Naturel Sensible de MONAMPTEUIL * Dépenses propres

(Page 193 - 194)

Délibération CDL (Page 193 - 194)

843 Soutien aux acteurs du Développement Durable de l'Aisne # Dépenses pour tiers

(Page 195 - 196)

Délibération CDL (Page 195 - 196)

844 Assainissement des collectivités locales et valorisation des biodéchets # Dépenses pour tiers

(Page 197 - 198)

Délibération CDL (Page 197 - 198)

845 Financements de projets portés par le Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne VALOR' AISNE # Dépenses pour tiers

(Page 199 - 200)

Délibération CDL (Page 199 - 200)

Rapport budgétaire Investissement - 9 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- POLITIQUE TERRITORIALE (CD des 4 et 5-04-2022)

941 Aménagement numérique du territoire # Dépenses pour tiers

(Page 201 - 202)

Délibération CDL (Page 201 - 202)

942 Politique départementale d'électrification rurale # Dépenses pour tiers

(Page 203 - 204)

Délibération CDL (Page 203 - 204)

943 Téléphonie mobile * Dépenses propres

(Page 205 - 206)

Délibération CDL (Page 205 - 206)

944 Politique départementale de soutien au Développement Local # Dépenses pour tiers

(Page 207 - 208)

Délibération CDL (Page 207 - 208)

Rapport de Présentation - 1 - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
(CD des 4 et 5-04-2022)

100 Budget primitif de l'exercice 2022

(Page 209 - 214)

Délibération CDL (Page 209 - 213)

Annexe à la délibération - Estimation de l'excédent 2021 (Page 214
- 214)

Rapport non budgétaire - 1 - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
(CD des 4 et 5-04-2022)

181 Délibération de garantie en cas de recours à l'offre de financement de
l'Agence France Locale

(Page 215 - 241)

Délibération CDL (Page 215 - 216)

Annexe à la délibération - garantie à 1ère demande AFL (Page 217
- 241)

182 Center Parc de l'Ailette - Délégation de Service Public - Modification du
contrat de concession

(Page 242 - 243)

Délibération CDL (Page 242 - 243)

183 Convention constitutive de groupement de commandes relative à la
passation de contrats d'assurances communs

(Page 244 - 245)

Délibération CDL (Page 244 - 245)

184 Tableau des effectifs

(Page 246 - 250)

Délibération CDL (Page 246 - 250)

185 Elections professionnelles - Comité Social Territorial et Formation Spé-
cialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

(Page 251 - 252)

Délibération CDL (Page 251 - 252)

186 Convention de groupement de commandes pour un ENT régional 1er
et 2nd degrés

(Page 253 - 254)

Délibération CDL (Page 253 - 254)

187 Représentation du Département de l'Aisne au sein des Conseils de famille des pupilles de l'Etat

(Page 255 - 256)

Délibération CDL (Page 255 - 256)

Rapport non budgétaire - 2 - EDUCATION ET JEUNESSE (CD des 4 et 5-04-2022)

281 Accompagnement social des familles axonaises – Aide aux activités périscolaires dans l'enseignement du premier degré pour l'année scolaire 2022/2023

(Page 257 - 258)

Délibération CDL (Page 257 - 258)

Rapport non budgétaire - 3 - AGRICULTURE - LABORATOIRE - TOURISME (CD des 4 et 5-04-2022)

381 Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre

(Page 259 - 268)

Délibération CDL (Page 259 - 260)

Annexe à la délibération - Projet de statuts SMA (Page 261 - 268)

Rapport non budgétaire - 6 - AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITE - AUTONOMIE - HABITAT (CD des 4 et 5-04-2022)

681 Mise en œuvre des mesures SEGUR dans les Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux (ESSMS) relevant de la compétence du Conseil départemental

(Page 269 - 270)

Délibération CDL (Page 269 - 270)

682 Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 avec La Fondation Savart et l'association Accomplir Ensemble un Devenir (AED)

(Page 271 - 272)

Délibération CDL (Page 271 - 272)

683 La mise en place du dispositif « Ogénie » sur le département de l'Aisne
(Page 273 - 274)

Délibération CDL (Page 273 - 274)

684 Convention 2022-2024 relative à la mise en oeuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé avec gestion entre le Département, l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne (UDAF) et l'Association Tutélaire de l'Aisne (ATA)
(Page 275 - 276)

Délibération CDL (Page 275 - 276)

685 Aide à l'équipement pour les familles ukrainiennes réfugiées dans l'Aisne * Compétence exclusive
(Page 277 - 278)

Délibération CDL (Page 277 - 278)

Rapport non budgétaire - 7 - RSA - INSERTION - RETOUR A L'EMPLOI
(CD des 4 et 5-04-2022)

781 Convention entre l'AFPA et le Département de l'Aisne portant expérimentation du dispositif « Prépa Compétences »
(Page 279 - 286)

Délibération CDL (Page 279 - 280)

Annexe à la délibération - Projet de convention avec l'AFPA (Page 281 - 286)

Rapport non budgétaire - 9 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
POLITIQUE TERRITORIALE (CD des 4 et 5-04-2022)

981 Convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à
la solidarité des territoires

(Page 287 - 288)

Délibération CDL (Page 287 - 288)



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (Matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPÉNOIS, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Hugues COCHET à M. Yann ROJO, M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°000

Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 187 et 685

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000 ,

Vu l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 187 et 685,

(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports N° 187 et 685, intitulés :

N° 187 : Représentation du Département de l'Aisne au sein des Conseils de famille des pupilles de l'Etat,

*N° 685 : Aide à l'équipement pour les familles ukrainiennes réfugiées dans l'Aisne
* Compétence exclusive*

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:05 +0200
Ref:20220407_161402_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

Vœu relatif à l'aménagement d'une maison du don de sang dans le département de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le projet de voeu présenté par Mme VARLET-CHENOT, au nom du Groupe L'Aisne en Commun, Gauche-Ecologie,

Appelant le Conseil départemental, par la voix de son Président, à engager une discussion entre le Ministère des Solidarités et de la Santé, l'Etablissement Français du Sang et le Département afin qu'une maison du don soit aménagée dans le département de l'Aisne, et qu'une convention soit signée avec l'EFS afin notamment de permettre la formation d'ambassadeurs du don en priorisant les bénéficiaires du RSA,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e Commissions,

Après en avoir délibéré,

Décide, à la majorité des suffrages exprimés (6 voix pour, 36 voix contre), de ne pas adopter le vœu présenté par Mme VARLET-CHENOT, au nom du Groupe L'Aisne en commun, Gauche, Ecologie.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.14 17:30:43 +0200
Ref:20220413_132806_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°101

**Communication institutionnelle, territoriale et événementielle
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 101 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'inscription au chapitre 930 - Services généraux des crédits suivants :

- 350 000 € pour les actions à mener au titre de la communication institutionnelle, territoriale et événementielle, telles que définies dans le rapport du Président,

- 240 000 € pour la réalisation, l'impression et la distribution du Magazine du Département (AISNE'mag) et la gestion du site internet www.aisne.com, telles que définies dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:20 +0200
Ref:20220408_103801_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°102

**Gestion de la dette - Intérêts
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 102 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier, au Budget primitif 2022, l'inscription en dépenses de fonctionnement ci-après, des dépenses relatives à la gestion de la dette :

Chapitre 943 - Opérations financières :

18 905 685,56 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:40 +0200
Ref:20220408_103803_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPENBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°103

**Prise en charges des dépenses des groupes d'élus
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 103 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme ROUSSEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide que la collectivité met à disposition des groupes d'élus un local administratif et du matériel de bureau, comprenant le mobilier, l'ameublement, le matériel de bureau et le matériel informatique au sens de la nomenclature comptable, selon des conditions similaires à celles appliquées aux services du Département ;

2) Décide que la collectivité prend en charge uniquement les frais de documentation, de courrier et de télécommunications des groupes d'élus ainsi que les frais liés aux personnels affectés aux groupes, dans la limite totale de 9 000 € par an et par élu membre d'un groupe ;

3) Inscrit un crédit de 378 000 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;

4) Prend acte de la composition des groupes constitués à la date du vote, soit :

GROUPE	L' AISNE EN ACTION	L' AISNE TERRE INNOVANTE	L' AISNE PROGRESSISTE ET SOLIDAIRE	L' AISNE EN COMMUN, GAUCHE, ECOLOGIE
Nombres d'élus	20	9	7	6

5) Ventile les crédits de fonctionnement inscrits au chapitre 944- Frais de fonctionnement des groupes d'élus comme suit :

. Groupe l'Aisne en Action	180 000 €
. Groupe l'Aisne Terre Innovante	81 000 €
. Groupe l'Aisne Progressiste et Solidaire	63 000 €
. Groupe l'Aisne en Commun, Gauche, Ecologie	54 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
 2022.04.12 13:33:10 +0200
 Ref:20220408_103803_2-4-O
 Signature numérique
 Pour le Président du Conseil
 départemental
 et par délégation, Le Directeur Général
 des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°104

**Fixation de la contribution départementale "2022" aux dépenses du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 104 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 21 546 864 € le montant de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2022 et ratifie le crédit correspondant au chapitre 931 - Sécurité.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:42 +0200
Ref:20220408_103804_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°105

**Frais généraux
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 105 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'inscription des dépenses de fonctionnement suivantes au titre des frais généraux :

Au chapitre 930 - Services généraux :	40 000 €
Au chapitre 934 - Santé et action sociale :	100 000 €
Au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI :	75 000 €
Au chapitre 942 - Dotations et participations :	13 172 838 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:13 +0200
Ref:20220408_103804_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°106

**Frais généraux
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 106 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'inscription des dépenses de fonctionnement suivantes au titre des Frais Généraux :

<i>Chapitre 930 - Services généraux :</i>	676 500 €
<i>Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :</i>	80 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:46 +0200
Ref:20220408_103807_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°107

**Exercice des mandats locaux
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 107 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme ROUSSEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de ratifier l'inscription d'un crédit de 2 386 327 €, au chapitre 930 – Services généraux, au titre de l'exercice des mandats locaux,

- d'accorder à la Caisse Mutuelle de Retraite des Conseillers Départementaux, une subvention de 282 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:30 +0200
Ref:20220408_103808_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°108

**Dépenses de personnel
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 108 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme ROUSSEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants :

I - Rémunération du personnel

Dépenses :

chapitre 930 - Services généraux	100 864 142 €
chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	18 980 039 €

Recettes :

chapitre 930 - Services généraux	2 152 380 €
chapitre 946 - transferts entre les sections	1 350 000 €

II - Recrutement du Personnel

Dépenses

chapitre 930 - Services généraux	49 000 €
----------------------------------	----------

III - Formation des agents

Dépenses :

chapitre 930 - Services généraux	562 200 €
chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 500 €

IV - Elections professionnelles

Dépenses

chapitre 930 - Services généraux	25 000 €
----------------------------------	----------

V - Frais de déplacement des agents pour les besoins du service

Dépenses :

chapitre 930 - Services généraux	1 220 700 €
chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	300 €

VI - Service social

Dépenses :

chapitre 930 - médecine professionnelle et préventive :	254 000 €
chapitre 930 - mesures en faveur des enfants handicapés ou infirmes :	35 500 €
chapitre 930 - chèques déjeuners :	1 706 000 €
chapitre 930 - fêtes et cérémonies :	9 000 €
chapitre 930 - FIPHFP :	45 000 €
chapitre 900 - FIPHFP :	40 000 €
chapitre 930 - hygiène et sécurité :	3 500 €
chapitre 900 - hygiène et sécurité :	2 000 €
chapitre 930 - Plurelya :	572 000 €

Recettes :

chapitre 930 :	764 500 €
----------------	-----------

VII – Subvention à l’Amicale des Employés de l’Hôtel du Département et de la Préfecture de l’Aisne

Dépenses :

chapitre 930 :	10 000 €
----------------	----------

VIII– Communication

Dépenses :

chapitre 930 :	106 000 € ;
----------------	-------------

- Décide d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire du projet de Budget primitif pour 2022 .



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:11 +0200
Ref:20220408_103808_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°109

Reconduction de la convention entre le Département et l'Agence de Services et de Paiements (ASP)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 109 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le Président du Conseil départemental à renouveler la convention avec l'ASP, dans le cadre de la participation départementale au financement des contrats aidés dans les collèges publics de l'Aisne ;

- Inscrit un crédit de 200 000 € au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage au titre de cette participation.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:50 +0200
Ref:20220408_103810_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°110

**Direction informatique - Maintenance, entretien, prestations, téléphonie, courrier et atelier
numérique
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 110 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants :

DEPENSES

Chapitre 930 - Services généraux : **3 034 500 €**

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : **927 000 €**

RECETTES

Chapitre 930 - Services généraux : **112 000 €.**



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:07 +0200
Ref:20220408_104002_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°190

Etalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 190 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Inscrit les crédits budgétaires suivants :

<i>En dépense</i>	
<i>Au chapitre 946 - Transferts entre les sections :</i>	1 331 000 €
<i>En recette</i>	
<i>Au chapitre 926 - Transferts entre les sections :</i>	1 331 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:54 +0200
Ref:20220408_104008_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°201

**Interventions départementales en faveur des établissements publics locaux d'enseignement
et privés sous contrat d'association du Département
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme CAIL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'individualiser les demandes de subvention présentées en annexe 1 au rapport du Président,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à prendre en charge les créances relatives aux abonnements au réseau régional de télécommunication et, en contrepartie, d'émettre un titre de recette à l'encontre des collèges concernés, dont la liste figure en annexe 2 au rapport du Président,

3) d'accepter les modalités financières, telles que décrites dans le rapport du Président, relatives à la participation d'un hébergement en lycée pour la restauration scolaire pour les établissements suivants : collège Gérard Philippe au lycée Léonard de Vinci à SOISSONS, les collèges Gabriel Hanotaux et Jean Moulin au lycée Henri Martin, le collège Montaigne au lycée Condorcet et le collège Pierre de La Ramée au lycée Pierre de La Ramée à SAINT-QUENTIN,

4) Décide d'arrêter la répartition par collège de l'enveloppe consacrée aux frais de fonctionnement des enseignants référents pour l'année 2022 qui y sont accueillis telle qu'elle figure en annexe 3,

5) pour les établissements privés d'enseignement du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département :

- de fixer pour l'année 2022 :

. à 330,13 € par élève, la part « matériel » du forfait externat,

. les taux de contribution forfaitaire de la part « personnel » à 493,67 € par élève pour chacun des 80 premiers élèves et à 268 € par élève à partir du 81ème,

- d'individualiser par établissement les participations départementales 2022 au titre de la part « matériel » et de la part « personnel » en fonction des effectifs constatés à la rentrée 2021-2022 telles qu'elles figurent en annexes 4 et 5 au rapport du Président,

- d'adopter les modalités de versement de la part « matériel » et de la part « personnel » en trois fois dans l'année,

6) de solliciter la participation des Départements des Ardennes, de l'Oise et du Nord au frais de fonctionnement des collèges publics Jules Ferry de ROZOY-SUR-SERRE, La Feuillade de VIC-SUR-AISNE et du collège privé Saint-Antoine à BOHAIN-EN-VERMANDOIS qui accueillent à la rentrée 2021 au moins 10 % d'élèves résidant sur leurs territoires respectifs,

7) d'adopter les modalités de versement de la subvention de 16 000 € attribuée à l'association de promotion de la sécurité routière comme suit : « Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sous réserve des crédits disponibles, sur présentation d'un bilan financier et d'activité des actions menées dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation de celles-ci »,

8) d'adopter le dispositif "Contrat Départemental Culture et Collèges" pour le triennal 2022-2025 tel qu'il est présenté en annexe 6 au rapport du Président,

9) d'ouvrir une Autorisation d'Engagement en dépenses de 149 040 € au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage selon l'échéancier des Crédits de Paiement suivant :

CP 2022 : 24 840 €
CP 2023 : 49 680 €
CP 2024 : 49 680 €
CP 2025 : 24 840 €

et une Autorisation d'Engagement en recettes de 74 520 € au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage selon l'échéancier des Crédits de Paiement suivant :

CP 2022 : 24 840 €
CP 2023 : 24 840 €
CP 2024 : 24 840 €,

10) de solliciter l'Etat (Rectorat de l'académie d'Amiens et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France) sur la base d'un budget annuel de 82 800 €, à hauteur de 24 840 € chacun, par an, pendant trois ans pour le dispositif "Contrat Départemental Culture et Collèges",

11) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer :

- les conventions d'accueil et financières à intervenir dans le cadre d'un hébergement en lycée pour la restauration scolaire pour les établissements suivants : collège Gérard Philipe au lycée Léonard de Vinci à SOISSONS ; les collèges Gabriel Hanotaux et Jean Moulin au lycée Henri Martin ; le collège Montaigne au lycée Condorcet et le collège Pierre de La Ramée au lycée Pierre de La Ramée à SAINT-QUENTIN,

- les conventions à intervenir avec les Départements de la Marne et du Nord dans le cadre de la scolarisation de collégiens de l'Aisne dans des établissements de leurs territoires,

- les conventions à intervenir avec les Départements des Ardennes, de l'Oise et du Nord dans le cadre de la scolarisation de collégiens de leur territoire dans des établissements de l'Aisne,

- la convention cadre triennale établie à intervenir avec nos partenaires de l'Etat, le Rectorat de l'académie d'Amiens et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France pour la reconduction du dispositif "Contrat Départemental Culture et Collèges" pour les années 2022-2025,

12) d'adopter le principe d'une aide financière de 300 € par élève de niveau 4ème ou 3ème suivant un cursus de formation en alternance en Maison Familiale Rurale au profit des Maisons Familiales Rurales (MFR) de l'Aisne (MFR Beauregard à CLAIRFONTAINE, MFR de la Vallée du Retz à AMBLENY et MFR LA CAPELLE),

13) de ratifier l'inscription des crédits suivants :

En dépenses

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage,

Hors Autorisation d'Engagement : 8 323 786 €

Sur Autorisation d'Engagement : 44 820 €

En recettes

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage,

Hors Autorisation d'Engagement : 1 056 224 €

Sur Autorisation d'Engagement : 24 840 €.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:17 +0200
Ref:20220408_104010_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°202

**Bourse départementale dans le premier cycle du second degré -
Année scolaire 2022-2023
*Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 202 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme NICOLAS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter, pour l'année scolaire 2022/2023, le régime de la bourse départementale pour le premier cycle du second degré, tel qu'il figure dans le rapport du Président et son annexe,

- de fixer la date limite de dépôt des demandes de bourse au 10 novembre 2022,
- de ratifier l'inscription du crédit suivant :

En dépenses

Chapitre « 932-Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » : 100 000 €.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:24 +0200
Ref:20220408_104011_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°203

**Bourses de l'enseignement supérieur et séjours éducatifs scolaires
dans l'enseignement du premier degré
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 203 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme LEBEAU**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

En dépenses

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 124 020 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:24 +0200
Ref:20220408_104012_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°204

**Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année universitaire 2022-2023
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 204 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le règlement de la bourse départementale aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023 tel qu'il est joint en annexe au rapport du Président ;

- Ratifie l'inscription du crédit suivant :

En dépenses

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

391 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:35:05 +0200
Ref:20220408_104012_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°205

**Intervention du Département dans le domaine de la jeunesse
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 205 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme CAIL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription en dépenses au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un crédit de 335 000 € au titre des interventions du Département en faveur de la Jeunesse ;

2) Individualise les aides telles qu'elles figurent en annexes au rapport du Président :

- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : annexes 1 et 2
- Séjours de Vacances (SV) étant entendu que le versement de l'aide est conditionné à la présentation du récépissé de déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) : annexes 3 et 4
- Associations de jeunesse : annexe 5 ;

3) Autorise le Président à signer la convention financière 2022 à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) et figurant en annexe 6 au rapport du Président ;

4) Adopte le projet de convention pour la période 2022-2024 et d'avenant 2022 à cette convention à intervenir avec le Centre Information Jeunesse (CIJ) tels qu'ils figurent en annexe 7 au rapport du Président et autorise celui-ci à les signer.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:35 +0200
Ref:20220408_104013_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOÛT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOÛT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°206

**Intervention du Département dans le domaine de l'Éducation Populaire (FACEP)
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 206 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme NICOLAS**)

Vu l'avis de la 5e commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une Autorisation d'Engagement 2022/1 de 304 810 €, selon l'échéancier de Crédits de Paiement suivant :

2022 : 238 405 €
2023 : 66 405 € ;

2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

En dépenses

sur Autorisation d'Engagement

- 66 405 € correspondant à l'échéance 2022 de l'Autorisation d'Engagement 2021/1,
- 238 405 € correspondant à la première année d'échéance de l'Autorisation d'Engagement 2022/1,

En recettes

Hors Autorisation d'Engagement

- 1 500 € pour le recouvrement d'actions partiellement ou non réalisées ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

4) Valide les interventions du Département au titre du fonctionnement d'une part, des actions fédérales et interfédérales, d'autre part, et individualise au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les financements tels qu'ils figurent en annexes 1, 2 et 3 au rapport du Président ;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer dans le cadre des conventions d'objectifs triennales 2021-2023, les annexes à intervenir avec chaque fédération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:22 +0200
Ref:20220408_104013_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°207

**Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (CAP' Jeunes)
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 207 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme LEBEAU**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Ouvre au chapitre chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une Autorisation d'Engagement 2021/1 CAP Jeunes de 150 000 €, selon l'échéancier des Crédits de Paiement suivant :*

2022 : 75 000 €
2023 : 75 000 € ;

2) Ratifie, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, l'inscription du Crédit de Paiement suivant : 75 000 € correspondant à l'échéance 2022 de l'Autorisation d'Engagement 2021/1 CAP Jeunes ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

4) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir entre le jeune demandeur, la collectivité d'accueil et le Département.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:00 +0200
Ref:20220408_104013_3-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°208

**Dispositif "Collège au Cinéma"
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 208 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme CAIL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) *d'affecter, pour l'année scolaire 2021-2022, une somme de 20 000 € pour la prise en charge des frais de transport vers le cinéma le plus proche, des élèves des établissements publics et privés sous contrat d'association engagés dans le dispositif « Collège au Cinéma »*,

2) d'individualiser les demandes de subvention à venir en Commission permanente,

3) de ratifier l'inscription, en dépense, d'un crédit de **20 000 €**, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:48 +0200
Ref:20220408_104201_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°301

Budget Primitif du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 301 ,

Vu les conclusions de la 3e commission,
(Rapporteur **M. TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- *Adopte les propositions du Président relatives au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche ;*

- Valide l'inscription suivante au budget départemental au titre de la subvention pour charges de service public pour l'année 2022 :

Chapitre 936 – Action économique :

1 045 772 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:27 +0200
Ref:20220408_104202_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°302

**Politique départementale de soutien au domaine de l'Agriculture et du Tourisme
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 302 ,

Vu l'amendement présenté par M. GALL visant au développement du tourisme vert, lent et durable dans l'Aisne et à la création d'une filière du tourisme à la ferme dans le département s'agissant de l'individualisation de la subvention 2022 allouée à l'Agence du Développement Touristique de l'Aisne (ADT) au paragraphe II du rapport,

Vu les conclusions de la 3e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme VENET**)

Vu l'avis de la 3e commission sur l'amendement,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Vu l'amendement reformulé visant au développement du tourisme, **en particulier** vert, lent et durable dans l'Aisne et à **la dynamisation** de la filière du tourisme à la ferme dans l'Aisne s'agissant de l'individualisation de la subvention 2022 allouée à l'Agence du Développement Touristique de l'Aisne (ADT) au paragraphe II du rapport,

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement reformulé présenté par M. GALL,

A l'unanimité sur le rapport,

Décide :

1) d'ouvrir, au chapitre 936 - Action économique, l'Autorisation d'Engagement globale suivante :

ATTRACTIVITE 14/928AGR 2022-1 3 600 000,00 € ,

2) de ratifier les Crédits de Paiement à hauteur de 3 433 338,45 € en dépense, chapitre 936 - Action économique sur :

- les Autorisations d'Engagement antérieures à 2022, 14/928/AGR 2021-1(410 950 €), ELEVAGE02 2016-1 (100 000 €), 14/633TSEJ 2019-2 (29 075,45 €)

- l'Autorisation d'Engagement globale 2022 ATTRACTIVITE 14/928/AGR 2022-1 (2 986 425 €) ;

- hors programme : 55 000 € au titre des adhésions et cotisations,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement, des Autorisations d'Engagement 14/928/AGR 2022-1, 14/928/AGR 2021-1, ELEVAGE02 2016-1, 14/633TSEJ 2019-2,

4) de ratifier les Crédits suivants en recette :
 chapitre 936 - Action économique AE 14/633TSEJ 2019-3 25 031,18 €
 chapitre 941 - Autres impôts et taxes hors AE 80 500,00 €

5) d'adopter les échéanciers de Crédits de l'Autorisation d'Engagement 14/633TSEJ 2019-3,

6) d'individualiser les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

*Chambre d'Agriculture de l'Aisne	210 000 €
*Association Solidarité Paysans	10 000 €
*Groupement de Défense Sanitaire (GDS)	130 000 €
*Aisne Promo Elevage	8 000 €
*Société Aisne Basse-Cour	500 €
*Réseau des AMAP Hauts-de-France	6 000 €
*Bio en Hauts-de-France	15 000 €
*SOLAAL	5 000 €
*Jeunes Agriculteurs de l'Aisne	4 000 €
*Comité de la foire aux fromages de La Capelle	11 000 €
*Société des courses de La Capelle	3 000 €
*Agence de Développement Touristique de l'Aisne (ADT)	1 355 225 €
*Syndicat Mixte des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre	1 500 000 €
*Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne	8 000 €
*Les Ambassadeurs du Terroir et du Tourisme en Vallée de la Marne	11 000 €

7) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les subventions en matière agricole et touristique des demandes à venir en cours d'année,

8) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions qui seront passées avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, le Groupement de Défense Sanitaire, l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne, ainsi que l'arrêté relatif au Syndicat Mixte des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:40 +0200
Ref:20220411_101224_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°303

**Gestion de la Zone d'Intérêt Départemental (ZID) de l'Omois - Adoption du budget annexe 2022
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303 ,

Vu les conclusions de la 3e commission,
(Rapporteur **Mme MOLET**)

Vu l'avis de la 9e commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Délibération CDL

Décide, dans le cadre de la gestion de la ZID de l'Omois, d'inscrire sur le budget annexe, au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat, les Crédits de Paiement (CP) suivants :

<i>En dépenses :</i>	1 224 120 €
<i>En recettes :</i>	1 224 120 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:11 +0200
Ref:20220408_104205_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°401

**Gestion patrimoniale courante : dépenses de fonctionnement et recettes locatives
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 401 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Inscrit en dépenses, au chapitre 930 – Services généraux un crédit de 440 500 € ;*

2) *Inscrit en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs un crédit de 28 000 € ;*

3) *Inscrit en recettes, au Chapitre 930 – Services généraux un crédit de 507 000 €.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:14 +0200
Ref:20220408_104209_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°402

**Transports - Voirie - Dépenses et recettes de fonctionnement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 402 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. LOCQUET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Inscrit, en dépenses, au chapitre 938 – Transports un crédit de 5 800 000 € ;*

2) *Inscrit, en recettes, au chapitre 938 – Transports un crédit de 560 000 € ;*

3) *Inscrit, en recettes, au chapitre 946 – Transferts entre les sections un crédit de 3 000 000 € ;*

4) *Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la réglementation.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:16 +0200
Ref:20220408_104210_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°403

**Participation du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour
les Collectivités de l'Aisne
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 403 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. COCHET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Ouvre une Autorisation d'Engagement de 200 000 € au chapitre 930 – Services généraux ;*

2) *Inscrit en dépenses au chapitre 930 – Services généraux, un crédit de 168 578 € au titre de la participation du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne ;*

3) *Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la réglementation.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:20 +0200
Ref:20220408_104214_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°404

**Entretien et exploitation des collèges et des bâtiments affectés aux services du Département,
entretien de la flotte des véhicules et équipement des agents du Département
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 404 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de :

- ratifier les Crédits de Paiement suivants par chapitre :

I - DEPENSES

Chapitre 930 - Services généraux :	6 856 400 €,
Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 192 000 €,
Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	613 000 €,

II - RECETTES

Chapitre 930 – Services généraux :	405 600 €,
Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	16 800 €,

- ventiler les « Crédits Matière » par collège, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération et de les verser aux collèges en une seule fois en avril 2022.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:42 +0200
Ref:20220408_104218_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Crédits Matière alloués aux collèges publics du département pour 2022

Collèges	Montant global	Montant global
ANIZY LE CHÂTEAU	2 800 €	2 800 €
BEAUREVOIR	3 560 €	3 560 €
BELLEU	4 000 €	4 000 €
BOHAIN	3 200 €	3 200 €
BRAINE	2 000 €	2 000 €
CHARLY SUR MARNE	2 760 €	2 760 €
CHÂTEAU THIERRY Jean Racine	4 000 €	4 000 €
CHÂTEAU THIERRY Jean Rostand	3 560 €	3 560 €
CHAUNY Jacques Cartier	2 000 €	2 000 €
CHAUNY Victor Hugo	2 320 €	2 320 €
CONDE EN BRIE	2 360 €	2 360 €
CORBENY	2 000 €	2 000 €
COUCY LE CHÂTEAU	2 000 €	2 000 €
CRECY SUR SERRE	2 400 €	2 400 €
CUFFIES	3 200 €	3 200 €
FERE EN TARDENOIS	4 320 €	4 320 €
FLAVY LE MARTEL	2 800 €	2 800 €
FRESNOY LE GRAND	4 400 €	4 400 €
GAUCHY	2 680 €	2 680 €
GUIGNICOURT	3 160 €	3 160 €
GUISE	2 760 €	2 760 €
HARLY	2 000 €	2 000 €
HIRSON	2 800 €	2 800 €
LA CAPELLE	3 160 €	3 160 €
LA FERRE	4 400 €	4 400 €
LAON Charlemagne	3 560 €	3 560 €
LAON Mermoz	1 600 €	1 600 €
LE NOUVION EN THIERACHE	2 000 €	2 000 €
MARLE	3 200 €	3 200 €
MONTCORNET	1 960 €	1 960 €
MOY DE L' AISNE	2 400 €	2 400 €
NEUILLY SAINT FRONT	2 760 €	2 760 €
RIBEMONT	2 000 €	2 000 €
ROZOY SUR SERRE	2 360 €	2 360 €
SAINS RICHAUMONT	2 360 €	2 360 €
SAINT GOBAIN	2 000 €	2 000 €
SAINT MICHEL	3 160 €	3 160 €
SAINT QUENTIN G.Hanotaux	2 760 €	2 760 €
SAINT QUENTIN J.Moulin	2 000 €	2 000 €
SAINT QUENTIN M.Lefèvre	2 000 €	2 000 €
SAINT QUENTIN Montaigne	3 000 €	3 000 €
SAINT QUENTIN La Ramée	2 360 €	2 360 €
SISSONNE	2 000 €	2 000 €
SOISSONS G.Philippe	2 000 €	2 000 €
SOISSONS Saint Just	2 000 €	2 000 €
SOISSONS Lamartine	3 200 €	3 200 €
TERGNIER	3 200 €	3 200 €
VAILLY	3 520 €	3 520 €
VERMAND	2 360 €	2 360 €
VERVINS	2 360 €	2 360 €
VIC SUR AISNE	2 400 €	2 400 €
VILLENEUVE SAINT GERMAIN	3 520 €	3 520 €
VILLERS COTTERETS M.Dussuchal	2 560 €	2 560 €
VILLERS COTTERETS François 1er	2 360 €	2 360 €
WASSIGNY	2 400 €	2 400 €
TOTAL	150 000 €	150 000 €



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPENBERG, M. Nicolas REBEROT, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : M. Yann ROJO

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°501

**Intervention du Département dans le domaine du Sport
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 501 ,

Vu la délibération du Conseil général en date du 19 février 2007 relative au rapport n° 46,

Vu sa précédente délibération en date du 18 mars 2019 relative au rapport n° 501,

Vu les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT visant à :

- porter à 241 700 € (+ 121 000 €) le Crédit de Paiement, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, destiné à l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental, national et international,

- porter à 1 350 600 € (+ 220 700 €) le montant du crédit à ratifier, en dépenses, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, au titre des aides en faveur du sport,

- modifier l'annexe 2 du rapport relative à l'individualisation de subventions pour l'organisation de manifestations sportives afin de porter son montant total à 52 300 € (+ 19 500 €),

- modifier l'annexe 3 du rapport relative aux critères d'éligibilité et d'évaluation de la participation départementale afin de porter de 15 % à 30 % du budget prévisionnel le montant de la subvention pour les manifestations sportives à caractère départemental, national et international,

Vu les conclusions de la 5e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme BLERIoT**)

Vu l'avis de la 5e commission sur les amendements,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (35 voix contre, 6 voix pour), les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT,

A l'unanimité pour le rapport,

1) Ratifie l'inscription, **en dépenses**, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un crédit de **1 129 900 €** au titre des aides en faveur du sport ;

2) Adopte l'évolution de l'aide au soutien aux clubs telle que précisée dans le rapport du Président ;

3) Adopte le programme au titre de l'aide au fonctionnement des comités sportifs pour la saison 2022-2023, dont le détail est présenté en annexe 1, jointe au rapport du Président ;

4) Adopte les modalités de versement des subventions attribuées :

- au titre de l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental, national et international ci-après présentées : « Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sous réserve des crédits disponibles, sur présentation d'un bilan financier et d'activité de la manifestation, dans un délai maximum de 6 mois après le déroulement de celle-ci. Toutefois, dans la mesure où le bilan financier de la manifestation serait inférieur au budget prévisionnel, la subvention accordée sera calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées » ;

5) Individualise les demandes de subventions en faveur des manifestations sportives d'intérêt départemental, national et international telles que présentées dans le rapport et en annexe 2 ;

6) Prend acte des évolutions apportées au régime d'aide à l'organisation de manifestations sportives nationales, internationales et d'intérêt départemental telles que précisées en annexe 3 ;

7) Adopte le programme au titre de l'aide aux clubs et équipes nationales, tel que présenté en annexe 4, jointe au rapport du Président ;

8) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants pouvant intervenir avec les comités et les clubs ;

9) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les courriers d'attribution de subventions aux athlètes concernés.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:54 +0200
Ref:20220411_101202_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°502

**Installations sportives de CUFFIES
Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 502 ,

Vu la délibération du Conseil général en date du 19 juin 2000 relative au rapport n° 402,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **M. MOUGENOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de ratifier l'inscription **en dépenses**, au chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, d'un crédit de 152 450 € au titre de la prise en charge 2022 des coûts 2021 de gestion et d'entretien des équipements sportifs du site de CUFFIES,

2) d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, un avenant à la convention du 17 août 2000 relative à la gestion des installations sportives sur le site « les Terrasses du Mail » de CUFFIES, passée entre le Département et la Communauté d'agglomération « Grand'Soissions Agglomération ».



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:10 +0200
Ref:20220408_104219_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°503

**Initiatives départementales dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux "Jeux olympiques et paralympiques PARIS 2024"
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 503 ,

Vu les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT visant à modifier les initiatives départementales proposées dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux " Jeux olympiques et paralympiques PARIS 2024" comme suit :

Dans le rapport :

■ paragraphe 1.2 SIG au collège : Parcours **touristique** dans l'aisne

L'objectif est de proposer aux collèges de s'investir dans un projet novateur en France qui mêle approche SIG, la valorisation du territoire axonais, par le biais **de la création de parcours touristiques dans l'Aisne**,

■ supprimer le dernier paragraphe relatif à la création d'une Autorisation d'Engagement 2022/1 de 180 000 € au chapitre 933, avec un Crédit de Paiement de 60 000 € pour 2022 pour le financement du passage de la Flamme olympique dans le département, et de supprimer par conséquent, l'ouverture de cette Autorisation d'Engagement dans la proposition de délibération,

Dans l'annexe 2 :

■ supprimer le 1er paragraphe

■ 3eme paragraphe : remplacer "par le biais du parcours de la Flamme olympique" par "**par le biais de la création de parcours touristiques**"

■ ajouter au cahier des charges :

- l'itinéraire prévoira **sur une durée de 3 à 7 jours**,
- La possibilité d'emprunter des Routes Départementales, des chemins, **des pistes cyclables, des voies fluviales et de chemin de fer. Il vous sera également possible d'imaginer des évènements culturels, musicaux, festifs, y compris dans des lieux emblématiques du département**,

■ au chapitre Restitution des projets et sélection du jury, remplacer VP sport CD02 par VP **Tourisme** CD02

Vu les conclusions de la 5e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme BLERIoT**)

Vu l'avis de la 2e commission sur le rapport,

Vu l'avis de la 5e commission sur les amendements,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour), les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant, du reste de la délibération, le point 3) relatif à l'ouverture d'une Autorisation d'Engagement FLAMME 2024 - 2022/1 d'un montant de 180 000 €, avec notamment un Crédit de Paiement pour 2022 de 60 000 € au chapitre 933,

A la majorité des suffrages exprimés (36 voix pour, 6 voix contre), s'agissant du point 3),

A l'unanimité pour le reste de la délibération,

1) *Décide*

- de la mise en oeuvre du projet Cap Collège Olympique (CCO) à compter de l'année scolaire en cours tel que décrit en annexe 1 au rapport du Président ;

- du lancement de l'appel à projet "SIG au collège : Parcours de la Flamme olympique dans l'Aisne" à compter de l'année scolaire 2022-2023 tel que décrit en annexe 2 au rapport du Président ;

- de la création d'un second régime d'aide aux athlètes sportifs tel que décrit en annexe 3 au rapport du Président ;

2) *Prend acte des initiatives entreprises et des réflexions en cours dans le cadre de la labellisation "Terre de Jeux"* ;

3) *Ouvre, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une Autorisation d'Engagement FLAMME 2024 - 2022/1 de 180 000 €, selon l'échéancier de Crédits de Paiement suivant :*

2022: 60 000 €

2023: 60 000 €

2024: 60 000 € ;

4) *Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement en dépenses, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :*

Hors Autorisation d'Engagement: 50 000 €

Sur Autorisation d'Engagement: 60 000 € ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.14 17:30:49 +0200
Ref:20220413_132807_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°504

**Fonds Départemental d'Animation Locale 2022
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 504 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **M. MOUGENOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide les modalités du dispositif du Fonds Départemental d'Animation Locale pour une mise en application dès 2022 comme suit :

Nature de l'aide : le Département peut apporter, de manière ponctuelle et dans le cadre de ses compétences en application de la loi NOTRE du 7 août 2015, son concours financier à l'organisation de manifestations culturelles, sportives et caritatives à rayonnement cantonal et son soutien aux associations humanitaires.

Bénéficiaires : les communes de moins de 500 habitants, les associations et les comités des fêtes.

Caractéristiques de l'aide :

- un montant minimum de subvention : 200 €
- un taux d'aide maximum : 80 % du coût de l'action
- un montant maximal limité à hauteur de l'enveloppe cantonale disponible.

La manifestation financée doit exclusivement relever des domaines du sport, de la culture et caritatif et se dérouler dans le département.

L'aide est attribuée sur proposition d'au moins un des deux Conseillers départementaux du canton concerné, dans la limite de l'enveloppe annuelle mise à disposition.

Dossier à produire : La demande d'aide financière doit nécessairement transiter par au moins un des deux Conseillers départementaux du canton concerné et comporter :

- un imprimé type de demande portant l'avis du Conseiller départemental ou des Conseillers départementaux,
- un relevé d'identité bancaire pour les associations,
- n°SIRET et code APE ;

2) Ratifie l'inscription en dépense au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un crédit de 125 490 € ;

3) Arrête la répartition des enveloppes du Fonds Départemental d'Animation Locale (FDAL), telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

4) Donne délégation à la Commission permanente pour l'individualisation des subventions.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:26 +0200
Ref:20220408_104219_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : Mme Anne MARICOT, M. François RAMPENBERG

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°505

**Services et Etablissements culturels du Département - Dépenses et Recettes de fonctionnement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 505 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **M. REBEROT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme BERTRAND, M. COCHET, Mme ITTELET et Mme VARLET-CHENOT ne prennent pas part au vote),

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :
En dépenses :

Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : **3 101 000 €**

En recettes :

Chapitre 930 – Services généraux : **5 000 €** ;

2) Inscrit les crédits suivants, pour les charges de gestion courante de la Direction de la Culture et de ses services, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les sommes de :

- **37 000 €** pour la réalisation de prestations extérieures liées à la valorisation du Patrimoine,
- **43 000 €** pour la première phase de l'étude du schéma culturel départemental,
- **3 500 €** pour le remboursement des frais de déplacement des comités d'experts,
- **500 €** pour l'acquisition de petit matériel,
- **500 €** pour l'acquisition d'ouvrages généralistes relatifs aux politiques culturelles et spécialisés liés notamment au spectacle vivant, à la musique et au patrimoine historique,
- **211 500 €** pour la valorisation du patrimoine archivistique,
- **467 000 €** pour les besoins de la bibliothèque départementale de l'Aisne ;

3) Ouvre, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les Autorisations d'Engagement suivantes :

- **125 000 €** pour une prestation d'Etude « schéma culturel départemental »,
- **28 000 €** au titre de la réalisation en 2022 de formations 2023 à destination du réseau des bibliothèques de l'Aisne,
- **65 000 €** au titre de la préparation en 2022 de la programmation de la politique culturelle 2023 de la Bibliothèque départementale de l'Aisne,
- **25 000 €** pour le projet BIBLIONEF,

dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent dans le document budgétaire ;

4) Affecte un crédit de **1 610 000 €** pour la contribution du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte du Familistère Godin inscrite au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

5) Accepte les propositions du Président du Conseil départemental relatives au budget annexe du service archéologique qui se traduisent par l'inscription, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, d'un crédit de **78 000 €** correspondant à la participation départementale ;

6) Accepte les propositions du Président du Conseil départemental relatives au budget annexe du Service du Chemin des Dames et de la Mémoire qui se traduisent par l'inscription, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, d'un crédit de **650 000 €** correspondant à la participation départementale ;

7) Autorise la vente de l'ouvrage relatif à la guerre de 1870 figurant au rapport du Président au tarif de 9,50 € aux boutiques des Archives départementales et du Service du Chemin des Dames et de la Mémoire et la mise en gratuité de 100 exemplaires pour les besoins en communication du Département et les dépôts légaux.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:31 +0200
Ref:20220408_104219_4-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°506

**Intervention du Département dans le domaine de la Culture - Soutien aux partenaires culturels
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 506 ,

Vu les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT visant à :

- porter à 2 201 000 € (+ 1 100 000 €) le crédit inscrit au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, pour mener à bien la politique culturelle du Département de l'Aisne,

- porter à 72 000 € (+36 000 €) le crédit inscrit pour le programme de diffusion départementale des musiques actuelles amplifiées, réalisé par ARMADA et à fixer le plafond de subvention à 2 000 € (+ 500 €) pour les concerts "découverte", ce qui porterait le montant total des crédits en faveur des associations et collectivités dans le domaine de la culture à 90 700 €,

- porter à 1 238 600 € (+ 619 300 €) le crédit destiné notamment à statuer sur les propositions de subventions en faveur des équipements et autres acteurs culturels, soutien au spectacle vivant, soutien à la musique et intervention en faveur du patrimoine et de la mémoire (annexes 1, 2, 3 et 4 du rapport),

- porter à 724 000 € (+ 136 200 €) l'inscription d'un crédit destiné à l'intervention en faveur des manifestations culturelles à vocation départementale, d'intérêt intercantonal ou cantonal et à individualiser les subventions à hauteur des demandes (annexe 5 du rapport),

Vu les conclusions de la 5e commission sur le rapport,
(Rapporteur **M. REBEROT**)

Vu l'avis de la 5e commission sur les amendements,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour), les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT,

A l'unanimité pour le rapport,

1) *Inscrit, en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, un crédit de 1 101 000 € au titre des interventions en faveur de la culture ;*

2) *Individualise les aides du domaine de la culture, telles qu'elles figurent en annexes 1, 2, 3, 4 ;*

3) *Individualise les aides aux associations et aux collectivités, au titre des manifestations culturelles à vocation départementale, d'intérêt cantonal et inter-cantonal, telles qu'elles figurent au rapport du président en annexe 5 ;*

4) *Valide à titre exceptionnel pour l'année 2022 les modalités de versement des subventions aux Manifestations culturelles et aux compagnies de spectacles vivants telles qu'elles figurent au rapport du Président ;*

5) Réserve un crédit de :

- **13 000 €** pour l'aide au fonctionnement des troupes de théâtre amateur affiliées à la Fédération Départementale des Troupes de Théâtre Amateur de l'Aisne (AXOTHEA), dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental après proposition de la Fédération ;

- **36 000 €** pour le projet de diffusion ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne) distinguant les concerts « découvertes » soutenus à concurrence de 50 % des frais artistiques et de sonorisation avec une subvention plafonnée à 1 500 € et les concerts « événementiels » aidés à hauteur de 40 % des mêmes frais avec une subvention plafonnée à 5 000 € ;

- **5 700 €** en faveur des associations ou collectivités adhérentes à la Fédération départementale des Amis des Orgues pour l'organisation de concerts dans le cadre du programme des "Orgues de l'Aisne en concerts", sur la base d'une aide forfaitaire de 300 € par concert, dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental ;

- **3 600 €** pour l'aide aux chorales, sur la base d'une aide forfaitaire de 200 € par chorale et valide la répartition des subventions telle que présentée en annexe 3 au rapport du Président, étant précisé que les dossiers qui parviendront en cours d'année seront individualisés en Commission Permanente ;

6) *Valide, pour l'année 2022, les modalités de versement des subventions relatives au régime d'aide ARMADA comme présenté au rapport du Président, ainsi que la répartition des subventions telle que présentée en son annexe 6, étant précisé que les dossiers qui parviendront en cours d'année seront individualisés en Commission Permanente ;*

7) *Abonde d'un montant de 260 000 € l'Autorisation d'Engagement 13/314 COME 2019/1 ;*

8) *Valide l'échéancier de crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement 13/314 COME 2019/1 tel qu'il figure au rapport du Président et inscrit un Crédit de Paiement de 65 000 € pour l'année 2022 ;*

9) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents de l'Autorisation d'Engagement 13/314 COME 2019/1 est jointe aux documents budgétaires ;

10) Réserve la somme de **27 000 €** en faveur des représentations aux collégiens de l'Aisne du spectacle « Résistance » de la Compagnie de théâtre Nomades en 2022 dans le cadre de la commémoration de 1940 et de **11 000 €** pour les actions éducatives menées par la Ligue de l'enseignement dans les collèges qui auront assisté au spectacle ;

11) Acte que les dossiers ajournés pourront, le cas échéant, être proposés à l'individualisation par la Commission permanente du Conseil départemental ;

12) Adopte le modèle de convention d'objectif tel qu'il figure en annexe 7 au rapport du Président ;

13) Acte que les conventions d'objectifs seront signées pour les subventions supérieures ou égales à 2 500 € en 2022 ;

14) Autorise le Président à signer les conventions d'objectifs à intervenir avec les partenaires culturels associations, collectivités locales, établissements et institutions publiques pour les subventions d'un montant égal ou supérieur à 2 500 €, et avec la Compagnie NECTARINE pour son projet de résidence à LAON.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.14 17:30:46 +0200
Ref:20220413_133003_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°507

**Intervention du Département dans le domaine de l'éducation culturelle et de l'accessibilité en
matière musicale
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 507 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **Mme VENET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme MARCHIONNI, M. RAMPELBERG, M. REBEROT et Mme ROUSSEL ne prennent pas part au vote),

1) *Inscrit un montant de crédit à hauteur de 1 139 700 € au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, qui se répartit comme suit :*

- **16 500 €** pour soutenir le fonctionnement (dotation de base de 200 € maximum, modulable en fonction du budget de l'association et dotation au titre de la formation de 500 €) des Sociétés affiliées à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne menant une activité confirmée, à individualiser par la Commission permanente du Conseil départemental sur proposition de ladite Fédération ;

- **120 000 €** pour la production et la diffusion à vocation artistique ou pédagogique, dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental ;

- **470 860 €** en faveur des associations dont les actions s'inscrivent dans le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, relevant des domaines de la musique et de la danse tel que proposé en annexe 1 au rapport du Président ;

- **478 340 €** pour le fonctionnement des écoles de musique non contrôlées par l'Etat dont les individualisations figurent en annexe 2 au rapport du Président ;

2) Ratifie l'inscription du Crédit de Paiement en 2022 de **27 000 €** au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs pour l'AE 2019/2 DEMOS SAINT-QUENTIN / GAUCHY ;

3) Ratifie l'inscription du Crédit de Paiement en 2022 de **27 000 €** au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs pour l'AE 2020/1 DEMOS THIERACHE DU CENTRE ;

4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations d'Engagement DEMOS est jointe aux documents budgétaires ;

5) Reconduit, pour le fonctionnement des écoles de musique non contrôlées par l'Etat, le montant du plafonnement de subventionnement pour les Communes et les associations soit 19 520 € et pour les EPCI soit 31 915 € et précise que l'augmentation maximum du montant de subvention sous-plafond pour les EPCI est limitée à 5% par rapport au montant de la subvention 2021 ;

6) Individualise les aides aux associations, Communes et EPCI dont les actions s'inscrivent dans le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, telles qu'elles figurent au rapport du Président en annexe 1, dans les domaines de la musique et de la danse ;

7) Autorise le Président à signer les conventions financières à intervenir avec les partenaires dont les subventions sont égales ou supérieures à 2 500 € en 2022.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:57 +0200
Ref:20220408_104219_5-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPENBERG, M. Nicolas REBEROT, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés : Mme Annie TUJEK

Autres absents : M. Sébastien EUGÈNE, M. Mathieu FRAISE, M. Aurélien GALL, M. Yann ROJO

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT

RAPPORT N°508

**Intervention du Département dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 508 ,

Vu les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT visant à porter à 19 400 € (soit + 9 700 €) le crédit inscrit au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs pour le soutien aux acteurs culturels menant une action dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme et à individualiser des subventions telles que demandées par les associations pour 2022 et reprises dans l'annexe au rapport,

Vu les conclusions de la 5e commission sur le rapport,
(Rapporteur **M. REBEROT**)

Vu l'avis de la 5e commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (32 voix contre, 5 voix pour), les amendements présentés par Mme VARLET-CHENOT,

A l'unanimité pour le rapport,

- 1) *Inscrit un crédit de **9 700 €** au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs et valide l'individualisation des subventions telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.*
- 2) *Inscrit, en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs un crédit de **41 000 €** au titre des aides à la création d'emplois et aides à la formation dans les bibliothèques publiques.*



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:47 +0200
Ref:20220411_101410_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°601

**Budget de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
Budget primitif 2022
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 601 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2022 de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il figure dans les annexes 1 et 2 au rapport du Président, équilibré en dépenses et en recettes :

Section d'Investissement : 491 600,00 €
Section de Fonctionnement : 9 786 911,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:23 +0200
Ref:20220408_104402_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPENBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : Mme Isabelle ITTELET

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°602

**Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 602 ,

Vu les amendements présentés par Mme MARCHIONNI visant :

- à porter à 1 972 500 € (soit + 600 000 €) le montant de l'enveloppe des prestations facultatives de l'ASE afin de créer une *allocation au nouveau départ*, d'un montant annuel de 330 €, destinée à constituer un pécule pour chaque enfant confié à l'ASE et versé à sa majorité,

- à modifier l'article **2 - Les jeunes majeurs** de l'annexe au rapport afin d'exclure les aides au logement des ressources des jeunes majeurs pour le calcul de l'allocation jeune majeur,

Vu les conclusions de la 6e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme LETRILLART**)

Vu l'avis de la 6e commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant à la majorité des suffrages exprimés (35 voix contre, 6 voix pour) les amendements présentés par
Mme MARCHIONNI,

A l'unanimité pour le rapport,

1/ Ratifie les inscriptions des crédits suivants au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI) :

En dépenses : 38 534 803 € ;
En recettes : 3 570 653 € ;

2/ Accorde une subvention de 51 000 € à l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) pour 2022 ;

3/ Décide d'augmenter l'Autorisation de Programme suivante : 10 FORMAT - AP 2019/1 562 472 € ;

4/ Adopte pour l'Autorisation de Programme 10 FORMAT - AP 2019/1 - l'échéancier de Crédits de Paiement tel que présenté dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:44 +0200
Ref:20220411_101227_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. François RAMPPELBERG, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°603

**Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 603 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions des crédits suivants au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI) :

En dépenses :

817 500 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:13 +0200
Ref:20220408_104403_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°604

Aide exceptionnelle d'urgence à destination des victimes de la crise ukrainienne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 604 ,

Vu les amendements présentés par Mme FOURNIE-TURQUIN visant à ajouter la création d'une aide exceptionnelle aux communes accueillant des victimes du conflit ukrainien financée à hauteur de 60 000 € ,

Vu les conclusions de la 6e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Vu l'avis de la 6e commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour) les amendements présentés par Mme FOUNIE-TURQUIN,

A l'unanimité pour le rapport,

Décide l'attribution, au chapitre 930 - Services généraux, d'un soutien financier exceptionnel de 50 000 € en faveur du peuple ukrainien, via l'abondement du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) "Action UKRAINE - Soutien aux victimes du conflit".



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:18 +0200
Ref:20220411_101404_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°605

Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées du Département de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 605 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'augmenter les Autorisations de Programme suivantes :

30/531 COFI AP 2019/1

30/531 COFI AP 2019/2

18TRANSPA AP 2017/2

163 250,00 €,

1 234 000,00 €,

7 024 743,18 € ;

2) Adopte pour l'Autorisation de Programme 18TRANSPA AP 2017/2 l'échéancier de Crédits de Paiement tel que présenté dans le rapport du Président ;

3) Ratifie les inscriptions de crédits suivants :

- En dépenses :

au chapitre 934 – Santé et action sociale, CP-AP 30/531 COFI 2019/1	163 250,00 €,
CP-AP 30/531 COFI 2019/2	1 234 000,00 €,
CP-AP 18TRANSPA 2017/2	4 935 000,00 €,
au chapitre 934 – Santé et action sociale	103 804 769,00 €,
au chapitre 9343 – APA	61 917 500,00 €

- En recettes :

au chapitre 934 – Santé et action sociale	12 137 750,00 €,
au chapitre 9343 – APA	23 470 200,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:45 +0200
Ref:20220408_104403_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°606

**Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées du Département de l'Aisne
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 606 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte pour les Autorisations de Programme 30/425/MDPH AP2019-2 et CDAPVF24 AP 2016-1, les échéanciers de Crédits de Paiement tels que présentés dans le rapport du Président ;

2) Ratifie les inscriptions de crédits suivantes :

En dépense :

Chapitre 934 – Santé et action sociale :

- CP/AP 2019-2 - 30/425MDPH

2 360 000 €,

- Aide aux soins palliatifs

110 000 €,

Chapitre 9343 – APA :

- CP/AP 2016-1 - CDAPVF24

460 000 €,

En recette :

- Chapitre 934 – Santé et action sociale (Hors APA) :

recette CNSA au titre du fonctionnement de la MDPH

1 260 000 €,

- Chapitre 9343 – APA :

Recette CNSA au titre PMAD

286 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:09 +0200
Ref:20220408_104404_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°607

Dispositif d'accompagnement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers des emplois dans le secteur de l'aide à domicile : Financement de 25 Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 607 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le principe d'une dotation à destination des SAAD tarifés ayant recruté un bénéficiaire du RSA dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental, équivalente au reste à charge du SAAD pour un contrat CUI-CIE ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et tout avenant relatifs à la dotation équivalente au reste à charge du SAAD pour un contrat CUI-CIE ;
- Valide l'inscription, en dépenses, au chapitre 934 – Santé et action sociale, du crédit suivant : 130 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:51 +0200
Ref:20220408_104404_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°608

**Action sociale générale
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 608 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie, au chapitre 934 – Santé et action sociale, l'inscription de crédits d'un montant de 587 705 €, au titre des dépenses d'Action sociale générale de compétences exclusives.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:18 +0200
Ref:20220408_104404_3-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°609

**Intervention dans le domaine du logement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 609 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants:

En dépenses :

Chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat :

<i>Participation départementale au Fonds de Solidarité pour le Logement</i>	<i>1 100 000 €;</i>
<i>Convention d'objectifs de l'Association SOLIHA Aisne</i>	<i>290 000 € ;</i>

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec SOLIHA Aisne la convention d'objectifs 2022 selon les orientations définies dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:39 +0200
Ref:20220408_104405_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



AISNE

CONVENTION 2021 AVEC SOLiHA Aisne

ENTRE,

Le Département de l'Aisne, représenté par M. Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil départemental de l'Aisne, ci-après désigné par les termes « le Département »,

D'une part,

ET,

Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président de SOLiHA Aisne, agissant pour le compte de ladite association et désigné ci-après par les termes « l'Association »,

D'autre part

VU la décision de l'Assemblée départementale du Conseil départemental lors de la séance du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Association SOLiHA Aisne (SOLiHA étant issue de la fusion des fédérations PACT et HABITAT & DEVELOPPEMENT) a été créée, sous la dénomination Aisne Habitat, en novembre 1999 avec la volonté de favoriser et de promouvoir l'amélioration de l'habitat, l'aménagement en milieu rural ou en milieu urbain et d'une manière générale, de participer à toute action de développement local.

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention définit les engagements réciproques des parties au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, les objectifs généraux et le programme d'actions de SOLiHA Aisne sont présentés en annexe 1 de cette convention.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT FINANCIER

Afin d'aider à la réalisation des objectifs généraux et du programme d'actions, le Département subventionne l'Association à hauteur de 290 000 €, suite à la délibération du Conseil départemental lors de la séance du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

ARTICLE 3 : COMPTABILITE

L'Association tiendra une comptabilité conforme à la législation propre à son activité, notamment en matière fiscale et sociale.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de la subvention départementale de 290 000 € interviendra dès le retour de la convention dûment signée par les 2 parties.

ARTICLE 5 : CONTROLE D'ACTIVITE DU DEPARTEMENT

L'Association rendra compte régulièrement de ses actions.

Une personne désignée à cet effet par le Conseil départemental sera chargée de vérifier l'utilisation de la participation du Département et de demander toute information, **au cours des réunions trimestrielles avec le Directeur de l'Association**, sur l'activité générale de l'Association et les éventuels décalages entre le programme arrêté annuellement et l'état des objectifs à atteindre.

Par ailleurs, le Département pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect des engagements vis-à-vis du Département.

L'Association **s'engage** à fournir dans les **10 jours suivant les réunions de ses instances dirigeantes** les documents suivants :

- comptes-rendus des bureaux ;
- comptes-rendus et documents produits en Conseil d'Administration ;
- comptes-rendus et documents produits en Assemblée Générale Ordinaire ;
- comptes-rendus et documents produits en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Association s'engage à fournir, dès le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents suivants :

- le rapport moral ;
- le rapport d'activités de l'année précédente ;
- le rapport annuel du commissaire aux comptes.

ARTICLE 6 : CONTROLE FINANCIER DU DEPARTEMENT

Sur simple demande du Département, l'Association devra communiquer tous les documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérification par la personne habilitée par le Département.

A cet effet, le Directeur de l'Association produira tous les mois le relevé mensuel des charges et produits de l'Association sous forme de prévisionnel de trésorerie.

Toutefois l'Association produira courant avril la balance générale de l'exercice précédent.

Le Bureau de l'Association adressera au Département, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale, les bilans, comptes de résultat, annexes.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES-ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Elle devra souscrire tout contrat d'assurances de façon à ce que le Département ne puisse être recherché ou inquiété.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DIVERSES - IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, elle fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 9 : CONTREPARTIES EN TERMES DE COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, et ne peut faire l'objet d'aucun renouvellement tacite.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Dans cette hypothèse, la subvention visée à l'article 2 serait diminuée au prorata temporis à compter de la date effective de résiliation.

ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE

L'Association élira son domicile à son siège situé 32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON, pour toutes les correspondances, notifications, exploits qui lui seront adressés en ce lieu comme à personne et véritable domicile.

Fait à LAON, le

Pour le Conseil départemental
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association
Le Président de SOLIHA Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

Freddy GRZEWICZAK

ANNEXE 1

<u>OBJECTIFS GENERAUX</u>	<u>ACTIONS PREVUES EN 2022</u>	<u>MONTANT PAR ACTION</u>
<p><u>I – Assurer un service de proximité sur les questions de l’habitat</u></p> <p>☐ information générale auprès des élus et des habitants</p> <p>☐ information personnalisée de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • diffuser la documentation et les dépliants d’information concernant les aides à l’amélioration de l’habitat (propriétaires occupants, bailleurs et locataires) • diffuser le Guide de l’Habitat et du Développement • participer à des manifestations professionnelles et à des réunions locales d’information • assurer une information personnalisée auprès des ménages par courrier, téléphone, visite à domicile • assurer des permanences cantonales mensuelles en secteur diffus • assurer une information-conseil auprès des élus locaux pour le développement du locatif sous maîtrise d’ouvrage communale ou communautaire 	140 000 €
<p><u>II – Favoriser la réhabilitation de l’habitat génératrice d’emplois locaux</u></p> <p>☐ mobiliser pour le compte des particuliers et des collectivités locales l’ensemble des financements à l’habitat</p> <p>☐ assurer la constitution et le suivi des dossiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • outre la procédure classique de constitution des dossiers de demande de subvention, réaliser des interventions à domicile ou téléphoniques par un personnel qualifié pour le compte des particuliers, en lien avec les différents partenaires sociaux, artisans, financeurs afin d’aboutir à des projets et plans de financement cohérents • assurer cette assistance renforcée jusqu’à la fin des travaux et aux versements des financements 	110 000 €

<p>III – Favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes</p> <p>▫ assurer le montage de dossiers au titre du programme départemental en faveur des personnes dépendantes, en partenariat avec les CLIC et la Maison du Handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • outre la procédure classique de constitution des dossiers de demande de subvention, réaliser des interventions à domicile ou téléphoniques par un personnel qualifié pour le compte des personnes dépendantes, en lien avec les différents partenaires sociaux, artisans, financeurs afin d'aboutir à des projets et plans de financement cohérents • rechercher les financements complémentaires à l'aide du Département • assurer cette assistance renforcée jusqu'à la fin des travaux et aux versements des financements • participer au fonctionnement du dispositif « vie autonome » 	<p>15 000 €</p>
<p>IV – Développer une démarche qualité dans l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les élus à la démarche « qualité environnementale » • sensibiliser les élus au développement durable et énergies de substitution aux énergies fossiles 	<p>10 000 €</p>
<p>V – Conforter le développement du service urbanisme opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les collectivités locales à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme • aider les collectivités locales dans leur choix 	<p>7 000 €</p>
<p>VI – Garantir la cohésion sociale en assurant l'accès de tous à l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • apporter une aide à la maîtrise des dépenses énergétiques du logement auprès des locataires des logements à loyer maîtrisé (cette action est à distinguer de celle conduite par l'association dans le cadre des Espaces Info Energie) 	<p>8 000 €</p>
	<p>TOTAL</p>	<p>290 000 €</p>



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°610

**Intervention dans le domaine du logement
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 610 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Autorise l'ouverture de l'Autorisation d'Engagement suivante :*
Chapitre 935 - Aménagement des Territoires et habitat
SAPIG22/24 - AE 2022-1 - SUIVI-ANIMATION PIG 2022/2024

200 000 € ;

2) *Adopte les échéanciers de Crédits de Paiements tels qu'ils figurent au rapport du Président ;*

3) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement 2022 suivantes :

En dépenses :

Chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat :

CP/AE 2022-1 - SAPIG22/24 - SUIVI-ANIMATION PIG 2022/2024	50 000 €
CP/AE 2020-1 - 30/72OBSHA - OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	20 760 €
CP/AE 2021-1 - 30/555LHPD - PDALHPD	50 000 €

En recettes :

Chapitre 935 - Aménagement des Territoires et habitat :

PIG départemental, MOUS - Gens du voyage et bilan PDALHPD (participation de l'Etat)	95 000 € ;
----------------------------------------------------------------------------------------	------------

4) Autorise le renouvellement du marché "Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie " pour un an en élargissant les aides aux travailleurs pauvres.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:05 +0200
Ref:20220408_104405_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : Mme Sarah BATONNET, M. Yann ROJO

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°611

**Action sociale générale
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 611 ,

Vu les amendements présentés par Mme MARCHIONNI visant à porter à 133 100 € l'enveloppe globale proposée pour les subventions de fonctionnement des associations oeuvrant dans le domaine social, avec une répartition des crédits correspondant aux subventions demandées pour 2022 par les associations, reprises dans l'annexe au rapport et à la délibération,

Vu les conclusions de la 6e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme BERTRAND**)

Vu l'avis de la 7e commission sur le rapport

Vu l'avis de la 6e commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant à la majorité des suffrages exprimés (34 voix contre, 6 voix pour) les amendements présentés par Mme MARCHIONNI,

A l'unanimité pour le rapport,

1) *Ratifie les inscriptions de crédits 2022 d'un montant de 117 000 € au chapitre 934 – Santé et action sociale ;*

2) *Alloue aux associations œuvrant dans le domaine social les subventions figurant en annexe au rapport du Président ;*

3) *Individualise, au profit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, une participation financière de 10 000 € au titre du fonctionnement 2022 du Groupement d'Intérêt Public et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant financier 2022 à la convention constitutive modifiée du 26 juin 2018.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:42 +0200
Ref:20220411_101414_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022			
DIRECTION DES POLITIQUES D'AUTONOMIE ET DE SOLIDARITE			
ORGANISMES	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
DEMANDEURS	Subventions allouées en 2021	Subventions demandées en 2022	Proposition 2022
Associations Regard Trisomie 21 Laon	800 €	1 200 €	800 €
Fil d'Ariane Compiègne	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Association Alzheimer Aisne	1 300 €	4 000 €	1 300 €
Sous- Totaux de la DIRECTION DES POLITIQUES D'AUTONOMIE ET DE SOLIDARITE	3 100 €	7 200 €	3 100 €
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION			
DEMANDEURS	Subventions allouées en 2021	Subventions demandées en 2022	Proposition 2022
Relais Aide Alimentaire Hirson	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Association départementale Les Restaurants du Cœur de Laon	15 000 €	25 000 €	17 000€
Confédération Syndicales des familles Soissons	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Accueillir UF 02	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Conseil Départemental de la société Caritative Saint Vincent de Paul – Soissons	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Epicerie sociale CASE Soissons	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Banque Alimentaire de l'Aisne Saint Quentin	25 000 €	40 000 €	28 000 €
Comité Départementale Secours populaire Laon	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne (U.D.A.F) de Laon	8 000 €	10 000 €	8 000 €
Secours catholique	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Sous- Totaux de la DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES	98 900 €	125 900 €	103 900 €
TOTAUX GENERAUX	102 000 €	133 100 €	107 000 €



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°701

**Financement du Revenu de Solidarité Active
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 701 ,

Vu les conclusions de la 7e commission,
(Rapporteur **Mme LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions de crédits suivants :

- En dépenses : 112 331 730,96 € au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI,
- En recettes : 40 812 987,00 € figurant au chapitre 941 - Autres impôts et taxes,
6 433 000,00 € figurant au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:34 +0200
Ref:20220408_104406_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°702

**Actions d'insertion en faveur des Allocataires du Revenu de Solidarité Active
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 702 ,

Vu les conclusions de la 7e commission,
(Rapporteur **Mme LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Ouvre, au titre du Programme "12 PDI", l'Autorisation d'Engagement suivante :*

*AE 2022-1 PDI-Actions d'insertion 2021/2022 7 925 000 €,
pour l'Appel à Projets Insertion Emploi 2022/2024
dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent aux documents budgétaires ;*

2) Ratifie, au chapitre 9344 - RSA/Régularisation de RMI, les inscriptions suivantes :

En dépenses :

sur Autorisations d'Engagement du Programme 12 PDI :	3 948 192 €,
soit	
CP22/AE 2018-2 Actions transversales 2018	31 372 €,
CP22/AE 2018-3 Contrats aidés 2019	23 000 €,
CP22/AE 2019-2 Actions transversales 2019	101 820 €,
CP22/AE 2020-1 Appel à projets Insertion 2021	475 000 €,
CP22/AE 2020-2 Actions transversales 2020-2021	1 300 000 €,
CP22/AE 2021-1 Actions d'insertion 2021/2022	1 854 500 €,
CP22/AE 2022-1 Appel à projets Insertion Emploi 2022/2024	162 500 € ;

Hors Autorisations d'Engagement 839 814 €,

En recettes : 15 000 € ;

3) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président ;

4) Prend acte des nouvelles orientations de l'Appel à Projets Insertion Emploi telles que décrits dans le rapport du Président ;

5) Reconduit, pour 2022, selon les modalités financières telles qu'elles figurent au rapport du Président, la mission d'accompagnement social des Allocataires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs confiée aux Centres Communaux d'Action Sociale de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, CHATEAU-THIERRY, HIRSON, LAON, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, VILLERS-COTTERETS ;

6) Accorde à l'Association Aisne Action Emploi une subvention, pour l'année 2022, d'un montant total de 825 313,31 €, soit 608 383,83 € au titre des équipes IOD et 216 929,48 € au titre de l'action Aisne Initiative Emploi (AIE) ;

7) Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour :

- individualiser les crédits liés aux actions d'insertion de l'Appel à Projets Insertion Emploi et les ateliers chantiers d'insertion,

- préciser et valider les demandes de subvention FSE liées à la mise en œuvre de la politique insertion ;

8) Autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- les conventions 2022 à intervenir avec les Centres Communaux d'Action Sociale dans le cadre de l'accompagnement social des allocataires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs,

- les avenants financiers 2022 avec l'association Aisne Action emploi pour les actions IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) et AIE (Aisne Initiative Emploi) ainsi que les avenants aux annexes financières 2020 affectant le trop perçu 2020 sur l'année 2022.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:29:32 +0200
Ref:20220408_104408_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°703

**Financement des actions inscrites dans le cadre de la Stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 703 ,

Vu les conclusions de la 7e commission,
(Rapporteur **Mme NICOLAS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au titre du Programme "30/420/PAU", les Autorisations d'Engagement suivantes :

- AE 2022-1 PAU/APIE 2022-2024 (Appel à Projets Insertion Emploi)	2 870 000 €,
- AE 2022-2 PAU/Contrats aidés 2022	1 370 000 €,
- AE 2022-3 PAU/Insertion par l'Activité Economique (IAE) 2022	320 000 €,

dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent aux documents budgétaires ;

2) Ratifie les inscriptions suivantes :

En dépenses

sur Autorisations d'Engagement

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI) CP22/AE 2021-3, PAU/Missions locales	85 000 €,
- au chapitre « 934-4 RSA/Régularisation de RMI »	3 004 000 €,

soit

CP22/AE 2020-5, PAU/Appel à projets insertion 2021	803 000 €,
CP22/AE 2020-4, PAU/Contrats aidés 2020	56 000 €,
CP22/AE 2021-1, PAU/Contrats aidés 2021	500 000 €,
CP22/AE 2021-2, PAU/Insertion par l'activité économique 2021	70 000 €,
CP22/AE 2022-1 PAU/Appel à projets insertion emploi (APIE) 2022	515 000 €,
CP22/AE 2022-2 PAU/Contrats aidés 2022	900 000 €,
CP22/AE 2022-3 PAU/Insertion par l'activité économique (IAE) 2022	160 000 € ;

hors Autorisations d'Engagement

En dépenses

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	565 000 €,
- au chapitre « 934-4 RSA/Régularisation de RMI »	527 000 €,
- au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat	237 000 €,

En recettes :

Plan Pauvreté

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	1 350 000 €,
-----------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

- au chapitre « 934-4 RSA/Régularisation de RMI »	300 000 € ;
---------------------------------------------------	-------------

3) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président ;

4) Accorde, au titre de 2022, à l'Ecole de la 2ème Chance du Grand Hainaut une subvention de 25 000 € pour l'accompagnement de 50 stagiaires sur VERVINS, soit 500 € par an et par jeune entré sur le dispositif au cours de l'année 2022. Une aide supplémentaire de 1 000 € pourra être allouée par entrée et par an pour tout jeune, issu ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou allocataire du Revenu de Solidarité Active (ARSA) ;

5) Accorde un financement 2022 à l'Inter Réseaux IAE (IRIAE) HDF de 120 000 € dont 24 000 € de frais de fonctionnement pour la mise en place de formations collectives, soit 104 parcours de formations pour l'Aisne, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

6) Accorde un financement 2022 à l'IRIAE HDF de 20 000 € pour le soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne ;

7) Accorde les financements 2022 pour le déploiement de plateformes de mobilité sur l'ensemble du Département :

- Association Vermandois Solidarité (AVES)	42 035 €
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois et du Chaunois (MEF)	58 000 €
- MOB'IN Hauts de Fance	80 000 €
- WIMOOV	100 000 €

8) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:34 +0200
Ref:20220408_104602_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°801

**Frais généraux
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 801 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. LINIER**)

Vu l'avis de la 9e commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'abonder l'Autorisation d'Engagement 21/588ETUD de 30 000 € ;

Délibération CDL

2) Inscrit en dépenses au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat :
21/588ETUD AE 2021 - 1 70 000 €
Hors AE 35 245 € ;

3) Inscrit en dépenses au chapitre 937 - Environnement un crédit de 10 500 € ;

4) Adopte l'échéancier de Crédits de Paiement de l'autorisation pluriannuelle reprise à la présente délibération tel qu'il est joint dans les documents budgétaires et présenté dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:16 +0200
Ref:20220408_104605_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°802

**Assistance technique départementale, cours d'eau - Adhésions statutaires, GEODOMIA
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 802 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme BATONNET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- *Décide* :

1) de reconduire les tarifs de l'assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau, et de l'assainissement collectif,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions liant le Département aux collectivités bénéficiaires de l'assistance technique et toutes les pièces s'y rapportant,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter les aides financières des Agences de l'Eau et partenaires potentiels et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

4) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et contrats d'animation liant le Département aux structures assurant un spectacle dans le cadre de la programmation événementielle de GEODOMIA et toutes les pièces s'y rapportant,

5) d'abonder l'Autorisation d'Engagement MILAQUAT 2019-1 de 135 000 €,

6) d'abonder l'Autorisation d'Engagement 17FORMASAT 2017-1 de 4 000 €,

7) d'inscrire au chapitre 937 – Environnement, les crédits suivants :

En dépenses

CP / AE 2019/1	21/61SATES	250 000 €
CP / AE 2017/1	17FORMASAT	5 000 €
CP / AE 2019/1	MILAQUAT	135 000 €

Hors AE	29 500 €
---------	----------

En recettes

Hors Autorisation d'Engagement	255 000 €,
--------------------------------	------------

8) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:36 +0200
Ref:20220408_104606_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents : M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Caroline VARLET-CHENOT

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°803

**Taxe d'Aménagement perçue au profit du Département de l'Aisne
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 803 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. LINIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme FUSELIER, M. LAZARO et M. REBEROT ne prennent pas part au vote),

1) *Abonde l'Autorisation d'Engagement 2018-1 ouverte au programme 21/71CAUE de 650 000 € ce qui porte son montant total à 2 210 000 € ;*

2) *Inscrit en dépenses, au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 665 000 € ;*

3) *Inscrit, en recettes, au chapitre 941 - Autres impôts et taxes, un crédit de 2 879 603,65 € ;*

4) *Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention annuelle 2022 à passer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne.*



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:30:04 +0200
Ref:20220408_104606_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°804

**Politique Espace Naturel Sensible, d'itinéraires de promenades et de randonnée
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 804 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme FUSELIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide

1) *d'ouvrir une Autorisation d'Engagement 14/71/RETZ 2022 -1 de 20 000 €
d'abonder l'Autorisation d'Engagement SDENS 2019 -3 de 470 000 €,*

2) de ratifier les inscriptions de crédits suivantes, au titre de la Taxe d'Aménagement ,
en dépenses

au chapitre 937 - Environnement
CP / AE 2019-3
Hors AE

SDENS

470 000 €
4 000 €

afin de soutenir les associations et acteurs pour les actions menées, réaliser des opérations de connaissances, de gestion et d'entretien dans le cadre du schéma des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** et en faveur des itinéraires départementaux de promenade et de randonnée ainsi que de solder les participations départementales attribuées antérieurement,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'individualiser les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

* Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France	250 000 €
* Conservatoire Botanique National de Bailleul	40 000 €
* La Roselière	10 000 €
* Picardie Nature	10 000 €
* ASMSL	5 000 €
* AMSAT	7 000 €
* ADREE	24 000 €
* CPIE des pays de l'Aisne	69 000 €
* CDRPA	18 000 €,

5) de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser la somme de 20 500 € au titre de la politique ENS,

6) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions qui seront passées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, la Roselière, Picardie Nature, l'ASMSL, l'AMSAT, l'ADREE, le CPIE des Pays de l'Aisne, le CDRPA ainsi que les éventuels avenants techniques et administratifs.



Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2022.04.12 13:25:58 +0200
Ref:20220408_104608_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°805

**Politique Environnement, Education populaire liée à l'environnement et Valorisation des
Véloroutes et Voies Vertes
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 805 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'abonder les Autorisations d'Engagement suivantes :

Chapitre 935 :	HTDENSAE 2019-1	147 500 €
Chapitre 937 :	INFOENERGI 2019-1	61 000 €
Chapitre 937 :	MILQUAT 2019-1	50 000 €

2) d'inscrire, en dépenses au chapitre 935 - Aménagement du territoire et habitat, les Crédits de Paiement suivants :

CP / AE 2019-1	HTDENSAE	135 000 €
----------------	----------	-----------

afin de soutenir les associations pour les actions menées dans le cadre de la politique environnement et éducation populaire en faveur de la compréhension et de la préservation de l'environnement puis de solder les participations départementales attribuées antérieurement,

3) de poursuivre les actions engagées en faveur des collectivités compétentes en aménagement et entretien des cours d'eau et en faveur de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA),

4) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les Crédits de Paiement suivants :

CP / AE 2019-1	INFOENERGIE	61 000 €
CP / AE 2019-1	MILQUAT	50 000 €

pour honorer la participation départementale à SOLIHA et à l'USAGMA au titre de 2022 et de solder les participations départementales attribuées antérieurement,

CP / AE 2020-1	16VVV	10 000 €
----------------	-------	----------

pour honorer la participation départementale au comité d'itinéraire Scandibérique au titre de 2022,

5) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les Crédits de Paiement, hors AE à hauteur de 112,12 € pour honorer la redevance aux Voies Navigables de France,

6) d'individualiser, au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 12 000 € pour l'adhésion à ATMO Hauts-de-France, et une subvention de 58 000 € au CPIE des Pays de l'Aisne,

7) d'individualiser, au chapitre 937 – Environnement, une subvention de 50 000 € à l'USAGMA et une subvention de 61 000 € pour SOLIHA,

8) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les documents et conventions qui seront passées avec SOLIHA, ATMO Hauts-de-France, le CPIE et l'USAGMA, ainsi que leurs éventuels avenants administratifs et techniques.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
 2022.04.12 13:29:30 +0200
 Ref:20220408_104612_1-4-O
 Signature numérique
 Pour le Président du Conseil
 départemental
 et par délégation, Le Directeur Général
 des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°806

**Politique de développement durable
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 806 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide:

1) *d'ouvrir une Autorisation d'Engagement BIOETHANOL d'un montant de 90 000 €,*

2) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les crédits suivants :

CP / AE 2018-1	21/731ANID	5 000 €
CP / AE 2017-1	PPDECHET	500 €
CP / AE 2019-1	ENTRETVVV	40 000 €
CP / AE 2022-1	BIOETHANOL	90 000 €
Hors AE		3 000 €,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:57 +0200
Ref:20220408_104614_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°807

Politique Energie Climat

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 807 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme BATONNET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Délibération CDL

Décide de ratifier pour le Budget Primitif 2022, l'inscription en dépenses des Crédits de Paiement suivants :
12 426 € au chapitre 930 - Services généraux, répartis comme suit :

Sur Autorisation d'Engagement :
CP / AP 20111

11PLANCLIM

+ 10 326 €

Hors Autorisation d'Engagement

+ 2 100 €.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:31 +0200
Ref:20220408_104616_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°901

**Electrification rurale - Téléphonie mobile du Département
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 901 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes :

- 5 600 000 € au chapitre 941 - Autres impôts et taxes correspondant au produit estimé pour 2022 de la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité,

- 17 000 € au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat au titre des redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'utilisation des pylônes construits par le Département ;

En dépenses :

- d'ouvrir une Autorisation d'Engagement 21/68TELMO 2022 - 1 de 40 000 €,

- 8 500 € au chapitre 930 - Services généraux afin d'honorer le paiement des frais liés au recouvrement de la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité,

- 40 000 € au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat pour la réalisation d'une nouvelle campagne de drive tests.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:29 +0200
Ref:20220408_104618_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°902

**Politique départementale de soutien au domaine du Développement local
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 902 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de modifier l'Autorisation d'Engagement ci-dessous de la façon suivante :
- au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :
Sur le programme usages numériques 14/348NUME 2020-1
Celle-ci étant portée à 110 000 €

+50 000,00 €

2) d'inscrire en dépense les Crédits de Paiement suivants :

- au chapitre 936 - Action économique sur les Autorisations d'Engagement CONTEURO 2014 -1 (150 000 €), TERRITOIRE 2014-1 (18 571,72 €), CONTEURO 2022-1 (50 000 €), TERRITOIRE 2022-1 (35 000 €),	253 571,72 €
- au chapitre 934 - Santé et action sociale sur l'Autorisation d'Engagement 30/420/PAU 2019-2 (103 872,48 €) et hors AE, pour le renouvellement d'adhésion (5 400 €)	109 272,48 €
- au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs sur l'Autorisation d'Engagement Usages numériques 14/348NUME 2020-1	45 000,00 €
- au chapitre 935 - Aménagement des territoires et Habitat, à hauteur de sur les Autorisations d'Engagement 14/588PSAN 2020-1 (60 000 €), 14/518 VILL 2021-1 PVD (123 250 €)	183 250,00 €

3) d'inscrire en recettes les Crédits suivants au chapitre 935

Aménagement des Territoires et Habitat : sur l'Autorisation d'Engagement 14/518VILL 2021-2 PVD	123 250,00 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

4) d'adopter les échéanciers des Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement CONTEURO 2014-1 et 2022-1, TERRITOIRE 2014-1 et 2022-1, 30/420/PAU 2019-2, 14/348NUME 2020-1, 14/588PSAN 2020-1 et 14/518VILL 2021-1 et 2021-2,, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires présentés dans le rapport du Président,

5) d'individualiser une subvention de 50 000 € en faveur de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels des Pays Picards,

6) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention qui sera passée avec la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels des Pays picards,

7) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser en cours d'année 2022, les subventions en faveur de collectivités ou d'associations, l'attribution des aides citées dans le rapport du Président, en matière du plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:27 +0200
Ref:20220408_104619_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à M. Sébastien EUGÈNE

RAPPORT N°903

**Gestion du Fonds Social Européen (FSE) et Financement européen REACT-EU
sur le volet numérique
° Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 903 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Vu l'avis de la 7e commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de modifier l'Autorisation d'Engagement FONDFSE 2019-1 de la façon suivante : celle-ci étant portée à 9 015 617,76 €	+ 1 400 000,00 €
2) d'ouvrir l'Autorisation d'Engagement FONDFSE 2022-1 :	8 450 000,00 €
3) de créer le Programme REACT-EU et d'ouvrir les Autorisations d'Engagement :	
REACT-EU 2022-1	149 000,00 €
REACT-EU 2022-3	612 000,00 €
les Autorisations de Programme	
REACT-EU 2022-2	238 000,00 €
REACT-EU 2022-5	2 467 825,00 €
4) de ratifier l'inscription des Crédits de Paiement suivants :	
en dépenses :	2 568 470,00 €
- au chapitre 930-5 - Gestion des fonds européens, sur les Programmes FONDFSE et REACT-EU	
Autorisations d'Engagement FONDFSE 2019-1 (2 251 220 €)	
FONDFSE 2022-1(280 000 €) REACT-EU 2022-1 (37 250 €)	
- au chapitre 900-5 - Gestion des fonds européens sur le programme REACT-EU	
Autorisations d'Engagement REACT-EU 2022-2	151 700,00 €
en recettes :	2 137 250,00 €
- au chapitre 930-5 - Gestion des fonds européens sur les programmes FONDFSE et REACT-EU	
Hors AE FONDFSE (2 000 000 €), Autorisation d'engagement REACT-EU 2022-3 (137 250 €)	
- au chapitre 900-5 - Gestion des Fonds européens sur le programme REACT-EU	
Autorisation de Programme REACT-EU 2022-5	495 000,00 €
5) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement FONDFSE 2019-1, FONDFSE 2022-1, REACT-EU 2022-1, REACT-EU 2022-2, REACT-EU 2022-3, REACT-EU 2022-5, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,	
6) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les demandes de subventions en cours d'année 2022.	



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:13 +0200
Ref:20220408_104802_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°141

**Gestion de la dette - Capital
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 141 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme ROUSSEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier, au Budget primitif 2022, en dépenses, l'inscription suivante relative au remboursement en capital des emprunts souscrits :

Chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières :
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

28 955 116 €
715 645 €.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:52 +0200
Ref:20220407_161605_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°142

**Subventions en annuités d'emprunt
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 142 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions suivantes :

Au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

678 898,81 €

Au chapitre 906 - Action économique :
Au chapitre 907 - Environnement :

145 669,87 €
676 980,11 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:27 +0200
Ref:20220407_161610_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°143

**Direction informatique - Acquisition de matériels et de logiciels
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 143 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'augmenter l'Autorisation de Programme "PLANINFO02 - 2019/1" de 1 168 500 € au chapitre 900 - Services généraux et de porter ainsi son montant à 6 863 000 €,

- d'augmenter l'Autorisation de Programme "ENT24 Collèges - 2021/1" de 2 197 000 € au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage et de porter ainsi son montant à 6 277 000 €,

- de ratifier l'inscription des crédits suivants :

DEPENSES :

Chapitre 900 - Services généraux : 3 089 845 €

Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 2 359 000 € ;

Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:35 +0200
Ref:20220407_161614_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°144

Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rachat d'actions aux collectivités ou groupements de collectivités

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 144 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme ROUSSEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de ratifier en dépenses l'inscription des Crédits de Paiement suivants au chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières : **155 €** ;

- Acte que la situation de ces Crédits de Paiement est jointe aux documents budgétaires.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:43 +0200
Ref:20220407_161617_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°241

**Equipement des collègues
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 241 ,

Vu les conclusions de la 2e commission,
(Rapporteur **Mme ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'ouvrir une Autorisation de Programme 2022/1 de 100 000 € au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, au titre du premier équipement des collèges ,

2) d'inscrire en dépenses au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les Crédits de Paiement suivants :

Sur Autorisation de Programme : **110 150 €** ,

3) d'inscrire en recettes au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les crédits suivants :

2 967 441 € au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges ,

4) d'acter que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme 2020/1, 2021/1 et 2022/1 au titre du premier équipement des collèges est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:37 +0200
Ref:20220407_161618_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°242

**Equipement des EPLE et établissements d'enseignement privé
sous contrat d'association du Département
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 242 ,

Vu les amendements présentés par Mme MARCHIONNI visant à supprimer l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour 2022 d'un montant de 150 000 € au chapitre 902 au titre du dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements privés du 1er cycle du 2nd degré sous contrat d'association du Département ainsi que la ratification du Crédit de Paiement d'un montant de 150 000 € correspondant à l'échéance 2022 de l'AP 2021/1 ,

Vu les conclusions de la 2e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme NICOLAS**)

Vu l'avis de la 2^e commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour), les amendements présentés par Mme MARCHIONNI,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant, du reste de la délibération, le point 2) relatif à l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour 2022 d'un montant de 150 000 € au chapitre 902 au titre du dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements privés du 1^{er} cycle du 2nd degré sous contrat d'association du Département,

A la majorité des suffrages exprimés (36 voix pour, 6 voix contre) s'agissant du point 2),

A l'unanimité pour le reste de la délibération,

Décide :

1) *d'individualiser la demande de subvention exceptionnelle du collège Jacques Prévert de MARLE pour l'acquisition d'une borne turboself d'un montant de 5 630 € ,*

2) *d'ouvrir au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, l'Autorisation de Programme suivante :*

- 150 000 € au titre du dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements privés du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département ,

3) *d'inscrire en dépenses au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les crédits suivants :*

*Sur Autorisation de Programme : 150 000 €
Hors Autorisation de Programme : 30 000 € ,*

4) *d'acter que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme 2021/1 et 2022/1 – Collèges privés travaux est jointe aux documents budgétaires.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:49 +0200
Ref:20220407_161621_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°341

**Politique départementale de soutien au domaine du Tourisme
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 341 ,

Vu les conclusions de la 3e commission,
(Rapporteur **M. DUVERDIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie touristique du Département et d'ouvrir en dépense, l'Autorisation de Programme 2022-1 sur le Programme SCHEMTOURI, au chapitre 906 - Action économique : 1 300 000,00 €,

2) de ratifier l'inscription des Crédits de Paiement suivants au chapitre 906 - Action économique :

en dépense : 503 000,00 €
sur les Autorisations de Programme
SCHEMTOURI 2022-1 (500 000 €) et 14/633TSEJ 2019-1 (3 000 €)

en recette : 1 428,03 €,
sur l'Autorisation de Programme 14/633TSEJ 2019-5

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme précitées, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'autoriser le Président à signer la convention qui sera passée avec l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Thiérache, dans le cadre du partenariat pour la mise en oeuvre du Plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour,

5) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les demandes de subventions en cours d'année 2022,

6) d'individualiser sur l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2022-1 ouverte au chapitre 906 - Action économique, du Budget départemental, au titre du Schéma Départemental de Développement Touristique, une subvention de 824 000 €, soit 22,18 % d'une dépense éligible de 3 714 399,26 € hors taxes, à la Ville de CHATEAU-THIERRY, pour la réalisation de la phase 2 de la rénovation du musée Jean de La Fontaine, comprenant la restauration du monument historique, la rénovation des systèmes d'électricité et de chauffage et les aménagements muséographiques.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:38 +0200
Ref:20220407_161623_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°342

**Politique départementale de soutien au domaine de l'économie et de l'agriculture
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 342 ,

Vu les conclusions de la 3e commission,
(Rapporteur **M. TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

I - ECONOMIE :

1) de ratifier l'inscription du Crédit ci-dessous en recettes :
- chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières 15 000,00 €,

II - PCAE 2014-2020 :

1) de modifier l'Autorisation de Programme 2014 de la façon suivante :
ECONOMIE AP 2014-3 PCAE 14AGRI +100 000,00 €
Celle-ci est portée à 1 200 000 €,

2) de ratifier l'inscription du Crédit de Paiement ci-dessous en dépenses :
- chapitre 906 - Action économique 100 000,00 €,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme ECONOMIE AP 2014-3 PCAE 14AGRI, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'apporter son soutien financier, à compter des appels à projet 2022, aux élevages de volaille label Rouge selon les mêmes modalités que pour les élevages biologiques ,

III - Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement d'actions en faveur des circuits courts :

1) d'ouvrir l'Autorisation de Programme 2022 suivante au chapitre 906 - Action économique :
DIVERSAGRI AP 2022-1 : DIVERSIFICATION AGRICOLE 2022 80 000,00 €,

2) de ratifier l'inscription du Crédit de Paiement ci-dessous en dépenses :
- chapitre 906 - Action économique 50 000,00 €,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme DIVERSAGRI 2022-1 et DIVERSAGRI 2021-1, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'individualiser, au titre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant de 11 906,81 €,

5) de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser les subventions qui seront allouées au cours de l'année 2022.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:47 +0200
Ref:20220407_161624_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Annexe à la délibération - annexe diversification agricole

Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts
Réunion de Programmation du 4 avril 2022

Porteur de projet	Adresse	Projet	Coût de l'opération HT (€)	subvention départementale			subvention régionale			Observations
				Dépense éligible HT (€)	Taux	Montant (€)	Dépense éligible HT (€)	Taux	Montant (€)	
EARL DES BUTTES Cultures végétales	02300 BEAUMONT-EN-BEINE	Acquisition d'une serre, dans le cadre de la diversification de l'exploitation agricole via la création d'une activité de maraîchage sur 2 ha La commercialisation se fera en vente directe à la ferme et sur les marchés locaux	29 700,00	29 700,00	10%	2 970,00	29 700,00	30%	8 910,00	Maxi aides publiques : 40 %
EARL SOCIETE DU MONTCELT Cultures végétales spécialisées	02130 COULONGES-COHAN	Acquisition d'une serre, d'un système d'irrigation automatisé, d'une tente de marché et d'une balance avec support, dans le cadre de l'intégration d'une nouvelle culture (fraise) sur une superficie de 5 ares La commercialisation se fera en vente directe à la ferme et sur les marchés locaux	29 368,08	29 368,08	10%	2 936,81	29 368,08	30%	8 810,42	Maxi aides publiques : 40%
SCEA LES JARDINS DE PRIAPE Maraîchage biologique	02220 CHERY-CHARTREUVE	Acquisition d'une chambre froide pour le stockage long des légumes racines, dans le cadre du développement de l'activité de production de légumes biologiques, suite à l'exploitation de 8 ha supplémentaires sur la commune de Fère-en-Tardenois La commercialisation se fait en vente directe à la ferme ainsi que via les AMAP, les coopératives de producteurs, les magasins bios et les maraîchers locaux	39 245,00	30 000,00	20%	6 000,00	30 000,00	40%	12 000,00	Maxi aides publiques : 60 % (bio) plafond des dépenses éligibles : 30 000 €
TOTAL						11 906,81			29 720,42	



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°441

**Gestion patrimoniale - Dépenses et recettes d'investissement
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 441 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. ROJO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier au Budget primitif 2022 l'inscription des dépenses et recettes d'investissement ci-après :

Dépenses :

Chapitre 900 « Services généraux » : 39 000 €

Recettes :

Chapitre 954 « Produits de cessions des immobilisations » : 1 300 000 €.


Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:14 +0200
Ref:20220407_161626_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°442

**Transport - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales - Dépenses et recettes
d'Investissement
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 442 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Inscrit, en dépenses, au chapitre 908 - Transports, un crédit de 18 660 000 € ;*

2) Inscrit, en dépenses et en recettes (mouvement d'ordre), au chapitre 925 - Opérations patrimoniales, réintégrations foncières, un crédit de 20 000 € ;

3) Inscrit, en dépenses et en recettes (mouvements d'ordre), au chapitre 925 - Opérations patrimoniales, versement d'avance, un crédit de 250 000 € ;

4) Inscrit, en dépenses, au chapitre 926 - Transferts entre les sections, un crédit de 3 900 000 € au titre des travaux en régie ;

5) Inscrit, en recettes,
- au chapitre 922 - Dotations et participations, un crédit de 900 000 €,
- au chapitre 908 - Transports, un crédit de 906 000 € ;

6) Donne délégation à la Commission permanente pour procéder aux individualisations des opérations de ces programmes et pour approuver les dossiers techniques correspondants ;

7) Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'Autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la Réglementation.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:08 +0200
Ref:20220407_161628_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°443

**Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Dépenses et Recettes d'investissement
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 443 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Inscrit en dépenses au chapitre 908 – Transports, un crédit de 9 996 000 € ;*

2) *Inscrit en recettes au chapitre 908 – Transports, un crédit de 2 710 000 € ;*

3) Donne délégation à la Commission permanente pour procéder aux individualisations des opérations de ces programmes et pour approuver les dossiers techniques correspondants ;

4) Arrête le montant 2022 de l'enveloppe Aisne Partenariat Voirie à 7 000 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:00 +0200
Ref:20220407_161631_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°444

**Travaux dans les bâtiments départementaux et dans les Etablissements Publics d'Enseignement
du premier cycle du second degré
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 444 ,

Vu les conclusions de la 4e commission,
(Rapporteur **M. ROJO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

En dépenses :

Chapitre 900 - Services généraux :	5 726 000,00 €
Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 072 363,00 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 656 054,00 €
Chapitre 925 - Opérations patrimoniales	274 135,62 €
Chapitre 926 - Travaux en régie	450 000,00 €

En recettes :

Chapitre 900 - Services généraux :	205 630,28 €
Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 148 994,99 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	618 450,00 €
Chapitre 925 - Opérations patrimoniales	274 135,62 € ;

2) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Etudes (22/0ETUDE – 2018-1) et de la ramener au montant de 98 000,00 € ;

3) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Grosses réparations hors collège (16/BATADM – 2016-1) et de la ramener au montant de 2 576 000,00 € ;

4) Décide d'augmenter l'Autorisation de Programme Contentieux CPIE (22/020CPIE – 2020-1) au montant de 270 000,00 € ;

5) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Ex tribunal de Vervins (22/020TVER – 2020-1) et de la ramener au montant de 400 000,00 € ;

6) Décide d'augmenter l'Autorisation de Programme UTAS d'Hirson (UTASHIRS – 2016-1) au montant de 3 051 000,00 € ;

7) Décide d'augmenter l'Autorisation de Programme Etudes (22/221ETUD – 2018-1) au montant de 365 000,00 € ;

8) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Opérations spécifiques (22/221COLL – 2018-2) et de la ramener au montant de 8 000 000,00 € ;

9) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Opérations spécifiques (22/221COLL – 2021-2) et de la ramener au montant de 1 000 000,00 € ;

10) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Travaux collèges (22/221COLL – 2020-1) et de la ramener au montant de 5 900 000,00 € ;

11) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme Patrimoine Propre et musées (22/903PAT – 2019-1) et de la ramener au montant de 980 000,00 € ;

12) Décide de solder l'Autorisation de Programme Etude patrimoine (22/314ETUD - 2018-1).



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:01 +0200
Ref:20220407_161801_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°541

**Intervention du Département relevant du domaine du sport
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 541 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **Mme BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, l'Autorisation de Programme 2022/1 suivante :

- 238 000 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques par les comités et les clubs sportifs ;

2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

En dépenses

Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Sur l'Autorisation de Programme 2021/1 : 198 061 €

Sur l'Autorisation de Programme 2022/1 : 40 000 € ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme 2021/1 et 2022/1 -Acquisition d'équipements pédagogiques par les comités et les clubs sportifs, est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:07 +0200
Ref:20220407_161802_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIoT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°542

**Services culturels du Département - Investissement
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 542 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **M. MOUGENOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Abonde de 25 000 € l'Autorisation de Programme 13/314BILL relative à « l'achat d'un logiciel permettant la vente en ligne de billets » pour le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire, ce qui porte le montant à 51 000 € ;

2) Ratifie l'inscription des crédits suivants, au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

a) **45 000 €**, telle que présentée au rapport du Président, destinée à l'acquisition de mobilier et de documents anciens pour les Archives Départementales,

b) **132 000 €** correspondant à l'échéance 2022 du projet BNR de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne,

c) **51 000 €** correspondant à l'échéance 2022 de l'achat d'un logiciel pour le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire,

d) **10 000 €** correspondant à l'échéance 2022 du « navigateur multilingue » pour le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:31 +0200
Ref:20220407_161804_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°543

**Intervention du Département en faveur des musées
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 543 ,

Vu les conclusions de la 5e commission,
(Rapporteur **M. REBEROT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. COCHET, Mmes BERTRAND, ITTELET et VARLET-CHENOT ne prennent pas part au vote),

1- Ouvre une Autorisation de Programme « UTOPIA IV » 2022/1 d'un montant total de **2 360 400 €**, au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

2- Ratifie l'inscription, au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un montant total de crédit de **774 560 €** en 2022 dans le cadre du programme 07FAMGODIN, dont le détail figure ci-dessous, soit :

a) un Crédit de Paiement de 185 760 € correspondant à l'échéance 2022 de l'Autorisation de Programme «UTOPIA III» 2020/1,

b) un Crédit de Paiement de 588 800 € correspondant à l'échéance 2022 de l'Autorisation de Programme « UTOPIA IV » 2022/1 ;

3- Acte que la situation des Crédits de Paiement par exercice des Autorisations de Programme « UTOPIA III» et « UTOPIA IV » est jointe au document budgétaire.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:17 +0200
Ref:20220407_161805_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°641

**Affaires sociales Investissement
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 641 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants, en dépenses, au chapitre 904 Santé et action sociale :
CP/AP 18AIDHEBPA 2019/1 200 000,00 €
CP/AP 19AIDHEBPH 2019/1 200 000,00 € ;

2) *Adopte pour les Autorisations de Programme 18AIDHEBPA AP 2019/1 et 19AIDHEBPH AP 2019/1, les échéanciers de Crédits de Paiement tels que présentés dans le rapport du Président.*



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:28 +0200
Ref:20220407_161806_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°642

**Prévention et protection de l'Enfance
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 642 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription d'un crédit, en dépenses, d'un montant de 7 000 € au chapitre 904 - Santé et action sociale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:54 +0200
Ref:20220407_161808_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°643

**Intervention dans le domaine du Logement
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 643 ,

Vu les amendements présentés par Mme FOURNIE-TURQUIN visant à élargir l'intervention du Département en matière de logements sociaux suivant trois axes :

- La réhabilitation thermique des logements
- Le développement des logements intermédiaires pour personnes âgées
- L'aide à la création de logements locatifs sociaux,

Vu les conclusions de la 6e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Vu l'avis de la 6è commission sur les amendements,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Rejetant à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour) les amendements présentés par Mme FOURNIE-TURQUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise l'ouverture des Autorisations de Programme ainsi qu'il suit :

Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat

- Convention d'objectifs avec OPAL 02 – 08CONVOPAC – AP 2022-1	200 000 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat – 05SDASH - AP 2022 -1	80 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - 08POLLOG – AP 2022-1	300 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées / handicapées – 08POLLOG – AP 2022-2	300 000 €
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat indigne / Précarité Energétique / Autonomie – 09PIGENERG – AP 2022-1	450 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – 12CREALOG – AP 2022-1	400 000 €
- Réhabilitation thermique des logements – 12REHAENER – AP 2022-1	300 000 €
- Accédant à la propriété dans l'ancien – 14ACCEDANT – AP 2022-1	10 500 €
- Avance remboursable dans le cadre du PIG départemental – 12AVANCPIG – AP 2022-1	50 000 €
TOTAL - Chapitre 905	2 090 500 €

Chapitre 904 - Santé et action sociale

- Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur Des personnes dépendantes – 18AIDOMIPA – AP 2022-1	50 000 €	TOTAL
- Chapitre 904	50 000 €	

2) Autorise la diminution des Autorisations de Programme suivantes :

- 05SDASH - AP 2017-1	- 6 650 €
- 05SDASH - AP 2018-1	- 1 758 €
- 05SDASH - AP 2020-1	- 47 667 €
- 08POLLOG - AP 2011-2	- 12 032 €
- 08POLLOG - AP 2012-2	- 44 628,63 €
- 08POLLOG - AP 2014-2	- 48 269,91 €
- 08POLLOG - AP 2016-2	- 7 500 €
- 08POLLOG - AP 2020-2	- 54 673 €
- 12CREALOG - AP 2020-1	- 292 834 €
- 09PIGENERG - AP 2015-1	- 3 189 €
- 09PIGENERG - AP 2016-1	- 5 000 €
- 12AVANCPIG - AP 2019-1	- 28 060 €
- 12AVANCPIG - AP 2020-1	- 64 708,58 €
- 14ACCEDANT - AP 2019-1	- 8 067 €
- 14ACCEDANT - AP 2020-14	- 10 500 €
- 30/72DISTR - AP 2019-1	- 97 783 €
TOTAL Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat	- 734 437,12 €
- 18AIDOMIPA - AP 2018-1	- 28 903,74 €
- 18AIDOMIPA - AP 2019-1	- 28 645,64 €
- 18AIDOMIPA - AP 2020-1	- 50 309 €
TOTAL Chapitre 904 - Santé et action sociale	- 107 858,38 €

3) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement 2022 suivantes :

En dépenses

Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat

- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2018-1 – 05SDASH	5 592 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------	---------

- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2021-1 – 05SSDASH	30 000 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2022-1 – 05SSDASH	15 000 €
- Convention d'objectifs avec l'OPAL 02 – CP/AP 2019-1 – 08CONVOPAC	60 000 €
- Convention d'objectifs avec l'OPAL 02 – CP/AP 2020-1 – 08CONVOPAC	50 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - CP/AP 2017-2 – 08POLLOG	33 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - CP/AP 2018-2 – 08POLLOG	40 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - CP/AP 2021-1 – 08POLLOG	40 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2017-1 – 08POLLOG	22 078 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2019-2 – 08POLLOG	80 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2020-2 – 08POLLOG	100 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2021-2 – 08POLLOG	50 000 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2016-1 – 09PIGENERG	6 528 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2019-1 – 09PIGENERG	2 236,22 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2020-1 – 09PIGENERG	50 000 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2021-1 – 09PIGENERG	100 000 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2022-1 – 09PIGENERG	100 000 €
- Avances remboursables – PIG Départemental – CP/AP 2021-1 – 12AVANCPIG	22 788 €
- Avances remboursables – PIG Départemental – CP/AP 2022-1 – 12AVANCPIG	25 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2016-1 – 12CREALOG	45 052,30 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2017-1 – 12CREALOG	78 935,45 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2019-1 – 12CREALOG	45 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2020-1 – 12CREALOG	100 000 €
- Réhabilitation thermique des logements – CP/AP 2019-1 – 12REHAENER	40 000 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien – CP/AP 2022-1 – 14ACCEDANT	3 500 €

TOTAL Chapitre 905

1 144 709,90 €

Chapitre 904 - Santé et action sociale

- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2021-1 – 18AIDOMIPA	20 000 €
- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2022-1 – 18AIDOMIPA	15 000 €

TOTAL Chapitre 904

35 000 €

En recettes

Chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières

Remboursement des avances remboursables du PIG départemental	80 000 € ;
--------------------------------------------------------------	------------

4) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Président ;

5) Autorise d'une part, la reconduction, pour l'exercice 2022, d'un plan d'actions et de financement à conclure avec OPAL 02, et d'autre part, le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan d'actions et de financement 2022.



MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:03 +0200
Ref:20220407_161808_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°841

**Aménagement foncier rural
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 841 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. LINIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1. d'inscrire en dépenses, au chapitre 906 – Action économique 222 999,13 € en Crédits de Paiement répartis comme suit :

15TRAVCO 2015-1 Travaux connexes THENELLES	80 000 €
21/928/AFC 2018-1 AFAF SERGY CIERGES	86 000 €

21/63AF19 2019-1 :	
Subvention échanges amiables	4 000 €
Etude OSTEL CHAVONNE	5 000 €
Parutions	1 000 €,
Equilibre compte 45	46 999,13 €,

2. d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:35:02 +0200
Ref:20220407_161809_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°842

**Politique de l'eau, des itinéraires de promenades et de randonnée et des Véloroutes, équipements
GEODOMIA, Espace Naturel Sensible de MONAMPTEUIL
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 842 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme FUSELIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

1) d'autoriser le Président du Conseil départemental à poursuivre les négociations avec les Agences de l'Eau en vue des conventions financières au titre de la mise en place des périmètres de protection des captages pour les collectivités gestionnaires de l'eau et à signer, au nom et pour le compte du Département, l'ensemble des documents s'y rapportant,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les collectivités ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant afin de poursuivre les commandes de mobilier dans le cadre de la politique randonnée,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les collectivités et organismes ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant afin de poursuivre la mise en place de la signalisation touristique des Véloroutes et Voies Vertes,

4) d'inscrire, en dépenses au Chapitre 907 – Environnement, un crédit de : 179 350 €,

5) d'abonder l'Autorisation de Programme RANDONNEE 2019-1 d'un montant de 60 000 €, permettant de maintenir une valorisation touristique des Véloroutes et Voies Vertes,

6) d'ouvrir l'Autorisation de Programme Travaux Monampeuil 2022-1 d'un montant de 100 000 €, pour la réalisation des travaux de gestion écologique de l'ENS de MONAMPTEUIL,

7) d'inscrire, en dépenses au Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat, un crédit de : 3 000 €,

8) d'inscrire, en recettes au Chapitre 907 – Environnement, un crédit de : 8 000 €,

9) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:33:57 +0200
Ref:20220407_161809_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°843

**Soutien aux acteurs du Développement Durable de l'Aisne
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 843 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1. *d'ouvrir et d'abonder l'Autorisation de Programme suivante :*
Chapitre 907 : FORETRETZ 2022-1

100 000 €,

2. d'inscrire, en dépenses au chapitre 905 - Aménagement du territoire et habitat, les Crédits de Paiement suivants :

CP / AP 2021-1	21/588CHAS	100 000 €
----------------	------------	-----------

d'inscrire, en dépenses au chapitre 907 - Environnement, les Crédits de Paiement suivants :

CP / AP 2022-1	FORETRETZ	50 000 €,
----------------	-----------	-----------

3. de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser des subventions dans le cadre du plan d'actions pour la forêt de Retz et la démarche de labellisation "Forêt d'Exception",
4. d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions qui seraient passées avec La Roselière ainsi que les éventuels avenants techniques et administratifs,
5. d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement de l'autorisation pluriannuelle repris à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:59 +0200
Ref:20220407_161810_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°844

**Assainissement des collectivités locales et valorisation des biodéchets
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 844 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme FUSELIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1. de poursuivre le financement du projet d'extension et de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de LAON, dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense,
2. d'inscrire en dépenses :
 - au chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 124 353,50 €
 - au chapitre 907 Environnement, un crédit de 713 767,08 €,
3. d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2022.04.12 13:35:08 +0200
Ref:20220407_161810_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°845

**Financements de projets portés par le Syndicat départemental de traitement des déchets
ménagers de l'Aisne VALOR' AISNE
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 845 ,

Vu les conclusions de la 8e commission,
(Rapporteur **Mme BATONNET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Délibération CDL

Décide d'inscrire en dépenses au chapitre 907 - Environnement les crédits suivants :

CP/AP 2013-2

VALORAISNE

1 276 980,11 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:32:56 +0200
Ref:20220407_161812_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°941

**Aménagement numérique du territoire
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 941 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. BOBIN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. DUDEBOUT ne prend pas part au vote),

Inscrit, en dépenses au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 1 500 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:24 +0200
Ref:20220407_161813_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°942

**Politique départementale d'électrification rurale
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 942 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. BOBIN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. DUDEBOUT ne prend pas part au vote),

Inscrit en dépenses au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat un crédit de 148 496,24 € sur l'Autorisation de Programme 2019-1 ouverte au programme ELECRURALE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:33 +0200
Ref:20220407_162002_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°943

**Téléphonie mobile
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 943 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Inscrit, en dépenses au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 15 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:17 +0200
Ref:20220407_162004_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°944

**Politique départementale de soutien au Développement Local
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 944 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. FRAISE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 - Abonde l'Autorisation de Programme 14/90API 2019 - 1 de 8 890 156 €, et la porte ainsi de 17 728 496 € à 26 618 652

2 - Décide de

- ratifier les inscriptions suivantes :

Au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat :

14/90API	AP 2018 - 2	694 061,58 €
14/90API	AP 2019 - 1	7 016 286,75 €
CDDL 2	AP 2012 - 1	1 488 515,74 €
14/61RAE	AP 2018 - 2	418 382,08 €
14/738TRAN	AP 2018 - 1	52 444,71 €
14/738TRAN	AP 2019 - 1	127 181,22 €

3- Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:21 +0200
Ref:20220407_162009_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (Après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°100

Budget primitif de l'exercice 2022

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100 ,

Vu les amendements présentés par M. GALL visant à retenir une augmentation des recettes de fonctionnement d'un montant de 4 258 146 € décomposé comme suit :

- . 2 880 000 € de recettes supplémentaires sur les DMTO,
- . 836 146 € de TICPE en plus, identique au montant de 2021,
- . 542 000 € de TSCA en plus, reprenant l'estimation du PLF 2022 fixant à 2 % la croissance de cette taxe,

Vu les conclusions de la 1ère commission sur le rapport,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 1ère commission sur les amendements présentés par M. GALL,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Vu l'avis des commissions : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,

Après en avoir délibéré,

. Rejetant à la majorité des suffrages exprimés (36 voix contre, 6 voix pour) les amendements présentés par M. GALL,

. A l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour, 6 abstentions),

- *Décide d'inscrire en recettes :*

Section de fonctionnement :

Chapitre 940 - Impositions directes	25 026 430,00 €
Chapitre 941 - Autres impôts et taxes	349 579 520,00 €
Chapitre 942 - Dotations et participations	113 459 697,00 €
Chapitre 943 - Opérations financières	1 567 420,78 €
Chapitre 945 - Provisions et autres opérations mixtes	700 000,00 €
Chapitre 946 - Neutralisation d'amortissements (ordre)	12 967 441,00 €

Section d'investissement :

Chapitre 922 - Dotations et participations	7 999 763,46 €
Chapitre 923 - Opérations financières	29 670 800,00 €

- *Décide :*

- *d'anticiper les résultats de l'exercice 2021,*

- *de constater les résultats provisoires des sections d'investissement et de fonctionnement respectivement pour :*

8 819 833,80 € en investissement à inscrire en recettes au chapitre 001
30 858 974,61 € en fonctionnement à inscrire en recettes au chapitre 002 ;

- *Adopte, au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, le Budget Primitif 2022 présenté par le Président du Conseil départemental se répartissant comme suit, reports inclus, par chapitre (hors mouvements d'ordre) :*

Section de fonctionnement

Chapitres	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions BP finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002		30 858 974,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 858 974,61 €
930	120 125 928,00 €	3 978 480,00 €	0,00 €	0,00 €	120 125 928,00 €	3 978 480,00 €
9305	2 568 470,00 €	2 137 250,00 €	0,00 €	0,00 €	2 568 470,00 €	2 137 250,00 €
931	21 546 864,00 €		0,00 €	0,00 €	21 546 864,00 €	0,00 €
932	35 436 915,00 €	1 081 064,00 €	0,00 €	0,00 €	35 436 915,00 €	1 081 064,00 €
933	8 886 816,22 €	73 800,00 €	0,00 €	0,00 €	8 886 816,22 €	73 800,00 €
934	153 653 299,48 €	18 343 403,00 €	0,00 €	0,00 €	153 653 299,48 €	18 343 403,00 €
9343	62 377 500,00 €	24 256 200,00 €	0,00 €	0,00 €	62 377 500,00 €	24 256 200,00 €
9344	120 759 389,24 €	6 748 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 759 389,24 €	6 748 000,00 €
935	3 044 831,00 €	235 250,00 €	0,00 €	0,00 €	3 044 831,00 €	235 250,00 €
936	4 880 794,17 €	25 031,18 €	0,00 €	0,00 €	4 880 794,17 €	25 031,18 €
937	1 186 612,12 €	255 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 186 612,12 €	255 000,00 €
938	5 800 000,00 €	560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 800 000,00 €	560 000,00 €
940		25 026 430,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 026 430,00 €
941		398 952 610,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	398 952 610,65 €
942	13 172 838,00 €	113 459 697,00 €	0,00 €	0,00 €	13 172 838,00 €	113 459 697,00 €
943	18 905 685,56 €	1 567 420,78 €	0,00 €	0,00 €	18 905 685,56 €	1 567 420,78 €
944	378 000,00 €		0,00 €	0,00 €	378 000,00 €	0,00 €
945		700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
946	50 169 071,43 €	17 317 441,00 €	0,00 €	0,00 €	50 169 071,43 €	17 317 441,00 €
947		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
952					0,00 €	0,00 €
953	22 683 038,00 €		0,00 €	0,00 €	22 683 038,00 €	0,00 €
TOTAL	572 723 942,79 €	628 258 611,22 €	0,00 €	0,00 €	572 723 942,79 €	628 258 611,22 €

Section d'investissement

Chapitre	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions BP finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001		8 819 833,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 819 833,80 €
900	9 159 772,41 €	210 630,28 €	0,00 €	0,00 €	9 159 772,41 €	210 630,28 €
9005	151 700,00 €	495 000,00 €	0,00 €	0,00 €	151 700,00 €	495 000,00 €
902	18 253 405,63 €	4 116 435,99 €	0,00 €	0,00 €	18 253 405,63 €	4 116 435,99 €
903	4 514 861,26 €	618 450,00 €	0,00 €	0,00 €	4 514 861,26 €	618 450,00 €
904	1 553 745,59 €		0,00 €	0,00 €	1 553 745,59 €	0,00 €
905	16 044 326,63 €		0,00 €	0,00 €	16 044 326,63 €	0,00 €
906	1 635 854,63 €	1 428,03 €	0,00 €	0,00 €	1 635 854,63 €	1 428,03 €
907	2 957 424,62 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 957 424,62 €	8 000,00 €
908	30 422 754,89 €	3 879 106,67 €	0,00 €	0,00 €	30 422 754,89 €	3 879 106,67 €
922		8 899 763,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 899 763,46 €
923	28 955 271,00 €	29 765 800,00 €	0,00 €	0,00 €	28 955 271,00 €	29 765 800,00 €
925	544 135,62 €	544 135,62 €	0,00 €	0,00 €	544 135,62 €	544 135,62 €
926	17 317 441,00 €	50 169 071,43 €	0,00 €	0,00 €	17 317 441,00 €	50 169 071,43 €
951		22 683 038,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 683 038,00 €
954		1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €
TOTAL	113 649 116,66 €	58 114 448,23 €	0,00 €	0,00 €	113 649 116,66 €	58 114 448,23 €

Au total :
 Dépenses :
 Recettes :

686 373 059,45 €
 686 373 059,45 €

Délibération CDL

En définitive, le Budget primitif 2022 s'élève en dépenses et en recettes (avec report et hors mouvements d'ordres) à 686 373 059,45 €

Les budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon :	981 000,00 €
Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :	11 143 667,97 €
Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille :	9 846 911,00 €
Budget annexe du Pôle Archéologique :	908 511,00 €
Budget annexe de la ZID de l'OMOIS :	1 224 120,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:34:55 +0200
Ref:20220407_161602_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°181

Délibération de garantie en cas de recours à l'offre de financement de l'Agence France Locale

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 181 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) *Décide que la Garantie du Département de l'Aisne est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :*

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que le Département de l'Aisne est autorisé à souscrire pendant l'année 2022, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Département de l'Aisne pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale, et

- si la Garantie est appelée, le Département de l'Aisne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par le Président du Conseil départemental au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts du Membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au Budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par le Département de l'Aisne, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:02 +0200
Ref:20220411_101203_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

**GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE
MEMBRES**

Version 2016.1



TABLE DES MATIERES

TITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION	2
1. Définitions	2
2. Règles d'interprétation	3
TITRE II MODALITÉS DE LA GARANTIE.....	5
3. Objet de la Garantie.....	5
4. Bénéficiaires de la Garantie.....	5
5. Plafond de la Garantie	5
6. Nature juridique de l'obligation du Garant	6
TITRE III APPEL DE LA GARANTIE	7
7. Personnes habilitées à appeler la Garantie	7
8. Conditions de l'appel en Garantie	7
9. Modalités d'appel	7
TITRE IV PAIEMENT AU TITRE DE LA GARANTIE	11
10. Date de paiement	11
11. Modalités de paiements	11
TITRE V DURÉE DE LA GARANTIE	12
12. Date d'effet.....	12
13. Terme.....	12
14. Résiliation anticipée	12
TITRE VI RECOURS.....	13
15. Subrogation	13
16. Recours entre les Membres	13
TITRE VII COMMUNICATION.....	14
17. Information des Bénéficiaires.....	14
18. Publicité.....	14
19. Notifications	14
TITRE VIII STIPULATIONS FINALES	15
20. Impôts et taxes.....	15
21. Droit applicable et tribunaux compétents.....	15
LISTE DES ANNEXES	16

GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE

ENTRE

- (1) La Collectivité ayant signé un Engagement de Garantie (le *Garant*) ;

ET

- (2) **AGENCE FRANCE LOCALE**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé « Tour Oxygène », 10-12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 (l'*Agence France Locale*) ;

EN PRÉSENCE DE :

- (3) **AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE**, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 41, quai d'Orsay, 75007 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 055 629 (la *Société Territoriale*) ;

EN FAVEUR DE :

- (4) de tout titulaire de tout Titre Garanti décrit à l'Article 4.1 (le *Bénéficiaire*) à titre de stipulation pour autrui, conformément aux dispositions de l'article 1121 du Code civil.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT

- (A) La Société Territoriale et l'Agence France Locale ont été constituées respectivement les 3 et 17 décembre 2013 dans le but de contribuer au financement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre français, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 *de séparation et de régulation des activités bancaires*, codifié à l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales.
- (B) Le Garant est Membre du Groupe Agence France Locale et a vocation à bénéficier de financements consentis par l'Agence France Locale.
- (C) Conformément aux dispositions légales, aux statuts de la Société Territoriale et au pacte d'actionnaires conclu entre les Membres du Groupe Agence France Locale, la Société Territoriale et l'Agence France Locale (le *Pacte*), la qualité de Membre de plein d'exercice du Groupe Agence France Locale et le bénéfice de financements consentis par l'Agence France Locale sont conditionnés à l'octroi par chacun des Membres d'une garantie conforme au modèle arrêté par le Conseil d'administration de la Société Territoriale.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

TITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1. DÉFINITIONS

Les termes utilisés avec une majuscule dans la présente Garantie auront la signification qui leur est donnée ci-dessous :

Agence France Locale a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

Annexe signifie une annexe à la présente Garantie ;

Appel en Garantie signifie tout appel au titre de la présente Garantie réalisé conformément aux stipulations de la présente Garantie ;

Article signifie un article du présent Modèle de Garantie ;

Bénéficiaire a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

Collectivité signifie les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre français ainsi que toute entité qui serait légalement autorisée à participer au mécanisme mis en œuvre par le Groupe Agence France Locale ;

Date d'Expiration a le sens qui lui est donné à l'Article 13.1 ;

Demande d'Appel a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3 ;

Demande de Remboursement signifie la somme de toute demande de remboursement effectuée auprès du Garant par ou au nom d'un ou plusieurs autres Membres dans le cadre du mécanisme décrit à l'Article 16 ;

Encours de Crédit signifie la somme de tout montant dû, à tout instant, par le Garant, en principal, intérêts et accessoires à l'Agence France Locale, à l'exclusion des montants dus par le Garant, en principal, intérêts et accessoires à l'Agence France Locale au titre des encours de crédits initialement consentis pour une période maximale de 364 jours ;

Engagement de Garantie signifie l'engagement de garantie conforme au modèle figurant en Annexe A au présent Modèle de Garantie qui a été signé par le Garant ;

Garant a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

Garantie signifie la garantie autonome à première demande consentie par le Garant en application des termes de sa ou de ses Engagement(s) de Garanties et du présent Modèle de Garantie ;

Garantie Société Territoriale signifie toute garantie consentie par la Société Territoriale en considération des obligations financières de l'Agence France Locale ;

Groupe Agence France Locale désigne collectivement la Société Territoriale et l'Agence France Locale ;

Jour Ouvré signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche, un jour férié ou un jour durant lequel les banques sont tenues par la loi d'être fermées en France ou autorisées par la loi à être fermées en France ;

Membre signifie le Garant ainsi que toute Collectivité ayant adhéré au Groupe Agence France Locale conformément aux statuts de la Société Territoriale ainsi qu'au Pacte ;

Modèle de Garantie signifie le présent document régissant les modalités de la Garantie donnée par le Garant au titre d'un ou plusieurs Engagements de Garantie ;

Pacte a le sens qui lui est donné au paragraphe (C) du préambule du présent Modèle de Garantie ;

Partie signifie le Garant, l'Agence France Locale ainsi que tout Bénéficiaire ayant accepté de devenir une partie à la présente Garantie ;

Plafond de la Garantie a le sens qui lui est donné à l'Article 5 ;

Plafond Initial a le sens qui lui est donné à l'Article 5 ;

Remboursement Effectif signifie la somme de tout montant effectivement payé au Garant en lien avec la présente Garantie par d'autres Membres, l'Agence France Locale, la Société Territoriale ou une personne ayant bénéficié d'un paiement indu au titre de la présente Garantie ;

Représentant a le sens qui lui est donné à l'Article 7 ;

Site a le sens qui lui est donné à l'Article 5.2(c) ;

Société Opérationnelle a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

Société Territoriale a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

Titres Garantis a le sens qui lui est donné à l'Article 4.1.

2. RÈGLES D'INTERPRÉTATION

2.1. Principes Généraux

2.1.1 La signification des termes définis s'applique indifféremment au singulier et au pluriel de ces termes et, le cas échéant, au masculin ou au féminin.

2.1.2 Les titres utilisés dans le présent Modèle de Garantie ont été insérés uniquement pour la commodité de lecture et n'affectent ni le sens ni l'interprétation du présent Modèle de Garantie.

2.1.3 A moins que le contexte nécessite qu'il en soit autrement, toute référence à une disposition légale s'entend de la disposition telle qu'elle aura été modifiée, remplacée ou codifiée dans la mesure où cette modification, ce remplacement ou cette codification est applicable ou est susceptible de s'appliquer aux opérations stipulées par le présent Modèle de Garantie.

2.1.4 Toute référence à un autre document s'entend de ce document tel qu'il pourra être modifié ou remplacé.

2.1.5 Les exemples suivant les termes « inclure », « incluant », « notamment », « en particulier » et autres termes ayant le même sens ne sont pas limitatifs.

2.2. Modèle de Garantie et Engagements de Garantie

2.2.1 La présente Garantie est basée sur le Modèle de Garantie dans sa version 2016.1 qui a été arrêté par le Conseil d'Administration de la Société Territoriale le 26 novembre 2015.

2.2.2 Lors de la conclusion de tout contrat ou acte emportant augmentation de l'Encours de Crédit d'un Membre, ce dernier est invité à signer un Engagement de Garantie au titre duquel il s'engage à consentir une garantie, en application et conformément aux stipulations du présent Modèle de Garantie, dans la limite de la somme des Plafonds Initiaux stipulés dans ledit Engagement de Garantie et les Engagements de Garanties préalables et non expirés.

2.2.3 Bien que chaque Engagement de Garantie soit signé à l'occasion de la conclusion d'un contrat ou d'un acte emportant augmentation de l'Encours de Crédit du Garant, l'engagement dudit Garant n'est conditionné qu'à la réalité de l'Encours de Crédit et non à la validité des contrats ou actes ayant conduit à sa conclusion.

2.2.4 Chaque Engagement de Garantie fait l'objet d'une approbation par l'organe compétent du Garant, le cas échéant de façon groupée, de façon à garantir la validité de l'engagement dudit Garant.

2.3. Pluralité de Modèles de Garantie

2.3.1 Chaque Engagement de Garantie et le Modèle de Garantie constituent ensemble un tout indivisible et le Garant ne peut pas se voir opposer un Modèle de Garantie qu'il n'aurait pas expressément accepté dans un Engagement de Garantie.

2.3.2 En cas de conclusion d'un Engagement de Garantie par le Garant faisant référence à un Modèle de Garantie différent de la version 2016.1, les Encours de Crédit dudit Garant feront l'objet d'une individualisation.

2.3.3 Les titulaires de Titres Garantis émis jusqu'à la date de signature de l'Engagement de Garantie faisant référence à un Modèle de Garantie donné, pourront se prévaloir, pour la totalité de l'Encours de Garantie dudit Garant au choix, soit du dernier Modèle de Garantie accepté par le Garant dans un Engagement de Garantie à la date d'émission desdits Titres Garantis, soit des Modèles de Garantie postérieurs également acceptés par le Garant dans un Engagement de Garantie subséquent, étant néanmoins précisé que tout Appel en Garantie devra faire référence à un seul Modèle de Garantie.

2.3.4 Les titulaires de Titres Garantis émis postérieurement à la date de signature de l'Engagement de Garantie faisant référence à un Modèle de Garantie postérieur à la version 2016.1 ne pourront se prévaloir que des Modèles de Garantie postérieurs acceptés par le Garant.

TITRE II MODALITÉS DE LA GARANTIE

3. OBJET DE LA GARANTIE

Le Garant s'engage inconditionnellement et irrévocablement à payer à tout Bénéficiaire, à première demande, toute somme indiquée dans l'Appel en Garantie dans la limite du Plafond de Garantie visé à l'Article 5. L'Appel en Garantie devra être strictement conforme aux exigences du TITRE III de la présente Garantie.

4. BÉNÉFICIAIRES DE LA GARANTIE

4.1. La Garantie est conférée au bénéfice de toute personne titulaire d'un titre éligible, la détention d'un titre éligible résultant de :

- (a) l'inscription en compte, dans les registres de l'Agence France Locale ou d'un intermédiaire financier, comme titulaire d'un titre financier dont les modalités indiquent qu'il est éligible au bénéfice de la Garantie ;
- (b) la détention d'un document signé par l'Agence France Locale indiquant que ce document est éligible au bénéfice de la Garantie ;

(ci-après un *Titre Garanti*).

4.2. La Garantie concerne les Titres Garantis existants ainsi que les Titres Garantis futurs ou à émettre.

5. PLAFOND DE LA GARANTIE

5.1. Le plafond de la Garantie (le *Plafond de la Garantie*) consentie par le Garant est égal à tout instant au montant total de son Encours de Crédit auprès de l'Agence France Locale :

- (a) diminué de tout Appel en Garantie, à l'exception de l'Appel en Garantie pour les besoins duquel doit être calculé le Plafond de la Garantie ;
- (b) augmenté de tout paiement reçu par ce Membre en application d'un Remboursement Effectif ;
- (c) diminué de toute Demande de Remboursement.

5.2. Il est par ailleurs précisé que :

- (a) les éléments conduisant à une réduction du Plafond de la Garantie ne sont plus opposables aux Bénéficiaires à compter de la date à laquelle ils ont appelé la Garantie ;
- (b) en cas d'Appel en Garantie et/ou de Demandes de Remboursement multiples,
 - (i) il sera tenu compte, pour la détermination du Plafond de la Garantie, des demandes reçues le Jour Ouvré précédant la date de calcul ;
 - (ii) il ne sera pas tenu compte des demandes reçues postérieurement au Jour Ouvré précédant la date de calcul et, dans l'hypothèse où le Plafond de la Garantie serait inférieur au total des dites demandes, l'obligation de paiement du Garant bénéficiera aux Bénéficiaires au prorata de leur demandes ;
- (c) tout Bénéficiaire peut à tout moment se prévaloir dans un Appel en Garantie du montant de l'Encours de Crédit estimé au dixième (10^{ème}) Jour Ouvré suivant la date d'Appel en Garantie, tel que publié par l'Agence France

Locale sur son site internet (le **Site**) pour chaque Membre conformément à l'Article 17.1, ce montant étant réputé faire foi jusqu'à ce qu'une Partie apporte la preuve contraire.

- 5.3.** Afin d'éviter toute ambiguïté, le Plafond de la Garantie ne peut en aucun cas excéder la somme de chaque Plafond Initial stipulé dans chaque Engagement de Garanties dont la Date d'Expiration n'est pas intervenue.
- 6. NATURE JURIDIQUE DE L'OBLIGATION DU GARANT**
- 6.1.** La présente Garantie constitue une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil.
- 6.2.** En conséquence, le Garant ne peut opposer ou faire valoir aucune exception ou objection de quelque nature que ce soit (à l'exception de celles figurant à l'article 2321 du Code civil), et notamment toute exception ou objection que l'Agence France Locale pourrait avoir à l'encontre du Bénéficiaire, sous réserve néanmoins du respect des stipulations de la présente Garantie.
- 6.3.** Sous réserve des stipulations de l'Article 14, toutes les stipulations de la présente Garantie conserveront leur plein effet quelle que soit l'évolution de la situation financière, juridique ou autre de l'Agence France Locale ou du Garant. En particulier, la Garantie conservera son plein effet vis-à-vis des Bénéficiaires au cas où l'Agence France Locale demanderait la nomination d'un mandataire *ad hoc* ou d'un conciliateur (ou ferait l'objet d'une telle demande), conclurait un accord amiable avec ses créanciers ou ferait l'objet de l'une des procédures du Livre VI du Code de commerce.

TITRE III APPEL DE LA GARANTIE

7. PERSONNES HABILITÉES À APPELER LA GARANTIE

La présente Garantie pourra être appelée par les personnes suivantes :

- (a) chaque Bénéficiaire, pour ce qui le concerne ;
- (b) le représentant de la masse ou toute personne habilitée à exercer des sûretés ou garanties pour le compte des Bénéficiaires conformément au droit applicable ou aux stipulations des Titres Garantis (le **Représentant**), pour le compte des personnes qu'il est habilité à représenter ; ou
- (c) la Société Territoriale, pour le compte de tout Bénéficiaire.

8. CONDITIONS DE L'APPEL EN GARANTIE

8.1. Appel par les Bénéficiaires

L'Appel en Garantie par les Bénéficiaires n'est soumis à aucune condition.

8.2. Appel par les Représentants

L'Appel en Garantie par les Représentants n'est soumis à aucune condition.

8.3. Appel par la Société Territoriale

La Société Territoriale peut décider d'appeler la Garantie dans les cas limitativement énumérés ci-dessous :

- (a) en cas d'appel de la Garantie Société Territoriale ;
- (b) en cas de demande de l'Agence France Locale de procéder à un Appel en Garantie (une **Demande d'Appel**).

9. MODALITÉS D'APPEL

9.1. Principe

- 9.1.1 Une demande de paiement qui remplit, en substance et formellement, les exigences stipulées par le présent acte (en ce compris les modèles d'Appels en Garantie figurant en Annexe) constitue un appel en garantie pour les besoins de la présente Garantie (un **Appel en Garantie**). La Garantie peut-être appelée en une ou plusieurs fois.
- 9.1.2 Un Appel en Garantie effectué pour un montant supérieur au Plafond de la Garantie sera réputé avoir été fait pour un montant égal au Plafond de la Garantie sans que cela remette en cause sa validité.
- 9.1.3 Un Appel en Garantie doit nécessairement être libellé en euros (EUR) ou toute autre devise ayant cours légal en France.
- 9.1.4 Un Appel en Garantie doit nécessairement indiquer sur quel Modèle de Garantie il est basé. Néanmoins, et conformément aux stipulations de l'Article 2.2, un Appel en Garantie peut bénéficier de la totalité du Plafond de la Garantie, y compris lorsque le Plafond de la Garantie résulte de la conclusion de plusieurs Engagements de Garantie par le Garant.
- 9.1.5 Un Appel en Garantie doit nécessairement être rédigé en français.
- 9.1.6 Une demande de paiement non conforme à ces exigences ne sera pas considérée comme valable et sera réputée ne jamais avoir été émise.

9.2. Appel par les Bénéficiaires

- 9.2.1 Tout Appel en Garantie par un Bénéficiaire devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe B, laquelle devra être signée par une personne dûment autorisée par le Bénéficiaire concerné et être notifiée au Garant avec copie à la Société Territoriale.
- 9.2.2 Tout Appel en Garantie par un Bénéficiaire devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause stipulant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
 - (b) pour les Titres Garantis émis sous forme de titres financiers, l'attestation d'inscription en compte ;
 - (c) la déclaration sur l'honneur du Bénéficiaire indiquant
 - (i) l'existence d'un défaut de paiement, sans que cette déclaration ne puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie ;
 - (ii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale en vue du recouvrement de la même somme (ou que cet appel n'a pas été honoré conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale), en tout hypothèse sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
 - (iii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de garanties consenties par d'autres Membres en vue du recouvrement de la même somme (ou que ces appels n'ont pas été honorés conformément aux termes desdites garanties), en tout hypothèse sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
 - (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison de titres.

9.3. Appel par un Représentant

- 9.3.1 Tout Appel en Garantie par un Représentant devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe C, laquelle devra être signée par le Représentant ou une personne dûment habilitée par ce dernier conformément aux dispositions légales applicables et être notifiée au Garant avec copie à la Société Territoriale.
- 9.3.2 Tout Appel en Garantie par un Représentant devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause stipulant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
 - (b) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ou, le cas échéant, les modalités d'allocation et de paiement si les Titres Garantis sont admis dans un système de compensation ou de règlement-livraison ;
 - (c) la déclaration sur l'honneur du Représentant indiquant

- (i) l'existence d'un défaut de paiement, sans que cette déclaration ne puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie ;
 - (ii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale en vue du paiement de la même somme (ou que cet appel n'a pas été honoré conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale), en toute hypothèse, sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du demandeur de diviser son appel ;
 - (iii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de garanties consenties par d'autres Membres en vue du paiement de la même somme (ou que ces appels n'ont pas été honorés conformément aux termes desdites garanties), en toute hypothèse, sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
- (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison de titres ;
- (e) une copie du document en vertu duquel le Représentant a été nommé ou a le droit d'agir au nom des Bénéficiaires.

9.4. Appel par la Société Territoriale

- 9.4.1 Tout Appel en Garantie par la Société Territoriale devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe D, laquelle devra être signée par le Directeur Général de la Société Territoriale ou par toute personne dûment habilitée à cet effet conformément aux dispositions légales applicables.
- 9.4.2 Tout Appel en Garantie par la Société Territoriale résultant d'un appel de la Garantie Société Territoriale devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
- (a) la copie de l'appel reçu au titre de la Garantie Société Territoriale, y compris ses annexes ou la copie de la Demande d'Appel émise par l'Agence France Locale, à l'exclusion de ses annexes ;
 - (b) la déclaration sur l'honneur du demandeur confirmant l'appel de la Garantie Société Territoriale ou l'existence d'une Demande d'Appel ;
 - (c) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits titulaires ou, le cas échéant, les modalités d'allocation et de paiement si les Titres Garantis sont admis dans un système de compensation ou de règlement-livraison ;
 - (d) le relevé d'identité bancaire du compte ouvert dans les livres de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des titulaires de Titres Garantis visés au paragraphe (c) ci-dessus, sur lequel les sommes appelées doivent être virées accompagné de la copie de l'instruction de paiement visée à l'Article 9.4.3.
- 9.4.3 En cas d'Appel en Garantie, la Société Territoriale instruit, simultanément à l'émission de l'Appel en Garantie, la Caisse des dépôts et consignations de payer les titulaires de Titres Garantis visés à l'Article 9.4.2(c) à la date à laquelle les sommes appelées leur seraient dues par l'Agence France Locale.

- 9.4.4 La notification d'appel devra également indiquer la date à laquelle le versement des fonds appelés devra avoir été effectué.
- 9.4.5 La forme et les modalités des Demandes d'Appels sont arrêtées par le Conseil d'Administration et ne sont pas une condition de validité de l'Appel en Garantie effectué par la Société Territoriale.

**TITRE IV
PAIEMENT AU TITRE DE LA GARANTIE**

10. DATE DE PAIEMENT

10.1. Libération en cas d'appel par les Bénéficiaires ou leurs Représentants

En cas d'Appel en Garantie par les Bénéficiaires ou leurs Représentants, le Garant devra payer le montant appelé au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés après la date de réception de l'Appel en Garantie.

10.2. Libération en cas d'appel par la Société Territoriale

En cas d'Appel en Garantie par la Société Territoriale, le Garant devra payer le montant appelé au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés après la date de réception de l'Appel en Garantie ou à toute date ultérieure stipulée dans l'Appel en Garantie.

11. MODALITÉS DE PAIEMENTS

11.1. Compte et mode de paiement

Les fonds doivent être versés par virement bancaire sur le compte indiqué dans l'Appel en Garantie.

11.2. Devise de paiement

Les fonds doivent être versés en euros (EUR) ou toute autre devise ayant cours légal en France.

TITRE V
DURÉE DE LA GARANTIE

12. DATE D'EFFET

La présente Garantie entre en vigueur à la date de signature par le Membre d'un Engagement de Garantie.

13. TERME

13.1. Date d'Expiration

La Garantie prend fin à la date d'échéance stipulée dans l'Engagement de Garantie (la *Date d'Expiration*).

13.2. Effet du terme

La Garantie ne peut plus faire l'objet d'aucun d'Appel en Garantie à l'issue de la Date d'Expiration.

14. RÉSILIATION ANTICIPÉE

14.1. Cas de résiliation anticipée

Nonobstant les stipulations de l'Article 13, la Garantie peut être résiliée par anticipation :

- (a) à tout moment avec l'accord du Garant, de la Société Territoriale et de l'Agence France Locale ; ou
- (b) en cas d'ouverture d'une procédure du Livre VI du Code de commerce à l'encontre de l'Agence France Locale, à la demande du Garant ; ou
- (c) de façon automatique, en cas de signature par le Garant d'un Engagement de Garantie visant une version ultérieure de Modèle de Garantie.

14.2. Effet de la résiliation anticipée

14.2.1 La résiliation de la Garantie ne limite pas les capacités d'appel des titulaires de Titres Garantis dont les Titres Garantis sont antérieurs à la date de résiliation.

14.2.2 Aucune personne ne pourra en revanche se prévaloir de la Garantie à raison d'un titre financier ou d'un document postérieur à la date de résiliation.

**TITRE VI
RECOURS**

15. SUBROGATION

En cas de paiement de toute somme au titre d'un Appel en Garantie, le Garant est subrogé dans les droits du Bénéficiaire à hauteur du montant payé et sur la base du Titre Garanti ayant servi de fondement à l'Appel en Garantie.

16. RECOURS ENTRE LES MEMBRES

En cas de paiement de toute somme au titre d'un Appel en Garantie, le Garant bénéficie d'un recours personnel contre les autres Membres dont les modalités sont stipulées dans le Pacte.

TITRE VII COMMUNICATION

17. INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

- 17.1.** L'Agence France Locale s'engage à rendre publiques, sur son Site, à tout moment, les informations suivantes :
- (a) l'Encours de Crédit de chaque Membre le premier (1^{er}) Jour Ouvré précédant la date de mise à jour du Site ou à toute date ultérieure ;
 - (b) l'Encours de Crédit estimé de chaque Membre, en l'absence de remboursement anticipé de tout ou partie de l'encours consenti le dixième (10^{ème}) Jour Ouvré suivant la date de mise à jour du Site ;
 - (c) l'allocation des Encours de Crédit susvisés par version des Modèles de Garantie ;
 - (d) l'adresse et la personne à qui doit être envoyé un Appel en Garantie pour chaque Garant ;
 - (e) le montant des Appels en Garantie dont elle a connaissance.
- 17.2.** L'Agence France Locale s'engage à mettre à jour le Site chaque Jour Ouvré.
- 17.3.** L'Agence France Locale s'engage à souscrire un contrat avec un prestataire de service informatique externe qui sera en mesure et aura l'obligation de publier les informations susvisées sur un site internet de secours en cas de défaillance du Site. En cas de défaillance financière de l'Agence France Locale, ce dernier aura l'obligation de maintenir l'information accessible pendant une période minimale de six (6) mois à compter de l'ouverture d'une procédure de règlement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Agence France Locale.

18. PUBLICITÉ

L'Agence France Locale est autorisée à porter à la connaissance de tout Bénéficiaire par tout moyen de son choix, l'existence et les termes de la présente Garantie.

19. NOTIFICATIONS

- 19.1.** Toute notification ou communication au titre de la présente Garantie, y compris tout Appel en Garantie, devra être effectuée par écrit et adressée, au choix de l'émetteur de la notification :
- (a) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
 - (b) par remise en main propre contre décharge, que ce soit par l'émetteur de la notification lui-même ou par porteur ou service de courrier rapide ; ou
 - (c) par huissier de justice.
- 19.2.** Toute communication faite ou tout document envoyé par une personne à une autre au titre de la Garantie ou concernant celle-ci produira ses effets à compter de :
- (a) sa réception attestée par l'avis de réception, la décharge ou l'huissier de justice ;
 - (b) du Jour Ouvré suivant la présentation de la notification attestée par l'avis de dépôts, un tiers ou l'huissier de justice.
- 19.3.** Toute notification ou communication au Garant, à l'Agence France Locale ou à la Société Territoriale devra être adressée à l'adresse indiquée sur le Site.

TITRE VIII
STIPULATIONS FINALES

20. IMPÔTS ET TAXES

20.1. Tout paiement dû par le Garant sera effectué sans aucune retenue à la source ou prélèvement au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposé, levé ou recouvré par ou pour le compte de l'Etat, ou l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que cette retenue à la source ou ce prélèvement ne soit prévu par la loi ou toute convention internationale applicable.

20.2. Si en vertu de la législation française, les paiements dus par le Garant au titre de la Garantie devaient être soumis à un prélèvement ou à une retenue au titre de tout impôt ou taxe, présent ou futur, le Garant ne procédera à aucune majoration des paiements.

21. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

21.1. La présente Garantie est régie par le droit français.

21.2. Tout litige relatif à la présente Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance compétent.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A MODÈLE D'ENGAGEMENT DE GARANTIE	17
ANNEXE B MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR UN BÉNÉFICIAIRE.....	18
ANNEXE C MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR UN REPRÉSENTANT.....	20
ANNEXE D MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR LA SOCIÉTÉ TERRITORIALE.....	22

ANNEXE A
MODÈLE D'ENGAGEMENT DE GARANTIE



ENGAGEMENT DE GARANTIE

[Désignation du Garant], représenté[e] par [●] en sa qualité de [●]

- consent une garantie autonome à première demande dont les modalités sont régies par le Modèle de Garantie Version 2016.1 dont une copie est annexée au présent Engagement de Garantie ;
- le montant initial de la garantie consentie en application du présent Engagement de Garantie est de _____ (_____) euros¹ (le **Plafond Initial**) ;
- le présent Engagement de Garantie expirera le _____ (la **Date d'Expiration**)² ;
- déclare que le présent Engagement de Garantie a été approuvé par son organe délibérant conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, ses documents constitutifs ;
- déclare accepter sans réserve les stipulations du Modèle de Garantie.

Le présent Engagement de Garantie est régi par le droit français et sera interprété conformément à celui-ci.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Engagement de Garantie relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance compétent.

Fait à [●]

Le [●]

Pour le Garant³

Pour l'Agence France Locale

En présence de la Société Territoriale⁴

¹ Indication du montant en chiffres et en lettres obligatoire.

² La date d'expiration doit être au plus tôt quarante-cinq (45) Jours Ouvrés après la date d'échéance contractuelle de l'acte ou du contrat ayant conduit à la signature de l'Engagement de Garantie.

³ Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour garantie autonome à première demande d'un montant plafond de [Plafond Initial, en chiffres et en lettres] euros ».

⁴ Un pouvoir général de contresigner les Engagements de Garantie pourrait être consenti par la Société Territoriale à l'Agence France Locale.

ANNEXE B
MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE
APPEL PAR UN BÉNÉFICIAIRE

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

avec Agence France Locale – Société Territoriale
 copie à A l'attention de Monsieur le Directeur Général
 [Coordonnées de la Société Territoriale figurant sur le Site]

Date : *[insérer la date]*

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge

Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**) dont nous déclarons accepter le bénéfice et l'ensemble des stipulations.
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous constatons qu'à la date de la présente, l'Agence France Locale ne nous a pas payé la somme de *[indiquer le montant]* euros (le **Montant Réclamé**). Le détail du Montant Réclamé ainsi que des Titres Garantis figure ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanté	Date d'échéance du Titre Garanté	Montant impayé (principal)	Montant impayé (intérêts)	Autres montants dus impayés (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total impayé

** si applicable*

4. Nous certifions qu'à la date des présentes, et sans que cela puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie :
 - (a) le Montant Réclamé est dû et exigible conformément à (aux) (l')article(s) *[insérer le(s) numéro(s) de (l')article]* des modalités des Titres Garantis *[en cas de Titres Garantis émis dans le cadre de différents programmes d'émission, préciser ces programmes et leurs modalités]* *[et qu'il n'a pas été payé pendant une période de plus de [___] Jours Ouvrés après sa date*

d'exigibilité (après expiration des périodes de grâce applicables et des périodes de règlement amiable prévues par les Modalités des Titres Garantis)] ; et

- (b) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de la Garantie Société Territoriale (ou cette demande de paiement n'a pas été honorée conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale);
 - (c) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de garanties consenties par d'autres Membres (ou ces demandes de paiement n'ont pas été honorées conformément aux termes desdites garanties).
5. Conformément à l'Article 9.2 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause indiquant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
 - (b) pour les Titres Garantis émis sous forme de titres financiers, l'attestation d'inscription en compte ;
 - (c) la déclaration sur l'honneur du Bénéficiaire indiquant l'existence d'un défaut de paiement ;
 - (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées.
6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de nous payer le Montant Réclamé.
7. Conformément aux termes de l'Article 10.1 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie.
8. [Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : **[insérer le numéro IBAN du compte]**, ouvert dans les livres de **[insérer le nom de l'établissement teneur de compte]**.]⁵

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour [Insérer le nom du Bénéficiaire]
en qualité de Bénéficiaire
Par : **[Insérer le nom du signataire]**
Titre : **[Insérer le titre du signataire]**

⁵ Dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison.

ANNEXE C
MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE
APPEL PAR UN REPRÉSENTANT

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

avec Agence France Locale – Société Territoriale
 copie à A l'attention de Monsieur le Directeur Général
 [Coordonnées de la Société Territoriale figurant sur le Site]

Date : [insérer la date]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge

Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**) dont nous déclarons au nom et pour le compte des titulaires de Titres Garantis que nous représentons accepter le bénéfice et l'ensemble des stipulations.
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous constatons qu'à la date de la présente, l'Agence France Locale n'a pas payé la somme de [indiquer le montant] euros (le **Montant Réclamé**) aux titulaires de Titres Garantis dont nous sommes les Représentants. Le détail du Montant Réclamé ainsi que des Titres Garantis figure ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanti	Date d'échéance du Titre Garanti	Montant impayé (principal)	Montant impayé (intérêts)	Autres montants dus impayés (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total impayé

* si applicable

4. Nous certifions qu'à la date des présentes, et sans que cela puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie :
 - (a) le Montant Réclamé est dû et exigible conformément à (aux) (l')article(s) [insérer le(s) numéro(s) de (l')article] des modalités des Titres Garantis [en cas de Titres Garantis émis dans le cadre de différents programmes d'émission, préciser ces programmes et leurs modalités] [et qu'il n'a pas été payé pendant une période de plus de [___] Jours Ouvrés après sa date

d'exigibilité (après expiration des périodes de grâce applicables et des périodes de règlement amiable prévues par les Modalités des Titres Garantis) ;] et

- (b) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de la Garantie Société Territoriale (ou cette demande de paiement n'a pas été honorée conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale);
 - (c) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de garanties consenties par d'autres Membres (ou ces demandes de paiement n'ont pas été honorées conformément aux termes desdites garanties).
5. Conformément à l'Article 9.3 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause indiquant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
 - (b) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ;
 - (c) la déclaration sur l'honneur du Représentant indiquant l'existence d'un défaut de paiement ;
 - (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées ;
 - (e) une copie du document en vertu duquel le Représentant a été nommé ou a le droit d'agir au nom des Bénéficiaires.
6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de payer le Montant Réclamé.
7. Conformément aux termes de l'Article 10.1 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie.
8. [Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : **[insérer le numéro IBAN du compte]**, ouvert dans les livres de **[insérer le nom de l'établissement teneur de compte]**.]⁶

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour [Insérer le nom du Représentant]

en qualité de [préciser la qualité du Représentant l'autorisant à agir]

Par : **[Insérer le nom du signataire]**

Titre : **[Insérer le titre du signataire]**

⁶ Dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison.

ANNEXE D
MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE
APPEL PAR LA SOCIÉTÉ TERRITORIALE

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

Date : [insérer la date]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge

Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**).
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous vous informons que la Société Territoriale vient de recevoir [un appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale / une Demande d'Appel en Garantie] pour un montant total de [indiquer le montant] euros (le **Montant Réclamé**).
4. En conséquence, nous vous demandons de payer le Montant Réclamé aux titulaires de Titres Garantis conformément au détail figurant ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanti	Date d'échéance du Titre Garanti	Montant (principal)	Montant (intérêts)	Autres montants dus (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total

* si applicable

5. Conformément à l'Article 9.4 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :
 - (a) la copie de l'appel reçu au titre de la Garantie Société Territoriale, y compris ses annexes ou la copie de la Demande d'Appel émise par l'Agence France Locale, à l'exclusion de ses annexes ;
 - (b) la déclaration sur l'honneur de la Société Territoriale confirmant l'appel de la Garantie Société Territoriale ou l'existence d'une Demande en Paiement ;

- (c) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ;
 - (d) le relevé d'identité bancaire du compte ouvert dans les livres [de l'Agence France Locale / la Caisse des dépôts et consignations] au nom de la Société Territoriale et pour le compte des titulaires de Titres Garantis visés au paragraphe 9.4.2(c) ci-dessus, sur lequel les sommes appelées doivent être virées accompagné de la copie de l'instruction de paiement visée à l'Article 9.4.3.
6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de payer le Montant Réclamé.
7. Conformément aux termes de l'Article 10.2 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé [dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie / le _____].
8. Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : *[insérer le numéro IBAN du compte]*, ouvert dans les livres de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Société Territoriale
Par : *[Insérer le nom du signataire]*
Titre : *[Insérer le titre du signataire]*



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°182

Center Parc de l'Ailette - Délégation de Service Public - Modification du contrat de concession

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 182 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'approuver le montage financier exposé pour assurer l'exploitation du Center Parc de l'Ailette par la SNC
DOMAINE DU LAC DE L'AILETTE,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 10 au contrat de concession afin d'autoriser la constitution des Nouvelles Sûretés et préciser les droits et obligations des parties en lien avec les Prêts de Refinancement et la constitution des Nouvelles Sûretés dans la mesure où cette restructuration justifie des capacités économiques, financières, techniques, professionnelles nécessaires à la continuité de l'exploitation du Center Parc et garantit la pérennité contractuelle des prérogatives exorbitantes de droit commun de la collectivité,

- d'autoriser le Président à accomplir tous les actes rendus nécessaires par la présente décision.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:22 +0200
Ref:20220411_101228_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°183

**Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de contrats
d'assurances communs**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 183 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention constitutive du groupement de commandes, dont le détail figure en annexe au rapport du Président, relative à la passation de contrats d'assurances communs entre le Conseil départemental de l'Aisne, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne pour les années 2023-2027.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:53 +0200
Ref:20220411_101402_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°184

Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 184 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) De créer les postes suivants :

Pilotage des Territoires

Dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) et la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), il est nécessaire de recruter sept postes de chargés d'appui parcours emploi dans les différentes Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS) du département.

Il convient donc de créer sept postes d'attaché territorial, de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Ces postes seront co-financés dans le cadre des crédits REACT-EU 2022 à hauteur de 56,5 %.

Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)

Afin d'accompagner les communes et les syndicats scolaires de taille modeste et en milieu rural, qui sont en charge de l'équipement informatique des établissements scolaires du 1^{er} degré, pour la gestion des équipements numériques éducatifs existants, ainsi que pour le choix et l'installation des équipements complémentaires nécessaires, pour la formation technique et l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT), il convient de créer deux postes d'agent de maîtrise territorial ou de technicien territorial.

Cette équipe assurera également la maintenance préventive, la maintenance de premier niveau à distance ou sur site, la gestion des paramétrages et les accès à l'ENT.

Ces postes seront financés en partie par le FEDER et les agents seront mis à disposition de l'ADICA.

Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion

Afin de répondre efficacement aux enjeux de la stratégie de lutte contre la pauvreté et aux objectifs du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ainsi que de développer, mettre en œuvre et évaluer la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), il convient de créer deux postes d'attaché territorial.

Ces agents assureront également une mission d'expertise et d'appui auprès des différentes UTAS du département.

Dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et afin d'être plus réactif dans l'identification et la mobilisation des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ainsi que dans l'accompagnement et le suivi des dossiers des allocataires, il convient de créer deux postes de rédacteur territorial.

Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

Afin de renforcer l'équipe de l'unité Prévert, il convient de créer un poste de cadre socio-éducatif.

Collèges

Depuis 2018, des agents contractuels sont recrutés dans des collèges du Département, afin de palier des sous-effectifs et/ou des situations particulières (plusieurs agents en restrictions médicales dans un même collège par exemple).

Ces recrutements non permanents sont reconduits chaque année depuis 4 ans et sont devenus indispensables au bon fonctionnement des collèges concernés.

Il est donc créé 30 postes permanents d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement répartis dans les collèges d'Anizy-le-Grand, Belleu, Braine, Charly-sur-Marne, Château-Thierry Jean Rostand, Chauny Jacques Cartier, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois, Flavvy-le-Martel, Gauchy, Guignicourt, La Fère, Laon Charlemagne, Laon Mermoz, Ribemont, Soissons Gérard Philipe, Soissons Lamartine, Tergnier, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts François 1^{er}.

Pour l'ensemble des services

Dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement (PPR), instituée au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, il convient de créer cinq postes d'adjoints administratifs territoriaux et cinq postes d'adjoints techniques territoriaux.

Conformément à L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir tous ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents contractuels détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de leur expérience professionnelle et de leurs diplômes s'ils sont contractuels.

2) De créer les postes suivants par suppressions :

Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

Direction Générale Adjointe chargée des Ressources

Pôle Collèges

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- création de douze postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression de sept postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, de quatre postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement et d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement et d'un poste d'agent de maîtrise territorial,

Direction des Affaires Juridiques et Administratives

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,

Direction de l'Aménagement des Territoires Et du Développement Durable

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial,
- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,

Direction de la Culture

- création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,

Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux hors classe par suppression d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,

Direction Générale Adjointe aux Affaires Sociales

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,

Direction Informatique

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,

Direction des Ressources Humaines

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,

Direction de la Voirie Départementale

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- création de cinq postes d'adjoint technique territorial par suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- création de deux postes d'agent de maîtrise territorial par suppression de deux postes d'agent de maîtrise territorial principal,
- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,

Pilotage des Territoires

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- création de trois postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et de deux postes de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création de cinq postes d'assistant territorial socio-éducatif par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial, d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle et d'un poste de moniteur éducateur territorial,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,

3) De recruter des agents vacataires :

Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public

Afin de vérifier la correcte comptabilisation des écritures comptables complexes de l'exercice 2021 (reports, subventions d'équilibre aux budgets annexes, variations des stocks, neutralisations des amortissements, ...), ainsi que de participer à l'élaboration du Budget primitif 2022 et du Compte Administratif (CA), il convient de recruter un vacataire, au titre de l'année 2022, pour une durée de 30 jours.

Ces opérations donneront lieu à une rémunération, après service fait, sous forme de vacation sur la base d'un montant brut de 374,00 € par jour.

Direction des Bâtiments

Dans le cadre du suivi du contentieux engagé par la Société Spie Batignolles Nord (SBN) contre le département, il reste à suivre la fin du référé-expertise en cours au Tribunal de Grande Instance (TGI) (incluant les observations sur le futur rapport de l'expert et sur le jugement à venir), la suite du jugement en appel (incluant le décryptage technique du jugement et les observations sur les dires à venir des autres parties, une réflexion sur une possible négociation et sa mise en œuvre technique ainsi que des travaux à réaliser) et le suivi des travaux de reprise (organisation du relais avec le technicien chargé du suivi du bâtiment).

Il convient donc de recruter un vacataire, au titre de l'année 2022, pour une durée de 70 heures.

Ces opérations donneront lieu à une rémunération, après service fait, sous forme de vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 36,80 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4) De modifier les postes suivants :

Des postes étant vacants dans les directions suivantes, il convient de les modifier :

Direction de la Voirie Départementale

- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est vacant au district de Saint Quentin,

Direction de la Culture

- un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine est vacant aux Archives Départementales,
- un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine est vacant au service Archéologique,

Pilotage des Territoires

- un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au sein de l'Equipe Action Sociale de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Laon,
- un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au sein de l'Equipe Action Sociale de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Soissons,
- un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au sein de l'Equipe Enfance et Famille de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de l'arrondissement de Saint-Quentin,
- un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au sein de l'Equipe Action Sociale de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Château Thierry,

Conformément à L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir tous ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents contractuels détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes des agents s'ils sont contractuels.

5) De fixer les rémunérations suivantes :

Pilotage des Territoires

- fixation de rémunération au 3^{ème} échelon de son grade d'un agent contractuel, territorial socio-éducatif, compte-tenu de sa manière de servir, de son expérience professionnelle et de son niveau de diplôme.

Direction de la Voirie Départementale

- fixation de rémunération au 2^{ème} échelon de son grade d'un agent contractuel, attaché territorial, compte-tenu de sa manière de servir et de son expérience professionnelle.

Direction de la Culture

- fixation de rémunération au 2^{ème} échelon de son grade d'un agent contractuel, assistant territorial de conservation territorial, compte-tenu de sa manière de servir et de son expérience professionnelle.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:51 +0200
Ref:20220411_101405_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°185

Elections professionnelles - Comité Social Territorial et Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 185 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 - Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à :
- 8 pour le Comité Social Territorial,
- 8 pour la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,
et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

2 - Décide le maintien du paritarisme numérique, pour ces deux instances, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

3 - Décide le recueil par le Comité Social Territorial, et par la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail de l'avis des représentants de la collectivité ;

4 – Autorise le vote électronique ;

5 – Autorise le Président du Conseil départemental à représenter le Département pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:14 +0200
Ref:20220411_101409_3-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°186

Convention de groupement de commandes pour un ENT régional 1er et 2nd degrés

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 186 ,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. LAZARO**)

Vu l'avis de la 2è commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention relative à la participation du Département au groupement de commandes pour la "mise en oeuvre, maintenance, exploitation et hébergement d'un Environnement (ou Espace) Numérique de Travail sur le territoire régional des Hauts-de-France", et tout acte en découlant.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:09 +0200
Ref:20220411_101408_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°187

Représentation du Département de l'Aisne au sein des Conseils de famille des pupilles de l'Etat

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 187 ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 juillet 2021, relative au rapport n° 012,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Désigne, dans les conditions suivantes :

1 - Les représentants suppléants du Département de l'Aisne au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat déjà créé :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignées, à l'unanimité, pour représenter le Département au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat déjà créé, en tant que membres suppléants :

- Mme Carole DERUY
- Mme Marie-Françoise BERTRAND.

2 - Les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants du second Conseil de famille des pupilles de l'Etat :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignées, à l'unanimité, pour représenter le Département au sein du second Conseil de famille des pupilles de l'Etat :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Isabelle LETRILLART	Mme Pascale GRUNY
Mme Caroline VARLET-CHENOT	Mme Fabienne MARCHIONNI



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.14 17:30:30 +0200
Ref:20220413_133007_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Jérôme DUVÉRDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET

Excusés : Mme Pascale GRUNY

Autres absents : M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Pierre-Jean VERZELEN

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°281

Accompagnement social des familles axonaises – Aide aux activités périscolaires dans l'enseignement du premier degré pour l'année scolaire 2022/2023

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 281 ,

Vu l'amendement présenté par Mme MARCHIONNI visant à remplacer, à la page 1 du rapport, concernant le régime d'aide aux séjours éducatifs destiné à la prise en charge partielle des frais de séjours éducatifs des enfants, domiciliés dans l'Aisne "des écoles publiques et privées sous contrat d'association" par "**et inscrits dans des écoles publiques**",

Vu les conclusions de la 2e commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme LEBEAU**)

Vu l'avis de la 2è commission sur l'amendement,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (32 voix contre, 6 voix pour), l'amendement présenté par Mme MARCHIONNI,

A l'unanimité,

1/ Décide la reconduction du régime d'aide pour faciliter l'accès aux séjours éducatifs scolaires dans le 1er degré, des familles modestes, domiciliées dans l'Aisne, pour l'année scolaire 2022-2023 ;

2/ Fixe le montant de l'aide :

*pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est inférieur ou égal à 700 €, à 16 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 32 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,

*pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est supérieur à 700 € et inférieur ou égal à 1 400 €, à 12 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 28 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées ;

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par le directeur d'école et dûment rempli, indiquant le nombre de jours et de nuitées facturés et acquittés pour le séjour ; qu'exceptionnellement et sous certaines conditions, l'aide pourra être versée directement à l'école ; que l'aide sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation de séjour éducatif et que le montant de l'aide versé ne pourra pas être supérieur au montant facturé à la famille sur le séjour éducatif concerné ;

3/ Fixe la date limite de dépôt des dossiers pour l'année scolaire 2022-2023 au 16 septembre 2023.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:05 +0200
Ref:20220411_101204_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET

Excusés : Mme Pascale GRUNY

Autres absents : M. Thomas DUDEBOUT, M. Pierre-Jean VERZELEN

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°381

Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 381 ,

Vu l'amendement présenté par M. GALL visant à modifier l'article 5 des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre, et notamment la composition du Bureau, en portant le nombre de Vice-Présidents choisis parmi les délégués de Quatre à Trois, soit un total de 6 membres au lieu de 7,

Vu les conclusions de la 3e commission sur le rapport,
(Rapporteur **M. DUVERDIER**)

Vu l'avis de la 3è commission sur l'amendement,
(Rapporteur : **M. FRICOTEAUX**)

Considérant qu'il convient de lire que la délibération du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre décidant de modifier les statuts a été votée le 28 mars et non le 29 mars comme indiqué à la page 1 du rapport,

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (33 voix contre, 6 voix pour) l'amendement présenté par M. GALL,

A la majorité des suffrages exprimés (33 voix pour, 6 voix contre),

- Se prononce favorablement sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président ;

- Prend acte des précisions apportées au périmètre de compétence du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre afin que celui-ci dispose d'une maîtrise globale pour la mise en œuvre de ses interventions ;

- Autorise le Président à accomplir tous les actes et signer tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:20 +0200
Ref:20220411_101211_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

**SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU
DES VALLEES DE L'AILETTE
ET DE LA BIEVRE**

Hôtel du Département
01013 LAON Cedex

STATUTS

Collectivités membres : Département de l'Aisne, Communes de Bièvres, Bouconville Vauclair, Cerny en Laonnois, Chamouille, Chermizy Ailles, Martigny Courpierre, Monampteuil, Neuville sur Ailette.

SOMMAIRE

ARTICLE 1^{er} : CREATION, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT	3
ARTICLE 2 : OBJET DU SYNDICAT.....	3
ARTICLE 3 : MODES OPERATOIRES	4
ARTICLE 4: ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT	4
ARTICLE 5 : LE COMITE ET LE BUREAU	5
ARTICLE 6 : LES DELIBERATIONS.....	5
ARTICLE 7 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE	6
ARTICLE 8 : REPRISE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE	6
ARTICLE 9 : LE PERSONNEL	6
ARTICLE 10 : BUDGET	7
ARTICLE 11 : REPARTITION DES DEPENSES	7
ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR.....	7
ARTICLE 13 : LOIS ET REGLEMENTS.....	7
ARTICLE 14: APPROBATION ET MODIFICATION DES PRESENTS STATUTS- ADHESION OU RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE	8

ARTICLE 1^{er} : CREATION, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT

Il est créé un Syndicat Mixte dénommé : Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre associant :

- le Département de l'Aisne

et les Communes de :

- Bièvres
- Bouconville-Vauclair
- Cerny-en-Laonnois
- Chamouille
- Chermizy-Ailles
- Martigny-Courpierre
- Monampeuil
- Neuville-sur-Ailette
- La Communauté d'Agglomération du Pays de LAON pour la compétence optionnelle du traitement des eaux usées pour les communes adhérentes du Syndicat Mixte lui ayant délégué cette compétence.

Le siège du Syndicat mixte est fixé : Hôtel du Département - 02013 LAON Cedex.

Le siège du Syndicat Mixte pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité Syndical prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 2 : OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat est un Syndicat mixte ouvert conformément aux dispositions des articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le périmètre de compétence du Syndicat Mixte est formé des plans d'eaux de l'Ailette et de Monampeuil, et des terrains alentours précisément décrits en annexe.

Compétences obligatoires :

Le Syndicat a pour objet :

- l'étude du Plan d'Aménagement rural de la Haute Vallée de l'Ailette et de la Vallée de la Bièvre dans le cadre de la création d'un plan d'eau,
- la réalisation des infrastructures et l'exploitation des plans d'eau de l'Ailette et de Monampeuil incluant les terrains d'emprises limitrophes définis.

Le Syndicat Mixte exploite des activités de loisirs à caractère touristique, sportif et éducatif sur le périmètre défini.

A ce titre, le Syndicat exerce également les activités suivantes :

Entretien courant (hors les infrastructures) du tronçon de la vélo route voie verte n°30 entre les sites d'Axo'Plage et de Vauclair,

Entretien courant du site de Vauclair (hors les infrastructures et les ruines classées), entretien du mille clubs et la mise en valeur du site classé de l'Abbaye de Vauclair en lien avec les différents partenaires.

Compétences optionnelles :

Le syndicat à vocation à assurer le traitement des eaux usées dans les limites du territoire des communes qui lui ont délégué cette compétence.

ARTICLE 3 : MODES OPERATOIRES

Dans le cadre de sa compétence, le Syndicat peut :

- agir par maîtrise d'ouvrage, recevoir et déléguer totalement ou partiellement cette maîtrise d'ouvrage ;
- prendre des options sur des terrains nécessaires et les acquérir à l'amiable ou par expropriation ;

ARTICLE 4: ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT

Le Syndicat mixte peut notamment exercer, dans le cadre de la réglementation en vigueur, ressortant entre autres des articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ~~de la loi du 2 Mars 1982 et des textes successifs qui l'ont modifié~~, les activités suivantes dans tout ce qu'elles concernent les missions visées à l'article 2 ci-dessus :

- représentation des collectivités associées dans tous les cas où les lois et règlements prévoient que ces collectivités doivent être représentées ou consultées,
- étude, préparation, exécution et financement des programmes de travaux,
- établissement et présentation des dossiers de subventions de l'UE, de l'Etat, de la Région, du Département ou de toute autre origine, et, suivant les cas encaissement ou reversement aux communes adhérentes ou emploi direct par le Syndicat de ces sommes dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- centralisation, gestion et service des emprunts contractés pour ces travaux.
- hors de son périmètre de compétence, exploitation d'activités conformes à son statut par voie de convention passée avec les collectivités intéressées.

ARTICLE 5 : LE COMITE ET LE BUREAU

Pour les compétences obligatoires :

COMITE : le Syndicat est administré par un Comité constitué de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres. Le nombre de délégués est fixé comme suit :

Conseil départemental : 11 délégués
Commune adhérente : 1 délégué / Commune

Soit un total de 19 délégués.

Pour la compétence du traitement des eaux usées :

COMITE : le Syndicat est administré par un Comité constitué de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres et de l'EPCI. Le nombre de délégués est fixé comme suit :

Conseil départemental : 11 délégués
Commune adhérente : 1 délégué / Commune hormis les communes adhérentes du Syndicat Mixte ayant délégué cette compétence à un EPCI
EPCI : 1 délégué/EPCI pour chaque commune ayant délégué cette compétence

Soit un total de 19 délégués.

Chaque collectivité désigne également un nombre identique de délégués suppléants.
En cas d'empêchement d'un membre du comité et du suppléant désigné, le titulaire peut donner à un autre membre du comité un pouvoir écrit de voter en son nom. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul mandat.

BUREAU : Le comité désigne parmi ses délégués au Bureau composé :

d'un Président
de Quatre vice-présidents choisis parmi les délégués
d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint
~~d'un délégué~~

Soit un total de 7 membres.

ARTICLE 6 : LES DELIBERATIONS

6.1 COMITE SYNDICAL

Pour toutes les affaires d'intérêt commun, tous les délégués au Comité prennent part au vote. Sont d'intérêt commun les délibérations relatives notamment :

- à l'élection du président et des membres du bureau ;
- au vote du budget et l'approbation du compte administratif ;
- aux décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat ou à sa durée ;
- aux délégations de service public ;
- aux délégations de pouvoir au Bureau.

6.2 BUREAU

Les membres du bureau prennent part au vote de toutes les délibérations soumises au Bureau quelles que soient les décisions en cause.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE

Le transfert prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération du comité syndical acceptant ce transfert est devenue exécutoire.

ARTICLE 8 : REPRISE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE

La compétence optionnelle définie à l'article 2 ne pourra être reprise au Syndicat qu'avec l'accord du comité syndical statuant à la majorité des deux tiers.

La reprise prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération du comité syndical acceptant ce transfert est devenue exécutoire. Le comité syndical fixe, par délibération prise à la majorité simple, les modalités de cette reprise de compétence en accord avec la commune concernée.

ARTICLE 9 : LE PERSONNEL

Le Président constitue l'autorité territoriale, chef des services créés par le Syndicat et qui sont chargés des questions relatives à sa gestion administrative, financière, et technique. Il arrête l'organisation fonctionnelle de ces services.

Le personnel du Syndicat est soumis au statut des personnels des collectivités territoriales découlant notamment des lois et des règlements :

- Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Loi n° 84-53 du 236 Janvier 1984 statutaire,
- et du Code général de la Fonction Publique publié au JO le 05/12/2021.

Les agents sont nommés par le Président sur des emplois créés par le Comité.

La rémunération du personnel constitue pour le Syndicat une dépense obligatoire et est inscrite au budget à cet effet.

ARTICLE 10 : BUDGET

Le budget pourvoit aux dépenses du Syndicat. Les recettes comprennent, notamment :

***Investissement**

- le produit des emprunts ou avances contractés par le Syndicat,
- les subventions ou les produits de l'UE, l'Etat, de la Région, du Département, et de toute autre origine,
- les apports nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement des budgets annexes,
- les amortissements et provisions.

***Fonctionnement**

- les participations versées par des collectivités autres que celles adhérentes, ou par des particuliers, en contrepartie des prestations assurées par le Syndicat,
- tous produits de l'exploitation ou recouvrements divers, les intérêts des fonds placés, les produits des dons et legs.

ARTICLE 11 : REPARTITION DES DEPENSES

Les dépenses entraînées par les opérations financières sont fixées entre les collectivités de la manière suivante :

Le Département, les communes adhérentes, les EPCI participent à l'équilibre financier de la section de fonctionnement proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Le chiffre de la population à prendre en compte dans le budget de l'année suivante résulte du recensement général et des ajustements complémentaires, après leur publication au Journal Officiel.

Les remboursements des emprunts relatifs aux dépenses d'investissements sont pris en charge par le Département.

ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR

Le Comité peut décider par délibération d'un règlement intérieur qui définira les modalités de fonctionnement du Comité et du Bureau.

ARTICLE 13 : LOIS ET REGLEMENTS

Toutes les autres conditions de fonctionnement sont réglées par les lois et règlements en vigueur ou

ultérieurement applicables aux Syndicats mixtes.

Au cas où l'une des dispositions des présents statuts viendrait à être en contradiction avec le Code général des collectivités territoriales ou avec d'autres dispositions législatives ou réglementaires, ces derniers prévaudraient alors sans qu'il soit besoin de délibérer. Le Comité serait invité, lors de sa prochaine réunion, à délibérer pour apporter aux statuts les adaptations nécessaires.

ARTICLE 14: APPROBATION ET MODIFICATION DES PRESENTS STATUTS-ADHESION OU RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE

L'approbation des présents statuts, leur éventuelle modification ultérieure, ainsi que l'adhésion ou le retrait d'une collectivité seront soumises aux formes prévues par le Code général des collectivités territoriales (article L. 5721-2-1) :

- délibération du Comité syndical à la majorité des 2/3, notifiée à l'exécutif de chaque collectivité adhérente,
- puis délibération de l'assemblée de chaque collectivité adhérente, consultée par l'exécutif dans les trois mois à compter de la notification, l'unanimité des collectivités membres du Syndicat mixte étant requise,
- prise de la décision par M. le Préfet.

VU pour être annexé à mon arrêté du ... 2022

Projet Statuts 2022



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°681

Mise en œuvre des mesures SEGUR dans les Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux (ESSMS) relevant de la compétence du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 681 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise les Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux (ESSMS) relevant de sa compétence exclusive et partagée à appliquer ces revalorisations en s'assurant de leur capacité financière à les absorber, dans l'attente des précisions sur la contribution nationale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:38 +0200
Ref:20220411_101214_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°682

**Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
2022-2026 avec La Fondation Savart et l'association Accomplir Ensemble un Devenir (AED)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 682 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la fondation Savart pour la période 2022 – 2026 ;

- Approuve la passation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'association *Accomplir Ensemble un Devenir* pour la période 2022 – 2026 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, ainsi que leurs avenants éventuels, avec les organismes gestionnaires pour une durée de cinq ans, soit pour les années 2022 à 2026.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:25 +0200
Ref:20220411_101231_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°683

La mise en place du dispositif « Ogénie » sur le département de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 683 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la mise en place du dispositif Ogénie sur le département de l'Aisne ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer une convention de partenariat pour le projet Ogénie.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:49 +0200
Ref:20220411_101404_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TUJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°684

Convention 2022-2024 relative à la mise en oeuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé avec gestion entre le Département, l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne (UDAF) et l'Association Tutélaire de l'Aisne (ATA)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 684 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **Mme DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne (UDAF) et l'Association Tutélaire de l'Aisne (ATA) pour la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP), telles qu'elles figurent en annexe à son rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:25:33 +0200
Ref:20220411_101408_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERLOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPENBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°685

**Aide à l'équipement pour les familles ukrainiennes réfugiées dans l'Aisne
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 685 ,

Vu les conclusions de la 6e commission,
(Rapporteur **M. FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Gage la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 934 - Santé et action sociale du budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:23 +0200
Ref:20220411_101409_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°781

**Convention entre l'AFPA et le Département de l'Aisne portant expérimentation du dispositif «
Prépa Compétences »**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 781 ,

Vu les conclusions de la 7e commission,
(Rapporteur **Mme BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) portant expérimentation du dispositif "Prépa Compétences" dans les termes du projet joint en annexe de la présente délibération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:26:46 +0200
Ref:20220411_101217_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



Convention entre l'AFPA et le Département de l'Aisne portant expérimentation du dispositif « Prépa Compétences »

Entre,

Le Département de l'Aisne, ci-après nommé « le Département », représenté par Nicolas FRICOTEAUX Président du Conseil départemental, d'une part

Et

L'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes de Laon, ci-après nommée « Afpa » représentée par Christophe VANDAELE, Directeur Régional, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération du Conseil général en date du 8 juin 2009 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 juillet 2016 portant adoption du Programme Départemental d'Insertion,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020 et du 6 décembre 2021 prolongeant le Programme Départemental d'Insertion,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 25 juin 2019 entre l'Etat et le Département,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signé le 17 décembre 2021 entre l'Etat et le Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2019 portant adoption d'une Nouvelle Stratégie pour l'insertion et l'accès à l'emploi,

Vu la délibération du 11 octobre 2021 portant candidature du Département de l'Aisne à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat le 21 juillet 2021 pour la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Vu le plan d'actions annuel relatif à la mise en œuvre de missions de service public par l'Afpa

Vu la convention Etat-Afpa relative à « mes compétences pour l'emploi »



Vu les cahiers des charges de la DGEFP et du PIC relatif à la mise en œuvre de l'offre de service conjointe de Pôle Emploi et de l'Afpa « Prépa Compétences »

Vu la délibération du Conseil départemental du 4 avril 2022 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

En septembre 2017, l'Etat a lancé le Grand Plan d'Investissement pour répondre à quatre priorités : accélérer la transition écologique, ancrer la compétitivité de l'innovation, amorcer la transformation digitale de l'État et, bien sûr, construire une société de compétences par la transformation profonde de l'offre de formation et l'identification des projets innovants.

Le Plan d'investissement dans les compétences, piloté par le ministère du Travail, se fixe les ambitions suivantes :

- Former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes éloignés du marché du travail ;
- Répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
- Contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique.

Le Plan d'investissement dans les compétences traduit à la fois la volonté de miser sur les qualifications, de démontrer que tout n'est pas joué à la fin de la scolarité, de ne laisser personne au bord de la route et de transformer le système de formation pour soutenir la compétitivité des entreprises.

Le plan d'investissement dans les compétences a notamment permis de lancer ou d'intensifier des actions nationales orientées dans l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles et le soutien aux enjeux de transformation des métiers.

C'est dans le contexte du PIC, que l'Afpa et Pôle Emploi ont partagé la conviction qu'il était nécessaire en complémentarité des dispositifs déjà mis en œuvre par les pouvoirs publics, de renforcer l'accès à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le cadre d'intervention de l'AFPA est fixé par l'ordonnance n°2016-1516 du 10 novembre 2016 portant création au sein du service public de l'emploi de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes. En vertu des dispositions de l'article L. 5315-2 du code du travail, au titre de ses missions de service public, l'Agence, devenue établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial au 1er janvier 2017, a la responsabilité de permettre l'accès à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Par les conventions signées entre l'Etat et l'Afpa, il est confié à l'Afpa le déploiement d'une offre de services intégrés spécifiques.



- « Prépa Compétences » : mobilisable en amont d'un parcours d'accès à la qualification, au travers d'un parcours personnalisé, visant à favoriser l'accès à la qualification, à sécuriser la réussite des parcours de formation et, *in fine*, l'accès à un emploi durable des personnes peu ou pas qualifiées les plus éloignées de l'emploi. Cette offre de service se caractérise par une ingénierie de parcours en appui au conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi.

Ce dispositif, s'inscrit dans la programmation des actions du plan d'investissement dans les compétences au titre :

- Pour « Prépa Compétences » du volet « ingénierie de parcours personnalisé par les acteurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) » qui, au-delà des actions de repérage, vise à permettre l'accès à la formation des publics ayant une propension forte à ne pas y accéder ou à ne pas achever leur parcours.

Pour la réalisation de cette prestation, l'Afpa bénéficie de financements apportés par l'Etat dans le cadre du plan national d'investissement dans les compétences.

Article 1 : la mobilisation du dispositif Prépa Compétences en faveur des Allocataires du RSA accompagnés par le Département

Ce dispositif a été initialement construit en collaboration entre l'Afpa et Pôle Emploi, et s'inscrit en complémentarité de l'accompagnement réalisé par les conseillers de Pôle Emploi dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Les publics bénéficiaires depuis le début de la mise en œuvre du dispositif sont des personnes dont les caractéristiques socio-biographiques leur permettent d'être éligibles aux actions financées par le PIC et qui sont accompagnées par Pôle Emploi, soit en tant que demandeurs d'emploi souhaitant s'engager dans un parcours de formation.

A partir du 1er janvier 2020, en concertation avec Pôle Emploi et l'Afpa, l'Etat a validé la possibilité de mobiliser ce dispositif **pour les allocataires du RSA qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi en tant que demandeurs d'emploi mais qui sont accompagnés par les Départements.**

Cette nouvelle disposition, s'inscrit dans le cadre des objectifs visés par le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté et plus particulièrement de l'engagement à investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Les financements du dispositif pour les allocataires du RSA accompagnés par les Départements sont assurés par l'Etat dans le cadre des actions du Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC) et sont intégrés dans les conventions entre la DGEFP et l'Afpa.



Article 2 : le contenu du dispositif

	Prépa compétences
finalité	<p>Soutenir les personnes les plus éloignées de l'emploi pour renforcer ou acquérir les compétences nécessaires à l'emploi durable.</p> <p>À l'issue de son parcours, la personne est en capacité de faire des choix éclairés et de s'engager dans une formation personnalisée et sécurisée.</p>
contenu	<p>Prépa compétences est une offre de service composée d'ateliers (diagnostic, découverte des métiers et entraînement aux savoirs de base).</p> <p>Prépa compétences repose sur le principe que c'est par la pratique et l'entraînement que le demandeur d'emploi va développer son appétence pour la formation, prendre conscience de son capital de compétences et de celles qu'il doit acquérir.</p>
déroulement	<p>Co-construction du parcours Prépa compétences : repérage des prérequis et des besoins d'entraînement.</p> <p>Découverte et pratique du métier par une mise en situation sur les plateaux techniques :</p> <p>Essayer et expérimenter en grandeur nature, le ou les métier(s) dans un environnement « sécurisé ».</p> <p>Se construire un territoire facilitant</p> <p>Cartographier ses compétences</p> <p>Ateliers d'entraînement aux bases du métier visé : Quatre ateliers à la carte pour renforcer ses compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'entraîner aux compétences numériques, en lien avec le métier visé. • S'entraîner aux compétences de base des métiers. • Développer ses compétences à conduire un projet dans la durée. • Découvrir le CPF <p>Construction du parcours de formation/qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation d'un parcours de formation personnalisé en lien avec l'offre de formation disponible et les styles d'apprentissages favoris de la personne. <p>Pour les allocataires qui ne seraient pas entrés en formation à l'issue du programme, ils se verront proposer une participation au « Club prépa » pour les aider à maintenir leurs motivations et éviter les ruptures de parcours. (1/2 journée par mois sur 6 mois maximum)</p>
Durée	<p>La prestation propose un parcours à la carte d'une durée comprise entre 2 et 12 semaines en fonction des besoins du demandeur d'emploi.</p>
Modalités d'organisation	<p>En fonction des situations des personnes, le dispositif peut être suivi pour tout ou partie « à distance » ou en « présentiel » dans le centre Afpa</p>



Article 3 : le déploiement des dispositifs dans le département

- Les objectifs partagés :

Sur le département de l'Aisne, l'Etat, le Département et l'Afpa, conviennent que les dispositifs soient ou seront déployés sur le centre de Laon.

Pour l'année 2022, au regard de la date de mise en œuvre opérationnelle de la présente annexe à l'accord-cadre, le Département et l'Afpa, ont pour objectif de permettre à :

- 40 allocataires du RSA de s'engager dans le dispositif « Prépa Compétences ».

- La communication sur le dispositif :

L'Afpa organise une communication spécifique en direction des travailleurs sociaux ou référents insertion du Département de façon à leur permettre, de bien connaître le dispositif, de le valoriser utilement auprès des allocataires du RSA.

Selon l'organisation des services du Département, cette communication peut s'organiser en centre Afpa ou auprès des collectifs référents dans les territoires.

L'Afpa met à disposition des travailleurs sociaux ou référents insertion du Département un kit de communication et de déploiement du dispositif (flyer, argumentaire, liste des titres professionnels et certificats de compétences professionnels accessibles, liste des intervenants Afpa...).

Article 4 : les modalités d'organisation opérationnelles

- Rôle du référent de parcours

Le référent de l'action en territoire en lien avec le professionnel en responsabilité de l'accompagnement de l'allocataire du RSA :

- Informe la personne sur les dispositifs et recueille son adhésion,
- S'assure et sécurise avec la personne les conditions matérielles d'accès au parcours proposé (mobilité, garde d'enfants...),
- Invite la personne et l'inscrit sur la plateforme Afpa de traçabilité des parcours intitulée « Panda ».

- Suivi et traçabilité des parcours

La plateforme PANDA permet de tracer l'ensemble du parcours, depuis le positionnement sur le premier atelier jusqu'à la sortie du dispositif. Elle permet au professionnel en responsabilité de l'accompagnement de l'allocataire du RSA, de générer des fiches d'assiduité individualisée pour tous les ateliers définis dans le parcours personnalisé

Après création de leur compte, les référents de l'action sont habilités par l'Afpa pour inscrire les allocataires du RSA et saisir les données utiles sur la plate-forme « Panda ».

Un bilan individuel du parcours est formalisé avec le bénéficiaire à l'issue du dispositif et communiqué par le référent de parcours AFPA au professionnel en responsabilité de l'accompagnement de la personne.



Article 5 : suivi et traçabilité des parcours

Le dispositif « Prépa Compétences » est suivi par un comité de pilotage national réuni trimestriellement et piloté par la DGEFP. De plus un tableau de bord spécifique à chaque dispositif est consolidé et transmis mensuellement par l'Afpa à la DGEFP.

Les indicateurs de pilotage du dispositif concernent à la fois la caractérisation des bénéficiaires et des parcours, des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats. L'Afpa communique également à la DGEFP des bilans quantitatifs et qualitatifs trimestriels et annuels. La production des données relevant de la présente expérimentation, consolidées à l'échelle nationale est constitutive du suivi national du dispositif.

L'ensemble des données consolidées par l'Afpa, feront l'objet d'une production départementale qui sera communiquée à la DDETS ou DREETS sous forme de bilan annuel pour chacun des dispositifs.

Sur le territoire, l'AFPA désigne Madame Isabelle BOUTEILLER comme référente de l'expérimentation, interlocutrice privilégié pour le Centre Afpa de Laon et coordonnatrice régionale du dispositif « Prépa Compétences ».

Article 6 : publicité et confidentialité

Toute publicité ou communication média et/ou hors média concernant l'expérimentation faisant l'objet de la présente annexe à l'accord de partenariat entre le Département et l'Afpa doit faire apparaître les logos de l'Etat et du plan d'investissement dans les compétences mentionnant que l'Etat est financeur du dispositif.

L'Afpa et le Département s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec le présent accord de partenariat, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer un tort à l'autre partie.

Article 7 : période de réalisation de l'expérimentation

La présente expérimentation de mise à disposition des dispositifs pour les allocataires du RSA accompagnés par le Département est définie pour l'année 2022.

Les allocataires du RSA prescrits par le Département peuvent entrer sur le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022, pour une finalisation des parcours engagés au 30 avril 2023.

L'expérimentation pourra être reconduite par tacite reconduction pour une durée d'un an sous réserve des résultats obtenus, et de la continuité des financements alloués par l'Etat.

**Pour l'Afpa,
Le Directeur Régional**

**Pour le Département de l'Aisne,
Nicolas FRICOTEAUX,
Président,**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du 4 avril 2022 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Étaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOD, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, M. Pascal TORDEUX, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. Thierry DELEROT à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à M. Thomas DUDEBOUT, Mme Isabelle LETRILLART à M. David BOBIN, M. François RAMPELBERG à M. Mathieu FRAISE, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO, Mme Annie TÚJEK à Mme Anne MARICOT

RAPPORT N°981

Convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à la solidarité des territoires

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 981 ,

Vu les conclusions de la 9e commission,
(Rapporteur **M. BOBIN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-Approuve le renouvellement pour un an de la CTEC (Convention Territoriale d'Exercice Concerté) "Solidarité des territoires" entre le Département de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme et la Région Hauts-de-France ;

-Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le projet de convention annexé à son rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2022.04.12 13:27:00 +0200
Ref:20220411_101221_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services